

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA JUSTICE TRANSITIONNELLE AU SUD-KIVU

Rapport de recherche documentaire sur les cas de crimes graves commis dans la province du Sud-Kivu de 1994 à 2024



Recherche réalisée avec l'accompagnement de TRIAL International en collaboration avec Initiative Congolaise pour la Justice et la Paix

Juillet 2024

TABLE DES MATIERES

TABLE DES ACRONYMES.....	3
I. RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	5
II. INTRODUCTION.....	6
1. <i>Origines et objectifs du rapport de recherche.....</i>	6
2. <i>Méthodologie et éthique de documentation.....</i>	7
III. CONTEXTE HISTORIQUE.....	8
IV. DEFIS.....	10
1. <i>Au regard du droit à la justice.....</i>	10
2. <i>Face au droit à la réparation.....</i>	10
3. <i>Du droit à la vérité.....</i>	11
4. <i>Du droit à la garantie de non-répétition.....</i>	12
5. <i>Du droit à la mémoire.....</i>	12
V. CARTOGRAPHIE DES CRIMES COMMIS ENTRE 1993 ET 2024.....	14
VI. CONCLUSION.....	77
ANNEXE 1 : LISTE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE MEMBRES DU GTJT/S-K.....	82
ANNEXE 2 : CARTES.....	83
ANNEXE 3 : SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	84
1. <i>Sources juridiques nationales.....</i>	84
2. <i>Sources juridiques internationales.....</i>	84
3. <i>Rapports onusiens.....</i>	84
4. <i>Rapports d'ONG nationales.....</i>	85
5. <i>Rapports et articles d'ONG internationales.....</i>	87
6. <i>Articles de presse.....</i>	89

TABLE DES ACRONYMES

AFDL	Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo
ASBL	Association sans but lucratif
APR	Armée patriotique rwandaise
CCH	Crime contre l'humanité
CCJT	Coalition congolaise pour la justice transitionnelle
CdG	Crime de guerre
CEEAC	Communauté économique des états de l'Afrique centrale
CIRGL	Conférence internationale sur la région des Grands Lacs
CM	Cour militaire
CNDP	Congrès national pour la défense du peuple
CVR	Commission vérité et réconciliation
CEPGL	Communauté économique des pays des Grands Lacs
EAC	Communauté d'Afrique de l'Est
FARDC	Forces Armées de la République démocratique du Congo
FDD	Forces pour la défense de la démocratie
FDLR	Forces démocratiques de libération du Rwanda
FNL	Forces nationales de libération
FONAREV	Fonds national de réparations des victimes des crimes de masse et de violences sexuelles
FOREBU	Forces armées du Burundi
FRIVAO	Fonds spécial de Réparation de l'indemnisation aux victimes des activités illicites de l'Ouganda
GTJT/S-K	Groupe de travail sur la justice transitionnelle au Sud-Kivu
HCM	Haute Cour militaire
ICJP	Initiative Congolaise pour la Justice et la Paix
LADHO	Ligue des activistes des droits de l'homme
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo (ex-MONUSCO)
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (à compter du 1 ^{er} juillet 2010)
MPCDC	Mouvement patriotique pour le changement et la défense du Congo
M23	Mouvement du 23 mars

ONGDH	Organisations non gouvernementales des droits humains
PNC	Police nationale congolaise
PNKB	Parc National de Kahuzi Biega
PN-DDRC-S	Programme de désarmement, démobilisation, réinsertion communautaire et stabilisation
RCD	Rassemblement congolais pour la démocratie
RDC	République démocratique du Congo
RED TABARA	Résistance pour un État de droit au Burundi
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe

I. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La République démocratique du Congo a connu plusieurs épisodes de violence successifs depuis les années 1990, qui ont déchiré le tissu social, en plus de faire un très grand nombre de victimes, notamment à l'Est du pays. Dans une telle configuration et face au constat de l'impunité généralisée, le *Groupe de travail sur la justice transitionnelle au Sud-Kivu* (GTJT/S-K) s'est donné la mission de répertorier, dans la province du Sud-Kivu, les violations graves des droits humains, susceptibles de constituer des crimes internationaux. Plus particulièrement, le répertoire couvre les territoires de Kalehe, Mwenga, Shabunda, Walungu, Kabare, Fizi, Idjwi et Uvira. Il faut noter que les crimes sélectionnés et présentés dans le présent rapport n'ont pas été recensés dans le *Rapport Mapping*¹ des Nations Unies qui couvre la période entre 1993 et 2003. Ce rapport, qui se veut complémentaire se limite à présenter les incidents les plus graves, c'est-à-dire ceux caractérisés par les éléments de qualification d'un crime international², commis entre 1994 et 2024.

Les objectifs du rapport sont multiples. Il contribue notamment à recenser les crimes internationaux commis au Sud-Kivu entre 1994 et 2004, en complément du Rapport Mapping des Nations Unies, à renforcer la lutte contre l'impunité en RDC et adresse des recommandations aux autorités judiciaires congolaises et aux partenaires de la justice, et à contribuer au processus de justice transitionnelle amorcé au niveau national en République démocratique du Congo. Ainsi, aucune échelle de gravité n'a été établie pour déterminer l'ordre et l'importance de présentation des violations dans cette étude documentaire, car pour l'ensemble elles ont en commun de répondre aux critères de la définition d'un crime international.

Pour ce faire, le GTJT/S-K, composé d'une trentaine d'organisations de la société civile a, au cours de seize séances de travail, collecté et analysé les données disponibles sur les violations commises dans la Province, au cours des trente dernières années. Plus précisément, le Groupe de Travail a rassemblé et exploité des rapports d'incidents et des missions de documentation soumis par ses organisations membres. En plus, une étude de la documentation disponible sur internet a également permis la corroboration de certains faits.

Ainsi, 191 incidents de violations graves des droits humains ont été recensés sur la période 1994-2024. La nature des crimes rapportés est diverse : meurtres, travaux forcés, tortures, violences sexuelles, pillages, destruction de propriété, autres actes inhumains, etc., pouvant être qualifiés de crimes de guerre et/ou crimes contre l'humanité. Il apparaît aussi que les violences ont touché toutes les catégories d'âge et de genre de la population du Sud-Kivu. Aussi, d'un point de vue géographique, il apparaît qu'en grande partie, les crimes répertoriés ont été commis dans les territoires de Kalehe et de Mwenga. De plus, l'analyse des données permet de conclure qu'une large majorité des exactions serait imputable à des groupes armés non étatiques (par exemple, les factions Maï-maï, les combattants FDLR). Parmi les autres auteurs responsables d'exactions, sont visées les forces de sécurité congolaises, notamment la police et l'armée. Certaines exactions sont aussi imputables à certains écogardes congolais, en particulier ceux affectés dans le Parc National de Kahuzi-Biega. Enfin, l'analyse des données récoltées indique

¹Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, *République Démocratique du Congo, 1993-2003. Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo*, Août 2010, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Countries/CD/DRC_MAPPING_REPORT_FINAL_FR.pdf

²Il est ici fait allusion, dans leurs différentes manifestations, aux crimes de génocide, aux crimes contre l'humanité, et aux crimes de guerre, tels que prévus et punis par les articles 6, 7 et 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et par les articles 221, 222 et 223 du code pénal congolais.

qu'une très large majorité des cas répertoriés n'ont pas encore connu d'issue judiciaire. L'une des explications est qu'un nombre important d'incidents n'a pas encore fait objet d'enquêtes ni de dénonciation en justice, d'une part. D'autre part, certains dossiers ne connaissent pas d'avancement judiciaire et stagnent au sein des juridictions, Lorsque les dénonciations en justice ont été soumises, il arrive parfois que la procédure judiciaire ne soit pas mise en action.

Notons que les chiffres présentés dans cette analyse documentaire découlent des informations répertoriées par le GTJT/S-K, sur la base de rapports de situation rédigés par les organisations de la société civile membres. Ils ne reflètent pas l'exhaustivité de la situation.

II. INTRODUCTION

1. Origines et objectifs du rapport de recherche

Le présent rapport résulte de la mission de compilation de la documentation existante sur les graves violations de droits humains ou du droit international humanitaires perpétrées dans la province du Sud-Kivu en République Démocratique du Congo. Cette activité, réalisée par la Commission Justice du Groupe de travail provincial sur la justice transitionnelle au Sud-Kivu³ (ci-après le GTJT/S-K), part de la collaboration conclue entre Initiative Congolaise pour la Justice et la Paix (ICJP) et TRIAL International visant à créer une dynamique collective de travail sur la justice transitionnelle dans la province du Sud-Kivu. Cette initiative vise à contribuer et à enrichir le processus de justice transitionnelle amorcé au niveau national en République Démocratique du Congo⁴.

Le GTJT/S-K s'est fixé la mission de répertorier les différents incidents de crimes relatifs aux graves violations du droit international des droits humains et du droit international humanitaire au Sud-Kivu. Les informations récoltées sont révélatrices des crimes de masse résultant de diverses atrocités et agressions qui ont affecté la province du Sud-Kivu depuis la fin des années 1990. Nombreux d'entre eux n'ont pas été documentés par les experts des Nations Unies qui avaient produit le rapport Mapping des crimes commis entre 1993 et 2003 sur tout le territoire de la République Démocratique du Congo rendu public par les Nations unies en date du 10 octobre 2010⁵. La présente initiative se veut donc complémentaire à ce rapport et reprend les incidents non mentionnés dans celui-ci.

Ainsi, le présent rapport vise les objectifs suivants :

- Compiler des cas de crimes graves commis contre les populations civiles et les communautés dans les villes et territoires de la province du Sud-Kivu, de 1994 à 2024,

³ Le Groupe de travail sur la justice transitionnelle au Sud Kivu (GTJT/S-K) est une plateforme de différentes organisations de la société civile œuvrant dans la province du Sud Kivu depuis 2022. Le groupe de travail s'intéresse aux questions de justice transitionnelle, la lutte contre l'impunité et la gestion des conflits pour la réconciliation entre les hommes et les communautés dans la province du Sud Kivu.

⁴ Élaboration d'une politique nationale de justice transitionnelle et adoption de la Loi 22/065 du 26 décembre 2022 fixant les principes fondamentaux relatifs à la protection et à la réparation des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité, décembre 2022, en ligne : <http://www.leganet.cd/Legislation/Droit%20Public/DH/Loi.022.65.26.12.2022.html>

⁵ Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, *RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, 1993-2003. Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo*, Août 2010, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Countries/CD/DRC_MAPPING_REPORT_FINAL_FR.pdf

- Identifier les auteurs individuels ou les groupes armés impliqués dans la commission des crimes internationaux ;
- Compléter le rapport Mapping des Nations unies sur les crimes commis en RDC de 1993 à 2003 par des cas qui avaient éventuellement échappé aux enquêteurs ;
- Identifier, suivant une approche centrée sur les victimes et le système judiciaire, les piliers contribuant à renforcer la lutte contre l'impunité des crimes répertoriés par l'établissement et/ou l'adaptation des mécanismes judiciaires et non judiciaires en place ou à créer en RDC ;
- Servir de modèle aux autres acteurs de la société civile d'autres provinces en travaillant sur les questions de justice transitionnelle ou de traitement du passé tant sur le plan de la méthodologie empruntée par ce rapport pour répertorier les crimes commis en RDC, qu'en nourrissant le plaidoyer de ces-dernières.

Le présent rapport n'a pas la prétention d'être exhaustif mais plutôt complémentaire aux autres rapports existants qui dénoncent des faits des violations graves des droits humains commis au Sud-Kivu susceptibles d'être qualifiés des crimes internationaux en droit national et international. Ses rédacteurs souhaitent qu'il motive les initiatives similaires dans les autres provinces de la RDC. Ainsi, les dynamiques provinciales souhaitées pourraient pousser le gouvernement congolais à ouvrir des enquêtes judiciaires dans toute la RDC, tout en introduisant d'autres mécanismes non-judiciaires permettant de traiter les crimes et les violations du passé.

2. Méthodologie et éthique de documentation

Ce travail de cartographie du GTJT/S-K repose sur l'implication de l'Initiative Congolaise pour la Justice et la Paix⁶ (ICJP) avec l'accompagnement et l'appui technique de TRIAL International⁷. Plusieurs autres organisations⁸ non gouvernementales des droits humains membres du GTJT/S-K, et particulièrement les membres de la Commission Justice du Groupe de travail, se sont investies dans ce travail. Tous ont tenu à Bukavu, depuis le jeudi 24 août 2023, seize séances de collecte et analyse des données sur les crimes de masse qui résultent des conflits armés dans la ville de Bukavu et dans les huit territoires de la province du Sud-Kivu⁹ à savoir : Kalehe, Mwenga, Shabunda, Walungu, Kabare, Fizi, Idjwi et Uvira. C'est une équipe restreinte de quatre personnes¹⁰ qui a ensuite été mise en place pour faire le toilettage du rapport sur la base de la compilation des cas.

Les informations compilées, qui ont été renseignées par les différentes organisations impliquées dans ce travail, ont été complétées par l'analyse de plusieurs rapports onusiens et nationaux portant sur les crimes graves commis dans la province au cours de la période concernée. Les différents feuillets, livres, bulletins d'informations parus au cours de la même période et portant

⁶ L'Initiative Congolaise pour la Justice et la Paix est une organisation de défense et de promotion des droits humains basée à Bukavu, au Sud Kivu, créée en novembre 2002. Sans but lucratif, ICJP est apolitique et non confessionnelle. L'organisation a déjà réalisé des formations, des enquêtes, des actions de lobbying et de plaidoyer en faveur de la lutte contre l'impunité, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, dans le cadre de la défense des droits humains et de paix sociale.

⁷ TRIAL International est une organisation non gouvernementale présente en RDC depuis 2014 qui lutte contre l'impunité des crimes internationaux et soutient les victimes dans leur quête de justice. Elle a apporté un soutien technique à l'élaboration de ce rapport.

⁸ La liste des organisations membre du GTJT/S-K est en annexe du présent rapport. Pour de raisons de sécurité, les noms de personnes physiques ne sont pas mentionnés.

⁹ Actuellement, il y a des arrêtés qui créent des nouvelles entités y compris dans la province du Sud Kivu comme les villes de Baraka, d'Uvira et de Kamituga et la commune de Minembwe. Ces arrêtés font l'objet de polémiques et de controverses entre acteurs.

¹⁰ Les quatre personnes sont issues des organisations suivantes : CENADEP, AFEJUCO, ICJP.

sur la même thématique ont également été analysés. Les infractions de droit commun ainsi que les crimes rapportés par les réseaux sociaux, ou bien ceux déjà contenus dans le Rapport Mapping ont été écartés.

A chaque incident de crimes graves retenu¹¹, et présenté dans la cartographie par le GTJT/S-K, correspond la source de l'information, la date des faits, le récit des faits, les éléments disponibles sur le(s) présumé(s) auteur(s) et le niveau d'avancement du cas devant la justice. L'accès aux informations fiables remontant du terrain a été possible au regard de l'implication de chaque organisation membre du GTJT/S-K ayant des points de relais dans les différents territoires de la province du Sud-Kivu.

Sur le plan méthodologique, un outil d'identification préliminaire des cas pertinents avait été mis au point par TRIAL International et ICJP. Il a été soumis aux organisations œuvrant dans la documentation des violations des droits humains dans la province du Sud-Kivu.

En matière d'éthique, les organisations membres du GTJT/S-K ont adhéré préalablement au principe de ne pas nuire et aux règles de la précaution raisonnable en vigueur chez TRIAL International afin de s'aligner à sa politique de lutte contre la fraude, la corruption et le blanchiment.

III. CONTEXTE HISTORIQUE

La guerre de 1994 au Rwanda a eu pour conséquence l'afflux massif des réfugiés hutus rwandais dans la province du Sud-Kivu constitués des autorités civiles, des militaires, des fonctionnaires de l'État et de la population parmi lesquels les personnes accusées du génocide. Cette situation a eu plusieurs conséquences : le début de l'insécurité dans la province du Sud-Kivu et en RDC en général, les guerres à répétition par des rebellions, la présence et l'activisme des groupes armés locaux et étrangers notamment FDD, FDLR, NALU, RED-Tabara, FNL, FOREBU, IMBONERAKURE et la naissance des conflits communautaires, tribaux, ethniques, identitaires marqués par des violations graves des droits humains¹².

Les guerres de 1996, 1998, 2000, 2012 et les récents massacres et affrontements des groupes armés au Sud-Kivu, particulièrement à Kipupu, Minembwe, etc. ne font qu'empirer la situation des graves violations des droits humains et des crimes de masse. Les conséquences de ces violences à répétition sont incommensurables sur le plan social, économique, culturel, familial et psychologique. Ces actes ont provoqué des milliers de déplacés internes et externes. Ceux qui regagnent leurs villages n'y trouvent aucune issue ni pour la paix espérée, ni pour les garanties de sécurité tant attendues.

De plus, la situation qui prévaut actuellement sur les hauts et les moyens plateaux des territoires de Fizi, Uvira, Mwenga et Kalehe demeure très fragile et préoccupant, d'autant plus qu'on peut observer l'activisme des groupes armés pour la protection communautaire et identitaire à l'origine des conflits fonciers, miniers, d'intérêts économiques et tribalo-ethniques.

S'agissant des territoires de Fizi, d'Uvira et de Mwenga, le contexte est celui de la radicalisation et des discours de haine de part et d'autre, notamment entre la communauté Banyamulenge et

¹¹Chacun des incidents enregistrés suggère la possibilité que des graves violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire aient été commises.

¹² Réseau d'Innovation Organisationnelle, *Cartographie actualisée des conflits de la province du Sud Kivu* par le RIO, juillet 2022, (pp.65-68 ; 78)

les autres communautés qui recourent aux groupes armés de leurs obédiences, notamment : Twigwaneho, Android, Ngumino pour la communauté Banyamulenge, Kapopo pour la communauté Banyindu et Dunia, Malaika, Biloze Bishambuke, Raia Mutomboki appartenant aux autres communautés de ces territoires.

De même, la situation des hauts et moyens plateaux du territoire de Kalehe n'est ni stable ni rassurante suite au conflit qui perdure entre la communauté Tembo qui s'adonne principalement à l'agriculture et se considère propriétaire terrien et la communauté Hutu considérée comme occupant et ravisseur de la terre traditionnelle des autochtones.

C'est depuis plus de trois décennies que la situation sécuritaire ne s'est améliorée dans la partie Est de la République démocratique du Congo, occasionnant ainsi des tueries massives et des déplacements à l'endroit de la population civile innocente, plus précisément, à Makobola, à Kasika, à Katogota, dans la ville de Bukavu, à Lweba, à Baraka et dans le secteur d'Itombwe. Il est important de relever que depuis l'occupation de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) en 1996, tous les présumés auteurs de ces crimes qui, pour la plupart, appartenaient aux armées étrangères, aux forces armées congolaises ou bien aux groupes armés occupent encore des postes non négligeables au sein des institutions du pays. Malheureusement, les positions qu'ils occupent ne leur a pas permis d'être jugés avec leurs complices car ce sont eux qui sont aux affaires et bénéficient des immunités.

Face à de telles violations, sur le plan international, le Rapport Mapping des Nations Unies avait documenté les violations les plus graves des droits humains et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République Démocratique du Congo. De plus, depuis l'entrée en vigueur du Statut de Rome, le 1 juillet 2002, les victimes en RDC vivent dans l'impasse et attendent.

Au plan national, différents textes légaux¹³ répriment les crimes internationaux, intégrant le droit international dans le droit congolais, le rendant applicable sur toute l'étendue du territoire national.

Dans un tel contexte, et malgré une législation interne et internationale renforcée, la présence de la MONUSCO et d'autres forces étrangères invitées (comme les éléments de l'EAC) n'a pas mis fin à l'insécurité.

¹³Loi n° 023/2002 du 18 novembre 2002 portant Code judiciaire militaire, Loi n° 024/2002 du 18 novembre 2002 portant Code pénal militaire, L'article 1er du Code pénal militaire dispose que « sous réserve du présent Code, les dispositions du Livre Premier du Code Pénal ordinaire sont applicables devant les juridictions militaires » ; tandis que l'article 2, alinéa 2, du Code judiciaire militaire dispose quant à lui que « sous réserve des dispositions de ce Code, le Code de l'Organisation et de la Compétence Judiciaires de droit commun est applicable aux Cours et tribunaux militaires ». On retrouve une disposition similaire à l'article 40 du même Code judiciaire militaire. L'article 76 du Code judiciaire militaire et les articles 161 et 162 du Code pénal militaire. L'article 207 du Code pénal militaire : « Sous réserve des dispositions des articles 117 et 119 du Code Judiciaire Militaire, seules les juridictions militaires connaissent des infractions prévues par le présent Code ». La loi n° 15/022 du 31 décembre 2015 modifiant et complétant le Décret du 30 janvier 1940 portant Code pénal, le législateur congolais déclare que « la compétence de la Cour étant complémentaire à celle des juridictions nationales, les Etats parties ont souscrit à la double obligation ci-après : d'une part, coopérer pleinement avec la Cour dans les enquêtes et les poursuites à mener pour les crimes relevant de sa compétence et, d'autre part, procéder à l'harmonisation de son droit pénal avec les dispositions dudit Statut ». La loi n° 15/024 du 31 décembre 2015 modifiant et complétant le Décret du 06 août 1959 portant Code de procédure pénale, le législateur congolais a, sans détour, soutenu que « [la ratification par la RDC du Statut de Rome] implique d'une part le devoir de soumettre à sa juridiction criminelle les responsables des crimes internationaux définis dans le Statut de Rome et d'autre part l'obligation de coopérer pleinement avec la Cour pénale internationale ». Ici, il est clair que l'obligation de poursuivre les crimes prévus dans le Statut de Rome devant les tribunaux congolais est affirmée.

Aujourd'hui, la RDC n'est toujours pas épargnée par les conflits armés et des tensions intercommunautaires de ces trois décennies écoulées. Ces fléaux ont affecté et affectent encore certaines contrées à l'Est du pays. Les populations civiles, particulièrement celles du Sud-Kivu, sont terrorisées par des guerres à répétition et par la présence et l'activisme des groupes armés nationaux et étrangers. Ceci a pour conséquence la persistance des crimes de tout genre. Ces crimes se manifestent à travers les violences généralisées dont les faits, les récits et les témoignages nécessitent un travail régulier de documentation par les victimes, les membres des organisations de la société civile locales et nationales, les services spécialisés de l'État, les organisations internationales et régionales, les agences du système des Nations Unies, etc.

IV. DEFIS

Il existe en RDC de nombreux défis relatifs à la mise en œuvre des mécanismes de justice transitionnelle. Ceux-ci concernent tant les mécanismes judiciaires que non-judiciaires, entendus comme complémentaires aux premiers.

1. Au regard du droit à la justice

Le droit international impose le strict respect du principe de responsabilité des auteurs de crimes graves et d'autres violations flagrantes des droits de l'homme. Il impose également la mise à disposition de recours pour les victimes et les communautés touchées¹⁴.

- **Accès à la justice.** Les défis sont nombreux en raison de plusieurs facteurs tels que l'éloignement et l'inaccessibilité des cours et tribunaux dans les milieux affectés qui préjudicient les victimes soucieuses de poursuivre les présumés auteurs ; le non-aboutissement des procès initiés ; l'ignorance des initiatives informelles de justice en faveur des survivants ; la difficulté pour les survivants et les témoins à identifier avec précision leurs bourreaux de crimes de masse du fait que les commandants opéraient sous de noms de code, de sobriquets et la confusion dans les grades militaires surtout à l'époque de l'AFDL et du RCD ; le manque des ressources sur le plan matériel et financier pour la sensibilisation des communautés, la collecte des preuves et la prise en charge judiciaire des victimes, des témoins et des survivants, etc.
- **Fonctionnement de la justice.** Quelques défis peuvent être mis en exergue tels que l'insuffisance des acteurs judiciaires qualifiés pour le traitement des dossiers relatifs aux crimes internationaux ; l'impunité des crimes à cause de la corruption, l'influence politique, de la gouvernance sur base des accords en lieu et place de la gouvernance par des lois ; l'incapacité des parquets à s'autosaisir des dossiers incluant les crimes de masse.
- **Gouvernance.** Sur ce plan, plusieurs problèmes se dressent comme la présence de plusieurs bourreaux à tous les niveaux dans la gestion du pays (administration publique, police, armée, parlement, renseignements, etc.) qui constituent des lieux de refuge pour les auteurs et entravent le processus judiciaire ; le faible plaidoyer auprès du Conseil de sécurité des Nations-Unies pour la publication des annexes du rapport Mapping contenant les identités des auteurs de graves crimes en RDC.

2. Face au droit à la réparation

¹⁴ Haut-Commissariat des Nations-unies aux droits de l'Homme, *Justice*, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.ohchr.org/fr/transitional-justice/justice>

Les victimes ont droit à réparation, et ce droit doit s'étendre à leur famille, ainsi qu'aux communautés touchées. Un tel droit implique la mise en place par les États de mesures visant à tenter de remédier aux violations des droits humains qui peuvent être diverses comme des avantages matériels et/ou symboliques¹⁵.

Actuellement, en RDC, le gouvernement central manifeste une volonté politique pour mettre en place des mesures de réparation judiciaire et extrajudiciaire mais les défis sont encore nombreux :

- **Identification des victimes.** Absence d'une banque des données globales des victimes de crimes de masse.
- **Réponse aux victimes.** Lenteur dans l'implantation du FONAREV sur l'étendue du pays.
- **Résignation et peur de survivants.** Insuffisance des moyens de victimes pour l'accès à la réparation judiciaire et crainte de représailles par les bourreaux.
- **Fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation.** Le manque de volonté politique manifeste pour octroyer aux communautés victimes un espace de vérité sur les situations vécues à travers les mécanismes légaux formels comme au Kasai Central et informels du genre Comité de paix et de médiation.
- **Redynamisation nécessaire des mécanismes traditionnels locaux de résolution des conflits.** Dans chaque communauté, les Lubunga, Lusu, Ndaroya, Bakulukulu, Lyangombe, attendent d'être transformés aux barzas communautaires. Il y a très peu d'efforts de sensibilisation des communautés sur la cohésion sociale, la résolution pacifique des conflits et le rapprochement communautaire.

3. Du droit à la vérité

Le droit à la vérité est un droit inaliénable lié au devoir de l'État de protéger les droits humains, de mener des enquêtes efficaces et de garantir un recours utile et une réparation appropriée¹⁶.

Pour cela, une Commission vérité et réconciliation (CVR) a légalement été instituée en République démocratique du Congo au début des années 2000, parmi les quatre institutions d'appui à la démocratie. Cependant, elle n'a pas réalisé le travail attendu à savoir l'établissement de la vérité et ce pour plusieurs raisons.

C'est en 2006 que la Constitution de la RDC a supprimé la Commission de vérité parmi les institutions d'appui à la démocratie, sans en donner les raisons.

Pour le moment, l'État congolais peine à mettre en place une nouvelle Commission vérité et réconciliation avec l'échec cuisant de la première expérience consécutive aux Accords de Sun City.

Faute de mettre en place une commission nationale à travers la loi, il est indiqué de réfléchir aux possibilités de mettre à profit des mécanismes non officiels d'établissement de la vérité notamment des mécanismes traditionnels de résolution pacifique de conflits intercommunautaires.

Comme défis actuels liés à la recherche de la vérité, on peut noter :

- **Identification très sommaire** des victimes, des témoins et des survivants ainsi que des présumés bourreaux.

¹⁵ Haut-Commissariat des Nations-unies aux droits de l'Homme, *Justice transitionnelle. Réparations*, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.ohchr.org/fr/transitional-justice/reparations>

¹⁶ Haut-Commissariat des Nations-unies aux droits de l'Homme, *Justice transitionnelle. Vérité*, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.ohchr.org/fr/transitional-justice/truth>

- **Double caractère** régional et communautaire des crimes commis au Sud-Kivu.
- **Quête des ressources naturelles des multinationales**, particulièrement du secteur minier et forestier qui ont alimenté les conflits armés aux côtés des acteurs régionaux et nationaux.
- **Manque de volonté politique** pour octroyer aux communautés victimes un espace de vérité sur les situations vécues à travers les mécanismes légaux et traditionnels.
- **Non prise en compte des mécanismes traditionnels locaux de résolution des conflits** : (1) ; Barzas intercommunautaires (Lubunga, Lusu, Ndaroya Bakulu, Lyangombe, ...) (2) moderne (Comité de paix et de médiation. ...).
- **Très peu d'efforts de sensibilisation des communautés** : sur le sujet de la cohésion sociale, la résolution pacifique des conflits et le rapprochement communautaire.

La province du Kasai Central opérationnalise le mécanisme de vérité par l'établissement de la Commission Provinciale Justice, Vérité et Réconciliation (CPVJR) pour faire face aux événements de Kamuina Nsapu. La Stratégie nationale holistique pour la justice transitionnelle et le rapport de la Commission scientifique sur la politique nationale de justice transitionnelle encouragent la création de mécanismes provinciaux.

4. Du droit à la garantie de non-répétition

Les États ont le devoir de préserver la mémoire historique des périodes de violence et de répression.

Dans des contextes de conflits ou post-conflits, les garanties de non-répétition sont primordiales dans la prévention de futures violations des droits humains. De tels engagements contribuent au renforcement de l'État de droit ainsi qu'à la pérennisation de la paix et du développement¹⁷. Toutefois, plusieurs obstacles persistent et empêchent la pleine réalisation de cet objectif en RDC.

- **Impunité de plusieurs auteurs des crimes de masse.** Il n'existe pas de politique de filtrage des personnes aux mains couvertes de sang candidates à des emplois publics (ex. PNC, FARDC), incluant les postes à responsabilités.
- **Politique de la démobilisation.** Les ex-combattants et potentiels membres des groupes armés ne sont pas dignement démobilisés, on enregistre plutôt une désarticulation de stratégies de démobilisation.
- **Amnistie.** Elle est accordée sans enquête préalable sur les auteurs directs et les chefs militaires impliqués dans la commission des crimes graves. Souvent, les personnes amnistiées reprennent les armes et recommencent les crimes lors des mutations, entre plusieurs insurrections et rebellions.

5. Du droit à la mémoire

Les États ont le devoir de préserver la mémoire historique des périodes de violence et de répression¹⁸. En RDC, ces obligations ne sont pas encore toutes remplies, plusieurs défis persistent en raison de plusieurs facteurs.

¹⁷ Haut-Commissariat des Nations-unies aux droits de l'Homme, *Justice transitionnelle. Garanties de non répétition*, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.ohchr.org/fr/transitional-justice/garantees-non-recurrence>

¹⁸International Center for Transitional Justice, *Vérité et mémoire*, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.ictj.org/fr/truth-and-memory>

- **Mémoire.** Le déficit de stratégie de transmission de l'histoire aux générations futures sur les conséquences des faits et sur l'éducation à la non-violence ; les programmes d'enseignement à l'école secondaire n'offrent pas un large intérêt à l'histoire du pays et de région des Grands Lacs. L'histoire des migrations, les techniques ancestrales d'occupation des territoires et la conséquence des phénomènes induits par près d'un siècle de la colonisation, l'insuffisance d'initiatives des mémoires (mausolées, sites mémoriaux, des commémorations périodiques, des bibliothèques sur les graves crimes, collection des chansons, les peintures et autres œuvres d'art dédiées.
- **Sites mémoriaux.** Dans la province du Sud-Kivu, il y a une proposition d'édit sur la sécurisation de sites des massacres et des fosses communes en élaboration, mais on constate la réticence des autorités urbaines d'accorder certains espaces pour l'érection des monuments dédiés aux défenseurs des droits humains et des victimes des massacres, le développement des initiatives privées en mémoire de victimes comme à Makobola, à Kasika, à Mwenga, à Kaniola, à Bunyakiri, etc.
- **Clémence de bourreaux.** L'amnistie des bourreaux ne console pas les survivants et les victimes, elle ne résout pas les traumatismes mais renforce le désespoir des populations touchées. Aussi, il est à déplorer que très peu d'efforts soient mobilisés pour la sensibilisation des communautés aux sujets du pardon et de la réconciliation.

V. CARTOGRAPHIE DES CRIMES COMMIS ENTRE 1993 ET 2024

No.	Date de l'incident et localisation	Résumé des faits (description du contexte)	Auteurs présumés	Stade d'avancement judiciaire
PERIODE COUVERTE PAR LE RAPPORT MAPPING DES NATIONS UNIES (1993-2003) DONT LES CAS N'ONT PAS ÉTÉ REPERTORIÉS				
<i>1994</i>				
1.	1994, Ramba, groupement de Mubuku chefferie de Buhavu territoire de KALEHE	Massacre à Ramba dans le groupement de Mubuku où 105 civils étaient tués sur place et 57 maisons incendiées suivi de pillage systématique des gros et petits bétails par les Katuku, un mouvement local d'autodéfense sous le commandement de Mangonorhé ¹⁹ .	Katuku, un mouvement local d'autodéfense sous le commandement de Mangonorhé.	Information non disponible.
<i>1995</i>				
2.	1995 Ramba, groupement de Mubuku chefferie de Buhavu territoire de KALEHE	73 personnes dont la majorité en provenance du groupement de Kalonge en territoire de Kalehe avaient été massacrées par fusillade et armes blanches par le groupe armé local KATUKU au marché de Ramba en groupement de Mubugu à Bunyakiri. (Conflit : Katuku-Tembo et les Hutus). Responsable du groupe armé à l'époque : Mangonorhé ²⁰ .	Katuku, un mouvement local d'autodéfense sous le commandement de Mangonorhé.	Information non disponible.
<i>1996</i>				
3.	18 septembre 1996 Nyabibwe Groupement Mbinga Nord, chefferie de BuhavuTerritoire de KALEHE	Affrontement entre les militaires rwandais et Mai-Mai. 182 victimes dont 150 militaires de l'APR et 32 victimes congolaises du groupe Mai-Mai. Après les hostilités, les cadavres rwandais étaient transférés au Rwanda et les cadavres congolais	Militaires rwandais et Mai-Mai.	Information non disponible.

¹⁹CEDH, *Rapport de dénonciation des crimes, groupement de Mubuku*, 1994 ; LADHO, *Répertoire des crimes du passé en justice militaire en rapport avec la justice transitionnelle (2009-2022)*, avril 2024.

²⁰CEDH, *Rapport de dénonciation des crimes, groupement de Mubuku*, 1995. Informations confirmées par le président du Comité Local de Paix et de Médiation (CLPM).

		étaient enterrés dans la concession de KALWIRA ²¹ .		
4.	1996 Village Ramba, Groupement Mubuku, chefferie de Buhavu, territoire de KALEHE	Massacre de 78 personnes par fusillades au marché de Ramba à Mubuku. Ce sont des guerres tribalo-ethniques entre la communauté Batembo et Bahutu ²² .	Information non disponible.	Information non disponible.
5.	1996 Numbi, groupement de Buzi, chefferie de Buhavu, territoire de KALEHE	Dans les hauts plateaux du territoire de Kalehe à Numbi dans le groupement de Buzi, un groupe des AFDL commandé par le Major RUGERUZA aurait incendié 117 maisons, massacré 93 personnes et violé 128 femmes ²³ .	Groupe des AFDL commandé par le major RUGERUZA.	Information non disponible.
6.	1996 Shanje, Groupement Mbinga Nord, chefferie de Buhavu, Territoire de KALEHE	Massacre de 430 habitants à Shanje parmi lesquels Monsieur le Chef de famille NYARUTEMWE par les éléments de l'AFDL commandés par le major RUGERUZA. Identification d'une fosse commune sur la colline de KABERE sous village de Shanje ²⁴ .	Les éléments de l'AFDL commandés par le major RUGERUZA.	Information non disponible.
1997				
7.	1997 – 1998 Kitutu / Lubemba Groupement de Bakute, chefferie de Wamuzimu ; territoire de MWENGA	Massacre des 13 personnes. Ces attaques sont attribuées aux éléments des Forces Patriotiques Rwandaises. C'est la communauté Hutu qui était visée dont la plupart étaient des agents de la société minière du Kivu, ex-SOMINKI ²⁵ .	APR et milices alliées par le commandant KAJEGO	Dénonciation.

²¹ CEDH, *Rapport de documentation et de la société civile de Nyabibwe, 1996*

²² CENADEP, *Cartographie des violences de 1994 à ce jour dans la province du Sud Kivu*

²³ CENADEP, *Rapports de documentation des graves crimes au travers des Comités Locaux de Paix et de Médiation, CLPM, Haut plateau Numbi et Ziralo, 1996*

²⁴ CENADEP, *Rapports de documentation des graves crimes au travers des Comités Locaux de Paix et de Médiation, CLPM, Haut plateau Numbi et Ziralo, 1996*

²⁵ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga, 2023.*

8.	1997 Kitutu, Elila; Groupement de Bakute, chefferie de Wamuzimu, territoire de MWENGA	Tuerie (5 personnes). Breuvage du sang, incendie des maisons, enterrement des femmes vivantes, etc. Ces éléments en uniforme opérés sous le mouvement dénommé Tanganyika qui a ensuite été identifié comme Alliance pour la libération du Rwanda ²⁶ .	ALIR/FDLR sous commandement du Colonel Ignace MURWANASHAKA	Information non disponible.
9.	1997 Kavumu, groupement de Mubuku, territoire de KALEHE	Les éléments de l'AFDL sous le commandement du Colonel Karyango avaient, à Kavumu, dans les hauts plateaux du territoire de Kalehe, incendiées 13 maisons, organisé un pillage systématique des villages, violé des femmes, massacré 43 habitants dont l'enfant jeté dans une latrine ²⁷ .	Les éléments de l'AFDL sous le commandement du colonel Karyango	Information non disponible.
10.	1997 Lukumba, groupement de Bitale, chefferie de Buloho territoire de KALEHE	Le 22 octobre à 9 heures, les éléments de l'AFDL sont venus dans le village de Lukumba en groupement de Bitale, chefferie de Buloho à l'endroit communément appelé Kaluku. Ils y avaient massacré 7 personnes. Il s'agit de Monsieur l'infirmier SHAMAVU KALUKU, fusillé puis égorgé, son épouse Madame Chabota Narunguya Célestine enceinte de son état, Monsieur Mutachoka MUCHUMBI, la fillette Wivine NAKALUKU de 8ans, son fils Shamavu Kaluku Chrispin de 4 ans, Madame Floride Nachenderungu ; belle-fille de Monsieur Kaluku, Monsieur Kayane ; chef de quartier Lukumba à l'époque ²⁸ . Il existerait une fosse commune à cet endroit.	Les éléments de l'AFDL	Information non disponible.

²⁶ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

²⁷ Ouvriers du Monde, *Incidents graves de droits de l'Homme dans le Kivu*, sans précision de date.

²⁸ CENADEP, *Rapports de documentation des graves crimes au travers des Comités Locaux de Paix et de Médiation, CLPM*, Haut plateau Numbi et Ziralo, 1999

11.	1997, Kamituga (Tangila, Luliba), Kalumba; Groupement de Baligi , chefferie de Wamuzimu territoire de MWENGA	Tuerie sujets TUTSI (chasse à l'homme), incendies ²⁹ .	INTERAHAMWE (hutu) MAIMAI.	Information non disponible.
12.	1997 Kamituga; groupement Baligi, Chefferie de Wamuzimu, territoire de MWENGA	Tuerie de 7 personnes à la paroisse St François Xavier et 4 personnes sur le pont de la rivière Zalya à Kahaba, groupement Buuse. La plupart de personnes étaient tuées soit par le refus d'obtempérer les ordres des rebelles, soit par soupçon de coopérer avec l'APR ³⁰ .	FDLR (capitaine Hassani)	Dénonciation.
13.	25 décembre 1997, Kalamo, en groupement de Ziralo, chefferie de Buhavu territoire de KALEHE	Extermination totale de la population du village Kalamo en groupement de Ziralo. 180 civils tués, tout le village a été massacré. Les corps ont été enterrés dans une fosse commune ³¹ .	Militaire RCD- Goma conduit par un agent de sécurité ANR MUTANGWIRE	Information non disponible.
1998				
14.	23 août 1998, Kilungutwe à cheval entre chefferie de Burhinyi et Lwindi ; territoire de MWENGA	Viol et tuerie de masse de plus de 350 personnes. Ces massacres sont une suite de violences des éléments du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD). De passage dans ce village, ils se sont affrontés avec les groupes résistants locaux, souvent avec des armes primitives. Parmi les personnes disparues on compte plus des femmes et des enfants ³² .	RCD-Goma	Information non disponible.

²⁹ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

³⁰ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

³¹ LADHO, *Répertoire des crimes du passé en justice militaire en rapport avec la justice transitionnelle (2009-2022)*, avril 2024.

³² ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

15.	24 août 1998 Kasika, Kalama, Kilungutwe, Zokwe et Tchidasa ; Chefferie de Lwindi territoire de MWENGA	Le 24 août 1998, des membres du RCD, sous le commandement du commandant Shetani, et de l'APR ont attaqué les villages de Kasika, Kalama, Kilungutwe, Zokwe et Tchidasa. Au moins 800 civils ont été tués et les villages ont été pillés et incendiés. Ces attaques étaient une vengeance pour les défaites antérieures du RCD et de l'APR par la milice Mai-Mai, sous le commandement du commandant Nyakiliba. Ils ont vraisemblablement suivi l'ordre de tuer tous les civils sur les axes Tubimbi-Kangola ³³ .	Milice Mai-Mai, sous le commandement du commandant Nyakiliba. Col. Eric Ruhorimbere et Commandant Shetani. Depuis la commission de ces crimes, il a été promu au grade du General des FARDC et affecté à Lubumbashi.	Aucune enquête n'est en cours, mais l'affaire est toujours ouverte (RMP 1248/MTL/09).
16.	24 août 1998 Kasika, groupement de Mukangala, chefferie de Lwindi ; territoire de MWENGA	Massacres (plus de 1000 personnes pendant 24 heures) ³⁴ . Le drame avait eu lieu du dimanche 23 août 1998 à Kasika, jour de célébration des cultes au lundi 24 août à Kilungutwe dans le territoire de Mwenga. C'était 3 semaines après le déclenchement de la guerre d'agression dite du RCD. Le drame a causé la mort de plus de 1200 personnes selon les sources de la CICR sans compter ceux dont les corps avaient été retrouvés plus tard dans les buissons ³⁵ .	RCD-Goma et alliés.	Information non disponible. <i>C'est le même fait que le numéro 16</i>
17.	17 et/ou 18 septembre 1998 Butondo, Lushebere, Groupement de Mbinga Sud, chefferie de	Torture et assassinat à Butondo/Lushebere dans le groupement de Mbinga-Sud à Kalehe par les rebelles du RCD/Goma, sous commandement des chefs KIBIBI et KILELEZI YAZIMYE. Les victimes ont été accusées par KILELEZI d'être de connivence avec les Mai-Mai. Elles ont	Les rebelles du RCD/Goma, sous commandement des chefs KIBIBI et KILELEZI YAZIMYE.	Information non disponible.

³³ International Center for Transitional Justice, *The Accountability Landscape in Eastern DRC*, 2015, p.55, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Report-DRC-Accountability-Landscape-2015_0.pdf ; ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

³⁴ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

³⁵ CCJT, *Déclaration relative au 22^{ème} anniversaire de massacre de Kasika*, 2020

	Buhavu, territoire de KALEHE	été prises en otage à 19 heures en date du 15 septembre 1998 et transférés au cachot à Nyabibwe dans une maison privée de KAKUCHI. 3 jours après, ils seront transférés à Kalehe accompagnés de militaires armés de baïonnettes et de fusils. Là, ils ont été tués dans la colline qui abrite le bureau administratif du territoire de Kalehe ³⁶ .		
18.	1998 Kalamo, groupement de Ziralo, chefferie de Buhavu, territoire de KALEHE	Lors des affrontements entre les FDLR et les rebelles du RCD-Goma à Kalamo/Ziralo en territoire de Kalehe. 137 personnes avaient été massacrées par fusillade et à coups des machettes (hommes, femmes et enfants) ³⁷ .	Les affrontements entre les FDLR et les rebelles du RCD-Goma	Information non disponible.
19.	1998 Ziralo, chefferie de Buhavu, territoire de KALEHE	Lors des affrontements entre les FDLR et les Mai-Mai Charamba à Ziralo en territoire de Kalehe, 13 personnes (hommes, femmes et enfants) avaient été massacrées ³⁸ .	Les affrontements entre les FDLR et les mai-mai Charamba	Information non disponible.
20.	1998 Ziralo, chefferie de Buhavu, territoire de KALEHE	Les affrontements entre les FDLR et les mai-mai à Ziralo (Bushungulu, Bunyangungu, Bundje) avaient occasionné le massacre de 22 personnes (hommes, femmes et enfants) et incendié des villages ³⁹ .	Les affrontements entre les FDLR et les mai-mai	Information non disponible.
21.	1998 Ziralo, chefferie de Buhavu, territoire de KALEHE	Les affrontements entre les FDLR et les mai-mai à Ziralo (Bunyamamba, Bushere, Chibuwe, Kirambo) avaient occasionné le massacre de 57 personnes par fusillade et à coups des machettes ⁴⁰ .	Les affrontements entre les FDLR et les mai-mai	Information non disponible.

³⁶ CENADEP, *Rapports de documentation des graves crimes au travers des Comités Locaux de Paix et de Médiation, CLPM*, Haut plateau Numbi et Ziralo, 1999

³⁷ CEDH, *Rapport de dénonciation, village LUCHUA et du groupement de Bitale*, 1998

³⁸ CEDH, *Rapport de dénonciation des crimes de masse, village LUCHUA et du groupement de Bitale*, 1998

³⁹ CEDH, *Rapport de la société civile, et rapport du groupement Ziralo*, 1998

⁴⁰ CEDH, *Rapport de la société civile, et rapport du groupement Ziralo*, 1998

22.	1998 Butondo/Lushebere, groupement de Mbinga Sud, chefferie de Buhavu, territoire de KALEHE	Le chef du groupe armé Rutambuka et son groupe armé à Butondo/Lushebere dans Mbinga- Sud auraient tué 2 personnes dont monsieur Michel Kamariranya et son fils ⁴¹ .	Le chef du groupe armé Rutambuka et son groupe armé	Information non disponible.
23.	1998 Concession de Kalwira, Groupement de Mbinga Nord, chefferie de Buhavu territoire de KALEHE	Torture et assassinat dans la concession de Kalwira au camp militaire. Les militaires Rwandais auraient enlevé et torturé à mort monsieur MASUMBUKO DANIEL MADJAGI ⁴² .	Militaires rwandais	Information non disponible.
24.	1998 Chefferie de Lwindi (Irangi, Kigogo), chefferie de Basile(Kitamba, Ngando), chefferie de Wamuzimu(Kalumba, Byonga); territoire de MWENGA	Déplacement forcé. Les éléments sous commandement du Colonel SANZIBERA et SADDAM ont pris le contrôle du pont Ulindi. Les meurtres, pillages et de rançonnement y avait été signalés. L'état-major à Kitamba était sous commandement du capitaine Bonheur ⁴³ .	RCD-Goma et FDLR. (Colonel SANZIBERA, SADDAM et Bonheur)	Dénonciation.
25.	1998 – 2004 Kasika, Kionvu, Kalambi, Kalugenge, Kashombo, Mulengeza, Kabuku, Lushali, Mulamba, Kigogo, Ngingi(Chefferie de	Viols massifs, incendies, pillages systématiques, déplacement forcé de la population, refus d'accès aux champs, chasse à l'homme, travaux forcés assimilés à de l'esclavagisme, destruction des infrastructures, écoles, églises.	FDLR et Maimai (commandant Bwakoloka, capitaine Bernard, Capitaine Chuma Bolingo, (Rukundo en Kinyarwanda)	Enquête ouverte.

⁴¹ Les affrontements entre les FDLR et les mai-mai à Ziralo (Bunyamamba, Bushere, Chibuwe, Kirambo) avaient occasionné le massacre de 57 personnes par fusillade et à coups des machettes

⁴² CEDH, *Rapport de la société civile, et rapport du groupement Ziralo, 1998*

⁴³ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga, 2023.*

	Lwindi) ; territoire de MWENGA	Pendant l'occupation, les rebelles ont imposé une administration parallèle et forcé les enfants à fréquenter leurs établissements scolaires ⁴⁴ .		
1999				
26.	1999 Nyabibwe, groupement de Mbinga Nord, chefferie de Buhavu, territoire de KALEHE	Assassinat de monsieur NGINASANGIRA par les militaires rwandais sur la colline de Magango à Nyabibwe, lors de la chasse aux réfugiés. Le corps de monsieur NGINA avait été retrouvé sur la colline quand il quittait le marché de Shanje ⁴⁵ .	Militaires rwandais	Information non disponible.
27.	1999 Butondo Lushebere, groupement de Mbinga Sud, chefferie de Buhavu, territoire de KALEHE	Torture et assassinat par les militaires de l'AFDL à Butondo Lushebere dans le groupement de Mbinga-Sud. Parmi les victimes, Lubongera Kongakora, Bishamaro et les deux fils de Butefano. Ces victimes ont été torturées. Avant de mourir, l'un d'eux a été soutiré les testicules à l'aide de la baïonnette. Ces militaires l'ont obligé de consommer cru ses propres organes, après deux jours tous ont rendu l'âme ⁴⁶ .	Militaires de l'AFDL	Information non disponible.
28.	1999 Groupement de BABULINZI, chefferie de Basile, territoire de MWENGA	Torture, viols et enterrement de 14 femmes encore vivantes et un homme. Elles étaient toutes accusées de la sorcellerie. La source dénonce le fait que le motif du sort réservé à ces femmes est qu'elles étaient simplement accusées de fournir des fétiches de résistances aux jeunes des groupes armés pour les rendre invincibles aux balles ⁴⁷ .	RCD-Goma sous commandement du capitaine Kasereka.	Dénonciation.
29.	1999	Tuerie de 7 hommes. Ce sont des jeunes qui le plus souvent refusaient d'obéir aux ordres de la	RCD-Goma sous commandement d'Oketi et Kasereka.	Information non disponible.

⁴⁴ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

⁴⁵ CENADEP, *Rapports de documentation des graves crimes au travers des Comités Locaux de Paix et de Médiation, CLPM*, Haut plateau Numbi et Ziralo, 1999

⁴⁶ CENADEP, *Rapports de documentation des graves crimes au travers des Comités Locaux de Paix et de Médiation, CLPM*, Haut plateau Numbi et Ziralo, 1999

⁴⁷ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

	Kankanga / Bizalugulu, groupement de Bizalugulu, chefferie de Basile ; territoire de MWENGA	force d'occupation. C'était souvent lors de patrouilles militaires dans les zones jadis occupées par les éléments FDLR. En ce moment les FDLR étaient des alliés des forces armées Congolaises ⁴⁸ .		
30.	Octobre 1999, Bulinzi II, groupement de BABULINZI, chefferie de Basile; territoire de MWENGA	Enlèvement, tortures à Kalole, groupement de Bamulinda, chefferie de Wamuzimu suivi de l'enterrement de femmes dans le groupement Babulinzi, chefferie de Basile, et autres actes dégradant à l'égard des femmes. Elles étaient accusées de préparer les grigris aux éléments Mai Mai ⁴⁹ .	RCD-Goma	Information non disponible.
31.	25 novembre 1999 Bulambika / Butongo, groupement de Kalima, chefferie de Buhavu, territoire de KALEHE	Assassinats de 34 civils habitant le village de BUTONGO, enterrés dans une fosse commune. Chaque année, LADHO organise une cérémonie commémorative avec les victimes à la même date ⁵⁰ .	RCD-Goma et APR.	Information non disponible.
2000				
32.	13 avril 2000, Fumya, groupement de Bitale, chefferie de Buloho, territoire de KALEHE	Massacre de 21 personnes civiles à Fumya / Bitale. Fosse commune au bord de la route RN 3 à Fumya près de l'église 21 ^e CNCA ⁵¹ .	RCD-Goma et APR.	Information non disponible.
33.	12 juin 2000, Bulimbi/Kairenge, Bunyakiri, groupement de Kalima chefferie	Assassinats de 7 jeunes civils par les FDLR, enterrés dans des fosses communes ⁵² .	FDRL sous le commandement du colonel Rwandais Franck.	Information non disponible.

⁴⁸ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

⁴⁹ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

⁵⁰ LADHO, *Répertoire des crimes du passé en justice militaire en rapport avec la justice transitionnelle (2009-2022)*, avril 2024.

⁵¹ LADHO, *Répertoire des crimes du passé en justice militaire en rapport avec la justice transitionnelle (2009-2022)*, avril 2024.

⁵² LADHO, *Répertoire des crimes du passé en justice militaire en rapport avec la justice transitionnelle (2009-2022)*, avril 2024.

	de Buhavu, territoire de KALEHE			
34.	29 – 30 juin 2000 Lusenda, groupement de Balala Nord, secteur de Tanganyika, territoire de FIZI	Dans la nuit du 29 juin 2000, les Forces pour la Défense de la Démocratie (FDD) et le RCD-Goma ont lancé une attaque contre la population du village de Lusenda. Le village a été pillé et 79 personnes ont été tuées ⁵³ .	Les Forces pour la Défense de la Démocratie (FDD) et le RCD-Goma	Cette affaire est toujours au stade de l'enquête. Il semble être bloqué.
35.	2000-2001 Kalambi, Misebu, groupement de Kionvu, chefferie de Lwindi ; territoire de MWENGA	Meurtre et viol de 20 personnes au pont LWINDI. Ce sont les éléments du RCD-Goma qui ont pris contrôle du pont et exécuté les jeunes soupçonnés d'appartenir aux mouvements locaux lors de l'occupation après la guerre de résistance ⁵⁴ .	RCD-Goma	Information non disponible.
36.	2000 – 2003 Ngando, Butezi, chefferie de Basile ; territoire de MWENGA	Déplacement massif forcé. Ces sont des villageois qui étaient contraints de quitter des villages entiers. Les jeunes gens étaient la cible des éléments et soupçonnés de collaborer avec les FDLR. On avait signalé des opérations dites de chasse à l'homme notamment à Ngando ⁵⁵ .	RCD- Goma et alliés.	Dénonciation.
37.	2000 – 2004 Kitamba, groupement de Batumba,	Tuerie, viols, incendies, déplacement forcé, destruction de biens (école, etc.) ⁵⁶ .	FDLR ; RCD-Goma et alliées ; MAI MAI.	Information non disponible.

⁵³ International Center for Transitional Justice, *The Accountability Landscape in Eastern DRC*, 2015, p.49, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Report-DRC-Accountability-Landscape-2015_0.pdf

⁵⁴ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

⁵⁵ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

⁵⁶ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

	chefferie Basile ; territoire de MWENGA			
38.	Depuis 2000 Kitwabaluzi, Buhugo, Kapuse, Tcheshero, Itudu, chefferie de Burhinyi ; territoire de MWENGA	Viols, pillages, enlèvements systématiques ⁵⁷ .	FDLR	Dénonciation
<i>2001</i>				
39.	2001-2002 Mumengeza Ihanga, Chefferie de Burhinyi, territoire de MWENGA	Viol et tuerie de 12 personnes ⁵⁸ .	RCD-Goma	Information non disponible.
<i>2002</i>				
40.	14 février 2002 Nyabibwe, Groupement de Mbinga Nord, chefferie de Buhavu, territoire de KALEHE	Pillage et assassinat à Nyabibwe centre. Cette incursion des rebelles de KAROBA, Colonel GUIGUI, colonel MULOMBA et NDAYAMBANJE NKINZE a fait 9 décès dont 5 hommes, 3 femmes et 1 enfant et 12 blessés graves dans la population civile. Au soir de dimanche 17 février, vers 19 heures, les rebelles organisés par les précités colonels ont attaqué et pillé le centre de Nyabibwe où il ya eu perte en vies humaines et des dégâts matériels importants. Les animaux domestiques ont été pillés et emportés dans la brousse. Le sauveur de la situation était le nommé CHIRIMWAMI PLACIDE qui s'est chargé des soins de tous les blessés ⁵⁹ .	Rebelles de KAROBA, colonel GUIGUI, colonel MULOMBA et NDAYAMBANJE NKINZE.	Information non disponible.

⁵⁷ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

⁵⁸ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

⁵⁹ CENADEP, *Rapports de documentation des graves crimes au travers des Comités Locaux de Paix et de Médiation*, CLPM, Mbinga Sud 2003

41.	7 août 2002 Kalimba, Bunyakiri, groupement de Kalima, chefferie de Buhavu ; territoire de KALEHE	Le 7 août 2002, les Maï Maï, sous le commandement d'Ombeni Matayo, ont attaqué à l'aide d'une roquette la population civile du village de Kalimba, Bunyakiri, lancée en représailles au soutien présumé de la population civile à l'Armée patriotique rwandaise (APR) et RCD ⁶⁰ .	Maï Maï, sous le commandement d'Ombeni Matayo.	AMS Sud-Kivu : RMP 1282/KM/09 Un mandat d'arrêt pour CdG a été prononcé à l'encontre de l'auteur présumé, qui devait être à Hombo. Il a été transmis à la PNC de Bunyakiri pour exécution. Le 5 avril 2012, il a été déterminé que l'auteur présumé des violations avait mal été identifié.
42.	2002, Kankanga, groupement de Bizalugulu, chefferie de Basile; territoire de MWENGA	Enterrement de 4 femmes vivantes ⁶¹ .	FDLR	Dénonciation.
43.	2002 – 2003 Kakolokelwa 2 ; chefferie de Wamuzimu, territoire de MWENGA	Tuerie de masse de 15 personnes ⁶² .	Les MAYI-MAYI du colonel WAKENGE	Information non disponible.
44.	2002 – 2003 Kakolokelwa 3 ; chefferie de Wamuzimu, territoire de MWENGA	Tuerie de masse de 13 personnes dont colonel WAKENGE faisait partie, pour se venger contre le MAYI-MAYI. Le Colonel Ramazani Fundi est venu occuper le village après le commandement	Force du RCD-Goma sous commandement du Colonel RAMAZANI FUNDI	Information non disponible.

⁶⁰ International Center for Transitional Justice, *The Accountability Landscape in Eastern DRC*, 2015, p.49, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Report-DRC-Accountability-Landscape-2015_0.pdf

⁶¹ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

⁶² ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

		du Colonel Kasereka. Il a commis de nombreux massacres à la rivière Nyamupe entre 2006 et 2008 ⁶³ .		
2003				
45.	2003 Kitamba, groupement de Batumba, chefferie de Basile ; territoire de MWENGA	Viol et destruction d'une école primaire, 1 centre de santé, tuerie de 8 femmes et 16 hommes ⁶⁴ .	FDLR	Information non disponible.
46.	2003, Kankanga (Bizalugulu), chefferie de Basile ; territoire de MWENGA	Enterrement des femmes vivantes (accusées de sorcellerie) ⁶⁵ .	FDLR	Information non disponible.
47.	2003 Murambi, Groupement de Mbinga Sud et chefferie de Buhavu, territoire de KALEHE	A Murambi, meurtre, viol, torture et pillage sur les populations civiles par le présumé auteur Colonel BISANGA du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) pendant la période de 1+4 ⁶⁶ .	Colonel BISANGA du RCD-Goma	Information non disponible.
48.	2003 Ihoka , groupement Mbinga sud, chefferie de Buhavu, territoire de KALEHE	Assassinat de Monsieur NEMEYE MUCHOKO, sa femme et 6 enfants. Suivi de pillage et viol sur les populations civiles à GIHONGA dans les hauts-plateaux de Kalehe, par le présumé Colonel KARYANGO (AFDL/RCD) ⁶⁷ .	Colonel KARYANGO (AFDL/RCD)	Information non disponible.
49.	2003 Lumbishi, Groupement de Buzi et	A Lumbishi, entre Numbi et Ziralo, massacre de plus de 200 personnes par le présumé auteur Colonel NYENGANYENGA et pillage systématique du bétail et autres biens ⁶⁸ .	Colonel NYENGANYENGA	Information non disponible.

⁶³ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

⁶⁴ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

⁶⁵ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

⁶⁶ CEDH, *Rapport de la société civile, et rapport du groupement Ziralo*, 1998

⁶⁷ CEDH, *Rapport de la société civile, et rapport du groupement Ziralo*, 1998

⁶⁸ CENADEP, *Rapports de documentation des graves crimes au travers des Comités Locaux de Paix et de Médiation, CLPM*, Haut plateau Numbi et Ziralo, 2004

	chefferie Buhavu, territoire de KALEHE			
50.	2003 – 2004 À Kitamba, Groupement de Batumba, chefferie de Basile, à Kankanga, groupement de Bizalugulu et dans le Groupement de Balobola ; territoire de MWENGA	Des enlèvements, tueries et des violences dont l’esclavage sexuel de femmes et jeunes filles ⁶⁹ .	FDLR	Dénonciation.
51.	2003 – 2004 Kakolokelwa 4, Groupement de Kakolokelwa chefferie de Wamuzimu ; territoire de MWENGA	Tuerie de masse de 12 personnes ⁷⁰ .	Force de MAYI-MAYI du groupe de Major NGOMA et MULEUCHA.	Information non disponible.
PERIODE POST RAPPORT MAPPING APRES 2003				
<i>2004</i>				
52.	Mars 2004, Groupement de Ziralo, chefferie de Buhavu, territoire de KALEHE	Massacre de 46 civils dont les corps sont dispersés dans différentes fosses communes ⁷¹ .	FDLR/Interahamwe	Information non disponible.
53.	26 mai au 8 juin 2004 BUKAVU	102 personnes tuées, civils et militaires du fait de l’insurrection de Laurent Nkunda et Mutebutsi.	Laurent Nkunda et Mutebusi.	Laurent Nkunda a été arrêté en janvier 2009 ⁷³ . Aucun

⁶⁹ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023

⁷⁰ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

⁷¹ LADHO, *Répertoire des crimes du passé en justice militaire en rapport avec la justice transitionnelle (2009-2022)*, avril 2024.

⁷³ Le Monde Afrique, RDC : Laurent NKUNDA arrêté au Rwanda, 23 janvier 2009, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2009/01/23/rdc-laurent-nkunda-arrete-au-rwanda_1145409_3212.html

		111 femmes violées. 17 blessés graves dont une expatriée agent humanitaire de WAR CHILD ⁷² .		procès n'a été organisé à ce jour. Le colonel Jules Mutebusi est décédé en 2014 au Rwanda ⁷⁴ .
54.	29 mai au 2 juin 2004 Kabamba, groupement d'Irambi-Katana, chefferie de Kabare, territoire de KABARE	Du 29/05 au 2/06/2004, les militaires conduits par le Général Laurent Nkundabatware (alias Laurent Nkunda) et les obus largués par les militaires de la MONUC ont tué les personnes ci-après dans les localités de Kabamba et Katana en groupement d'Irhambi-Katana, territoire de Kabare lors de l'incursion des mois de mai et de juin 2004 : M'Banywesize Bagaya (38 ans), Mulume Rushingwa (30 ans), Kusunza (15 ans), Ombeni Nabulalo (19 ans) ⁷⁵ .	Les militaires conduits par le Général Laurent Nkundabatware et les militaires de la MONUC (Sud-africains et Urugyens)	Laurent Nkunda a été arrêté en janvier 2009 ⁷⁶ . Aucun procès n'a été organisé à ce jour.
55.	Ville de Bukavu, 29 mai 2004	Le lendemain de l'incursion de troupes de Nkunda et Mutebusi dans la ville de Bukavu, un obus est tombé sur quelques habitations à Irambo dans le quartier Nyalukemba faisant des victimes. Des éclats de ce projectif ont atteint et endommagé une partie de la toiture d'un défenseur des droits humains. Les enfants étaient traumatisés par cette situation ⁷⁷ .	Troupes dissidentes de Nkunda et Mutebusi, militaires de la MONUC.	Information non disponible.

⁷²Ouvriers du Monde, *Cas de crimes de masse rapporté par ODM, Bukavu, 2023*

⁷⁴Radio Okapi, *L'ancien rebelle congolais, Jules Mutebusi est décédé au Rwanda*, 11 mai 2014, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.radiookapi.net/actualite/2014/05/11/rdc-lancien-rebelle-congolais-jules-mutebusi-est-decede-au-rwanda>

⁷⁵Héritiers de la Justice, *Situation des droits humains en République Démocratique du Congo, cas du Sud Kivu : Congo terre d'impunité et d'arbitraire: Avancées et recules*, Rapport annuel 2004

⁷⁶Le Monde Afrique, *RDC : Laurent NKUNDA arrêté au Rwanda*, 23 janvier 2009, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2009/01/23/rdc-laurent-nkunda-arrete-au-rwanda_1145409_3212.html

⁷⁷Auteur anonyme, *Violations des droits de l'Homme au Sud Kivu*, Récits de vie d'un DDH, consulté par le GTJT/S-K 2024

56.	Ville de Bukavu, 2 juin 2004	Le 2 juin 2004 aux environs de 9h00, lors de l'affrontement qui opposait les troupes dissidentes du colonel Mutebusi et celles du Général Laurent Nkundabatware à celles des FARDC ⁷⁸ , un obus a atteint et détruit une chambre d'une maison sise Avenue route Panzi, cellule major Vangu, quartier Panzi au N° 664 ⁷⁹ . Plusieurs blessés enregistrés.	Troupes dissidentes du Colonel Mutebusi et celles du Général Laurent Nkunda opposées aux FARDC.	Laurent Nkunda a été arrêté en janvier 2009 ⁸⁰ . Aucun procès n'a été organisé à ce jour. Le colonel Jules Mutebusi est décédé en 2014 au Rwanda ⁸¹ .
57.	Ville de Bukavu, 3 juin 2004	Assassinat de Monsieur SOLEIL Cizungu avec deux autres personnes dont un jeune garçon était confondu au Directeur de la radio Maria ⁸² .	Troupes de Laurent Nkunda et Mutebusi.	Information non disponible.
58.	27 juillet 2004 Bushushu, groupement de Mbinga Sud, chefferie de Buhavu, territoire de KALEHE	Le 24 juillet 2004, les militaires fidèles à Laurent Nkundabatware ont lancé une attaque contre ceux de la 10 ^e région militaire positionnés dans la sous-localité de Rambira, localité de Bushushu, dans le territoire de Kalehe 4 militaire des FARDC ont trouvé la mort et 9 autres blessés ⁸³ .	Militaires fidèles à Laurent Nkundabatware.	Laurent Nkunda a été arrêté en janvier 2009 ⁸⁴ . Aucun procès n'a été organisé à ce jour.
59.	9 juin 2004, Paroisse de Mwenga, Groupement de Bamulinda, chefferie de Wamuzimu, Territoire de MWENGA	Le 9 juin 2004 vers 6h30, le curé de la paroisse de Mwenga et les agents de l'ONG IRC ont été violentés par des militaires ex-maï-maï au motif que cette ONG cacherait des armes et des munitions dans le bâtiment de la paroisse ⁸⁵ .	Militaires ex-maï-maï.	Information non disponible.

⁷⁸ Amnesty International, *République démocratique du Congo. Les combattants de Bukavu doivent cesser leurs attaques contre les civils*, Bulletin d'information 141/2004, 3 juin 2004, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.amnesty.org/fr/wp-content/uploads/sites/8/2021/09/afr620132004fr.pdf>

⁷⁹ Héritiers de la Justice, *Situation des droits humains en République Démocratique du Congo, cas du Sud Kivu : Congo terre d'impunité et d'arbitraire: Avancées et recules*, Rapport annuel 2004

⁸⁰ Le Monde Afrique, *RDC : Laurent NKUNDA arrêté au Rwanda*, 23 janvier 2009, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2009/01/23/rdc-laurent-nkunda-arrete-au-rwanda_1145409_3212.html

⁸¹ Radio Okapi, *L'ancien rebelle congolais, Jules Mutebusi est décédé au Rwanda*, 11 mai 2014, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.radiookapi.net/actualite/2014/05/11/rdc-lancien-rebelle-congolais-jules-mutebusi-est-decede-au-rwanda>

⁸² Ouvriers du Monde, *Rapports sur la situation des droits Humains, LDGL RDC* (sans précision de date)

⁸³ Héritiers de la Justice, *Situation des droits humains en République Démocratique du Congo, cas du Sud Kivu : Congo terre d'impunité et d'arbitraire: Avancées et recules*, Rapport annuel 2004

⁸⁴ Le Monde Afrique, *RDC : Laurent NKUNDA arrêté au Rwanda*, 23 janvier 2009, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2009/01/23/rdc-laurent-nkunda-arrete-au-rwanda_1145409_3212.html

⁸⁵ Héritiers de la Justice, *Situation des droits humains en*

60.	9 juin 2004 + 11 juin 2004 Katogota, groupement d'Itara-Luvungi, chefferie de Bafuliru, territoire d'UVIRA	Entre le 9 et le 11 juin 2004, 5 personnes de Katogota, groupement d'Itara-Luvungi, chefferie de Bafuliru, territoire d'Uvira ont été abattues par les éléments conduits par le Colonel Jules Mutebutsi. Il s'agit de : Mr. Bashizi Kabonga (49 ans), Mr. Jean-Pierre Sebukimiro, Mr. Kangaruko (20 ans) ⁸⁶ .	Éléments du Colonel Jules Mutebutsi.	Le colonel Jules Mutebusi est décédé en 2014 au Rwanda ⁸⁷ .
61.	Cité d'Uvira, Juin 2004 et juillet 2005, Territoire d'UVIRA	Affaire « Biyoyo ». Jean-Pierre Karhanga BIYOYO est initiateur du mouvement insurrectionnel dénommé FSP (Front social pour le Progrès), acteur de la déstabilisation de la province du Sud-Kivu. Les 5 militaires arrêtés sont soupçonnés de désertion des rangs de l'armée nationale, d'organisation d'un mouvement insurrectionnel, de recrutement d'adhérents et combattants à Uvira dans deux pays étrangers (Rwanda et Burundi), d'enlèvement, arrestations et détentions arbitraires de mineurs (avec la collaboration du prévenu civil), de recrutement d'enfants soldats, et d'enrôlement dans les troupes combattantes étrangères (pour tous les prévenus) ⁸⁸ .	Jean-Pierre Karhanga BIYOYO.	1 ^e instance : TMG de Bukavu, 17 mars 2006 : Condamnation des six prévenus à des peines allant de la peine de mort pour BIYOYO, à 5 ans de servitude pénale pour trois autres prévenus et à 2 ans de servitude pénale pour le seul prévenu civil. <u>Appel</u> : Cour Militaire de Bukavu, 12 janvier 2007 : arrêt de la Cour militaire de Bukavu qui confirme la décision du premier degré. Après avoir été capturé, Biyoyo s'est évadé et s'est réfugié au Rwanda avant

République Démocratique du Congo, cas du Sud Kivu : Congo terre d'impunité et d'arbitraire: Avancées et recules, Rapport annuel 2004

⁸⁶ Héritiers de la Justice, Situation des droits humains en République Démocratique du Congo, cas du Sud Kivu : Congo terre d'impunité et d'arbitraire: Avancées et recules, Rapport annuel 2004

⁸⁷ Radio Okapi, L'ancien rebelle congolais, Jules Mutebusi est décédé au Rwanda, 11 mai 2014, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.radiookapi.net/actualite/2014/05/11/rdc-lancien-rebelle-congolais-jules-mutebusi-est-decede-au-rwanda>

⁸⁸ Avocats Sans Frontières, Étude de jurisprudence. L'application du statut de Rome de la cour pénale internationale par les juridictions de la République Démocratique du Congo, 2009, p.113, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://asf.be/wp-content/uploads/2014/05/ASF_RDC_EtudeJurisprStatutRome_2009_FR.pdf

				d'être capturé à nouveau en octobre 2005 et de pouvoir s'évader une deuxième fois le 3 juin 2006.
62.	1 septembre 2004 Luvungi, Chefferie de Bifuliru, Territoire d'UVIRA	Le 1 septembre 2004, un militaire des FARDC du 108 ^e bataillon dirigé par le colonel Jeannot Ruharara basé dans le groupement de Luvungi en Chefferie de Baluliru, territoire d'Uvira a violé une fillette d'une année et 2 mois ainsi que sa mère. La fillette conduite à l'Hôpital général de référence d'Uvira, est morte des suites des blessures subie. Bien qu'une plainte à ce sujet était soumise auprès du commandant local, le bourreau n'a pas été inquiété ⁸⁹ .	1 militaire des FARDC du 108 ^e bataillon dirigé par le colonel Jeannot Ruharara.	Dénonciation.
63.	2004 Kaseti, groupement de Balighi, chefferie Wamuzimu ; territoire de MWENGA	Tuerie de six personnes. D'autres crimes ont été commis au niveau de la rivière Elila et dans le village de Kitutu ⁹⁰ .	Les éléments RCD-Goma sous le commandement d'IKENDE MONGA	Information non disponible.
64.	Février 2010 Bisembe, groupement de Bashimwenda premier, Chefferie de Basile, territoire de MWENGA	Viol et tuerie des femmes, 7 personnes portées disparues à Bisembe. Ces gens ont été contraints de suivre les rebelles et, après, leurs corps n'ont été revus. Ce fut le cas dans d'autres villages dont celui de Kitwabaluzi ⁹¹ . C'est en représailles du rapatriement forcé des dépendants de FDLR au Rwanda par les forces loyalistes ⁹² .	FDLR	Dénonciation
65.	2004 – 2022	Le Général autoproclamé CHARLEQUIN et ses éléments armés avaient commis des attaques	Le général autoproclamé de RM CHARLEQUIN.	Le présumé auteur est en détention, le dossier attend

⁸⁹ Héritiers de la Justice, *Situation des droits humains en République Démocratique du Congo, cas du Sud Kivu : Congo terre d'impunité et d'arbitraire: Avancées et recules*, Rapport annuel 2004

⁹⁰ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023

⁹¹ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023

⁹² ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

	Territoires de MWENGA et SHABUNDA	généralisées et systématiques contre les exploitants miniers et la population dans les carrés miniers et Villages des Territoires de MWENGA et de SHABUNDA ⁹³ .		la mission des enquêtes judiciaires.
2005				
66.	9 octobre 2005 NTULU-MAMBA, groupement de Kaniola, chefferie de Ngweshe, territoire de WALUNGU	Alors que les plaies du traumatisme causé par les massacres dans le village de Ntulu-Mamba sont encore saignantes, les FDLR viennent encore de frapper fort, atteignant l'extrémité de la sauvagerie le dimanche 9 octobre 2005 autour de 20h00 à Kaniola : des morts, des blessés, des maisons incendiées ⁹⁴ .	FDLR	Information non disponible.
67.	2005-2006 Kitondo, Groupement de Bangomaa, chefferie de Bakisi, territoire de SHABUNDA	Dossier « Kitindi ». Entre 2005 et 2006, les éléments de FARDC avaient commis des violations systématiques de droit de l'homme dans la localité de Kitindi caractérisées par des meurtres, viol, pillage, incendie des maisons. Le Colonel Kapopo Alunda avait notifié et instruit le Capitaine Katibita d'exécuter cette opération en termes des représailles après s'être retrouvé humilié, par la défaite de ses hommes par des éléments du groupe armé Mai-Mai. 485 victimes se sont portées parties civiles dans le procès tenu en 2023 sur ces crimes ⁹⁵ .	Éléments de FARDC, dont le Colonel Kapopo Alunda qui avait notifié et instruit le Capitaine Katibita d'exécuter l'opération.	1 ^e instance : CM Bukavu, 2023, acquittement pour CCH du Colonel Kapopo Alunda.

⁹³ Initiative Alpha, *Témoignages des points focaux sur la situation des droits de l'Homme à Shabunda*, Sud Kivu, 2023

⁹⁴ Héritiers de la Justice, *Des crimes graves des FDLR-Interahamwe au Sud Kivu : Vue synoptique de 2002 à 2012*, Rapport 2014

⁹⁵ La documentation de ce cas a été réalisée par l'ONG Collectif d'Action pour la Défense des droits de l'homme (CADDHOM) avec le soutien technique de l'ONG TRIAL International ; Radio Okapi, *Sud-Kivu : un colonel FARDC et un ex-seigneur de guerre comparaissent à Mwenga*, 31/03/2023, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.radiookapi.net/2023/03/31/actualite/securite/sud-kivu-un-colonel-fardc-et-un-ex-seigneur-de-guerre-comparaissent> ; Radio Okapi, *Sud-Kivu: la Cour militaire acquitte un officier des FARDC et un chef milicien accusés des crimes graves*, 11 avril 2023, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.radiookapi.net/2023/04/11/actualite/justice/sud-kivu-la-cour-militaire-acquitte-un-officier-des-fardc-et-un-chef>

68.	2005-2007, Bunyakiri, Groupement de Kalima, chefferie de Buhavu, territoire de KALEHE	Dossier « Colonel 106 ». Entre 2005 et 2007, Colonel Bedi Mobuli Engangela alias « Colonel 106 » à la tête de sa milice a conduit plusieurs attaques dans le Territoire de Kalehe. Il a ordonné à ses hommes de mener plusieurs attaques contre la population civile au cours desquelles de graves exactions tels que les viols de femmes, le meurtre, les tortures, le pillage ont été commis. 307 victimes se sont portées parties civiles dans le procès tenu sur ces crimes ⁹⁶ .	Colonel Bedi Mobuli Engangela <i>alias</i> « Colonel 106 »	1 ^e instance : 2014, RP 083/14, 1 condamnation pour CCH <u>Appel</u> : HCM de Kinshasa, 2018, RPA106/016, 1 condamnation pour CCH à perpétuité. Le Colonel 106 est emprisonné à Kinshasa, à la prison de N'Dolo.
69.	2005-2007 territoire de KALEHE	Dossier « Marocain ». En 2005 et 2007, le Major Maro Ntumwa <i>alias</i> Marocain, sous le commandement du Colonel Bedi Mobuli <i>alias</i> 106, aurait attaqué plusieurs villages du Territoire de Kalehe. Au cours de ces attaques, des exactions auraient été commises sur la population civile à savoir des viols, des enlèvements, des pillages, etc. 98 victimes se sont portées parties civiles dans le procès tenu sur ces crimes ⁹⁷ .	Major Maro Ntumwa <i>alias</i> « Marocain »	1 ^e instance : CM Bukavu, 2018, RP 098/2017, 1 condamnation pour Crimes de guerre et CCH par la Cour militaire du Sud-Kivu <u>Appel</u> : HCM Kinshasa, 1 condamnation pour CCH à 20 ans d'emprisonnement.
2006				
70.	2006 Kitutu, groupement de Bakuté, chefferie de	Le colonel NALWESHA et le colonel ALUNDA se sont livrés à des enlèvements de civils à Kitutu à la place communément appelée « PIR » près du	FARDC, colonel NALWESHA et le colonel ALUNDA, KAMAZAIRE.	Information non disponible.

⁹⁶ International Center for Transitional Justice, *The Accountability Land scape in Eastern DRC*, 2015, p.41, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Report-DRC-Accountability-Landscape-2015_0.pdf ; Jacques B MBOKANI, *Une analyse des décisions des juridictions militaires congolaises en application du Statut de Rome*, Open Society Initiative for Southern Africa, *Dossier Bedi Mobuli Engangela alias « Colonel 106 »*, 2016, pp. 100, consulté le 1 février 2024, en ligne : <http://www.africanminds.co.za/wp-content/uploads/2017/07/9781928331421OSISADRCtextfrench.pdf> ; LADHO, *Répertoire des crimes du passé en justice militaire en rapport avec la justice transitionnelle (2009-2022)*, avril 2024.

⁹⁷ TRIAL International, *Ntumwa « Marocain » Maro, un seigneur de guerre sur le banc des accusés*, 25 janvier 2018, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://trialinternational.org/fr/latest-post/ntumwa-marou-un-seigneur-de-guerre-sur-le-banc-des-accusés/> ; LADHO, *Répertoire des crimes du passé en justice militaire en rapport avec la justice transitionnelle (2009-2022)*, avril 2024.

	Wamuzimu, territoire de MWENGA	marché à Kitutu. Ils opéraient sous la formule appelée 48 heures. Ils ont commis les massacres de nombreux civils congolais Mai Mai vers la rivière Elila. Le seigneur de guerre KAMAZAIRE s'est livré aussi à des actes de décapitation en public en date du 14 Mars 2007 à Kitutu. Monsieur Lusumba a disparu dans les mêmes circonstances. Les éléments sous commandement de Kawazaire obligeaient les civils à boire le sang de leurs proches. Ces actes ont provoqué des traumatismes et une vague de disparition des jeunes. Ils ont été aussi à l'origine de formation de nombreux mouvements des jeunes résistants dont les Songa Mbele ⁹⁸ .		
71.	Juin-Juillet 2006 à janvier 2007 Territoire de KALEHE	Dossier « Maniraguha » (Jean Bosco Maniraguha, alias Kuzunguou Petit Bal et autres). Plusieurs villages en territoire de KALEHE, province du Sud-Kivu, ont été attaqués entre juin/juillet 2006 et janvier 2007, à l'aide des armes de guerre, entraînant la mort et le viol de plusieurs personnes civiles et la destruction de nombreuses maisons. De nombreuses personnes ont aussi été emprisonnées, privées de liberté, torturées par Jean Bosco Maniraguha, sujet rwandais FDLR. 400 victimes se sont portées parties civiles dans le procès tenu sur ces crimes ⁹⁹ .	Jean Bosco Maniraguha, sujet rwandais FDLR et autres.	<u>le instance</u> : TMG de Bukavu, 2011, RP 275/09, 521/10, parmi les sentences, Jean Bosco Maniraguha a été condamné à la prison à perpétuité pour CCH. <u>Appel</u> : confirmation de la décision de première instance, notamment pour Jean Bosco Maniraguha.

⁹⁸ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

⁹⁹ Avocats sans Frontières, *Recueil de jurisprudence congolaise en matière de crimes internationaux, édition critique, Dossier MANIRAGUHA Jean Bosco alias KAZUNGU*, décembre 2013, pp. 65-98, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.asf.be/wp-content/uploads/2013/12/ASF_RDC_JurisprudenceCrimesInternat_201312.pdf ; International Center for Transitional Justice, *The Accountability Land scape in Eastern DRC*, 2015, pp.52-54, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Report-DRC-Accountability-Landscape-2015_0.pdf ; LADHO, *Répertoire des crimes du passé en justice militaire en rapport avec la justice transitionnelle (2009-2022)*, avril 2024.

				Il s'est évadé de la prison centrale de Bukavu.
2008				
72.	2008 – 2009 Mikelo à Mikamba, groupement de Baliga, chefferie de Bakisi; territoire de Shabunda	Tuerie de 7 personnes. C'est après une attaque à Mikelo que le bataillon a pris en assaut les populations civiles. Les actes de viols étaient signalés à Ngando et multiples tortures sur les jeunes et les femmes en provenance de leurs champs à Katubo ¹⁰⁰ .	FARDC sous commandement de l'ex major AMULI CHIVIRI.	Information non disponible.
2009				
73.	20 janvier au 8 février 2009 Territoire de KALEHE	Les rebelles des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) ont massacré au moins 100 civils congolais au Sud-Kivu ¹⁰¹ .	FDLR	Information non disponible.
74.	7 au 12 février 2009, groupement de Ziralo, Territoire de KALEHE	40 personnes ont été tuées, dans des circonstances non encore élucidées, à Ziralo, groupement situé dans les hauts plateaux de Kalehe ¹⁰² .	Certaines sources parlent d'éléments FDLR tués par les forces régulières au Nord-Kivu. D'autres font état de civils hutu-congolais massacrés par les groupes armés Mai-mai de Ziralo.	Information non disponible.
75.	1 juin 2009 Groupement de Mubuku, chefferie de Buhavu, Territoire de KALEHE	En date du 1 ^{er} juin 2009 à Kachiri, groupement de Mubugu, 45 personnes ont été tuées, 8 blessés et plusieurs maisons incendiées par les FDLR ¹⁰³ .	FDLR.	Information non disponible.

¹⁰⁰ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

¹⁰¹ Human Rights Watch, *RD Congo : Plus de cent civils massacrés par les rebelles rwandais*, 13/02/2009, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.hrw.org/fr/news/2009/02/13/rd-congo-plus-de-cent-civils-massacres-par-les-rebelles-rwandais>

¹⁰² L'information a été rapportée par un point focal de l'ONG CEDH.

¹⁰³ CEDH, *Rapport de documentation et rapport de dénonciation du Groupement de Mubuku*, 2010

76.	2 – 3 juillet 2009 Lulingu, groupement de Bamuguba Nord, chefferie de Bakisi, territoire de SHABUNDA	Entre le 2 et le 3 juillet 2009, des membres de la 5e brigade des FARDC ont attaqué des villages du Sud-Kivu, commettant des viols, des pillages et prenant des civils en otage ¹⁰⁴ .	Les membres de la 5e brigade des FARDC	AMS Bukavu : RMP 1245/MTL/09/ En raison des difficultés d'accès vers Shabunda, il a été difficile de comprendre et mener des enquêtes approfondies.
77.	Été 2009 Mulenge, groupement de kigoma, chefferie de Bafuliru, territoire de UVIRA	Dossier « Lemera ». Au courant de l'été 2009, l'armée congolaise lance l'opération Kimia II dans la province du Sud-Kivu afin de traquer les membres du groupe armé FDLR. Le 83e bataillon est déployé dans le village de Mulenge. À la mi-août, à la suite de combats acharnés entre les FDLR et l'armée, la plupart de la population civile vivant à Mulenge fuit vers le village voisin de Mugaja. Le 18 août 2009, sept femmes sont attaquées par quelques soldats congolais qui les violent, à savoir le premier Sergent Christophe Kamona Manda, le caporal Ndagijimana Sekuye, le caporal Justin Mambwe Mukebu, le caporal Gahungu Maniragaba, et le sergent Okelo Tangi (décédé avant l'appel). 7 victimes se sont portées parties civiles dans le procès tenu sur ces crimes ¹⁰⁵ .	FARDC	1 ^{ère} instance : TMG Uvira 2010, RP N°132/10, 7 condamnations pour CCH <u>Appel</u> : RPA 0180, 7 condamnations pour CCH à la prison à perpétuité (sauf OkeloTangi décédé avant l'appel).

¹⁰⁴ International Center for Transitional Justice, *The Accountability Landscape in Eastern DRC*, 2015, p.49, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Report-DRC-Accountability-Landscape-2015_0.pdf

¹⁰⁵ Avocats sans Frontières, *Recueil de jurisprudence congolaise en matière de crimes internationaux, édition critique, Dossier Lemera*, décembre 2013, pp. 65-98, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.asf.be/wp-content/uploads/2013/12/ASF_RDC_JurisprudenceCrimesInternat_201312.pdf ; International Center for Transitional Justice, *The Accountability Landscape in Eastern DRC*, 2015, p.42, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Report-DRC-Accountability-Landscape-2015_0.pdf

78.	Septembre 2009 Mupinda, dans la chefferie de Nindja, territoire de KABARE	Dossier « Pantove ». Les prévenus PANTOVE MERIKE, commandant des opérations et BOSE NIBAMWE BAZIRAKE, Adj de Cie ont à MUPINDA, dans la chefferie de NINJA, territoire de KABARE, par coopération directe, donné la mort à une dame habitant la localité et blessé plusieurs autres personnes civiles en ordonnant l'attaque de la localité. Les prévenus étaient déployés pour lutter contre les éléments FDLR réfugiés dans le village ¹⁰⁶ .	PANTOVE MERIKE, commandant des opérations et BOSE NIBAMWE BAZIRAKE, Adj de Cie ; militaire FARDC.	1 ^e instance : TMG de Bukavu, 2 octobre 2011 RP 372.
79.	24 septembre 2009 Chiriba, groupement de Mubuku, chefferie de Buhavu, territoire de KALEHE	Le 24 septembre 2009 à Chiriba groupement de Mubuku, 105 maisons incendiées, 14 morts et 8 blessés par les FDLR ¹⁰⁷ .	FDLR.	Information non disponible.
80.	26 et le 29 septembre 2009, Katasomwa, groupement de Mubuku, chefferie de Buhavu, territoire de KALEHE	Dossier « Balumisa Manasse ». A la suite du meurtre d'un militaire de l'armée congolaise, surnommé « Le Blanc » par une personne qui avait été arrêtée arbitrairement, les militaires FARDC se sont déployés sur ordre du lieutenant-colonel Balumisa Manassé. En représailles, la population civile de la localité de Katasomwa a été visée pendant près de quatre jours par des actes de pillage, torture et actes de viol. Un enfant a été tué et des biens ont été	FARDC	1 ^e instance : CM Bukavu, 2011, RP 038, RMP 1280/MTL/09 <u>Appel</u> : RMP1280/MTL/09.

¹⁰⁶ Avocats sans Frontières, *Recueil de jurisprudence congolaise en matière de crimes internationaux, édition critique, Dossier PANTOVE*, décembre 2013, pp. 185, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.asf.be/wp-content/uploads/2013/12/ASF_RDC_JurisprudenceCrimesInternat_201312.pdf

¹⁰⁷ CEDH, *Rapport de documentation et rapport de dénonciation du Groupement de Mubuku*, 2010

		détruits. 135 victimes se sont portées parties civiles dans le procès tenu sur ces crimes ¹⁰⁸ .		
81.	2009-2010 Plusieurs villages du territoire de SHABUNDA	Dossier Kizima Sabin <i>alias</i> « Lénine ». Entre fin 2009 et début 2010, étant chef militaire d'un groupe armé composé de 72 éléments FDLR, Kizima Sabin <i>alias</i> « Lénine » a ordonné et participé à une attaque généralisée et systématique lancée contre la population civile de plusieurs villages en territoire de Shabunda. 60 victimes se sont portées parties civiles dans le procès tenu sur ces crimes ¹⁰⁹ .	Chef militaire Kizima Sabin <i>alias</i> « Lénine ».	<u>1^e instance</u> : TMG Bukavu, 2014, RP 802/12, condamnation pour CCH <u>Appel</u> : CM de Bukavu, condamnation du chef militaire Kizima Sabin <i>alias</i> « Lénine » pour CCH.
82.	2009-2012 Carrés miniers et villages des territoires de MWENGA et SHABUNDA	Dossier « Migamba » Le général autoproclamé TAKUNGOMU MUKAMBILWA et ses éléments armés avaient commis des attaques généralisées et systématiques contre les exploitants miniers et la population dans les carrés miniers et villages des Territoires de MWENGA et de SHABUNDA ¹¹⁰ .	Le général autoproclamé de RM TAKUNGOMU. MUKAMBILWA et ses éléments armés.	<u>1^e instance</u> : TMG Bukavu, 2021, RP 1694/20, condamnation pour CCH <u>Appel</u> : CM de Bukavu, 2023, acquittement de TAKUNGOMU MUKAMBILWA.
2010 à				
83.	17 janvier 2010 Mupoke, dans le Territoire de SHABUNDA	Dossier « Mupoke » (Kabala Mandumba). Des militaires FARDC du 5122e Bataillon ont organisé un assaut sur le marché de MUPOKE pour mettre hors d'état de nuire tous les groupes	Les militaires FARDC du 5122 ^e bataillon.	<u>1^e instance</u> : TMG Bukavu, 2012, RP 708/12

¹⁰⁸ International Center for Transitional Justice, *The Accountability Landscape in Eastern DRC*, 2015, pp. 42-44, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Report-DRC-Accountability-Landscape-2015_0.pdf ; Jacques B MBOKANI, *Une analyse des décisions des juridictions militaires congolaises en application du Statut de Rome*, Open Society Initiative for Southern Africa, Dossier Balumisa MANASSE (KATASOMWA), 2016, p. 75, consulté le 1 février 2024, en ligne : <http://www.africanminds.co.za/wp-content/uploads/2017/07/9781928331421OSISADRCtextfrench.pdf> ; LADHO, *Répertoire des crimes du passé en justice militaire en rapport avec la justice transitionnelle (2009-2022)*, avril 2024.

¹⁰⁹ International Center for Transitional Justice, *The Accountability Landscape in Eastern DRC*, 2015, p.54, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Report-DRC-Accountability-Landscape-2015_0.pdf ; Jacques B MBOKANI, *Une analyse des décisions des juridictions militaires congolaises en application du Statut de Rome*, Open Society Initiative for Southern Africa, Dossier Kizima Sabin *alias* « Lénine », 2016, p. 103, consulté le 1 février 2024, en ligne : <http://www.africanminds.co.za/wp-content/uploads/2017/07/9781928331421OSISADRCtextfrench.pdf>

¹¹⁰ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023

		armés opérant dans ce secteur, notamment les FDLR, qui rançonnaient la population. Lors de l'assaut les militaires ont tiré des balles partout, de manière indiscriminée contre les civils. Cela a causé la mort de plusieurs personnes, des viols, des tortures et pillages. Les présumés auteurs sont le Sous-lieutenant KABALA et 3 autres auteurs en fuite : KASEREKA, MONGA et NDAYISABA ¹¹¹ .		<p><u>Appel</u> : CM Bukavu, 2013, RPA 230</p> <p>Le sous-lieutenant Kabala Mandumba s'est évadé de prison.</p>
84.	Mars / juin 2010 Territoire de SHABUNDA	Affaire « Kyat Hend Dittman et consorts ». Actes commis par les membres du mouvement politico-militaire dénommé le « Parti national congolais », en vue d'obtenir du pouvoir central, par les armes, la prise en compte des préoccupations des Lega (ethnie fondatrice) qui, selon les fondateurs du PNC, n'occupent pas des postes qu'ils méritent au sein de l'armée et des institutions politiques congolaises. Parmi les condamnés se trouvent : Kyat Hend (alias <i>Pharaon</i>) / Mubulanwa Nsunga / Kazombo Amisi / Lepalepa/ Bahati Mwati / Sengi Kyabutwa / Bwansolu Mizaba (A noter la perte du plumitif de cet arrêt) ¹¹² .	Membres du mouvement politico-militaire dénommé le « Parti national congolais » dont Kyat Hend / Mubulanwa Nsunga / Kazombo Amisi / Lepalepa/ Bahati Mwati / Sengi Kyabutwa / Bwansolu Mizaba.	<p><u>1^e instance</u> : CM Bukavu, 2012, RPA 230, 9 condamnés (notamment pour CCH), 19 acquittés en 1^e instance.</p> <p>Kyat Hend s'est échappé de la prison de Bukavu.</p>

¹¹¹ International Center for Transitional Justice, *The Accountability Land scape in Eastern DRC*, 2015, pp.44-45, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Report-DRC-Accountability-Landscape-2015_0.pdf ; Jacques B MBOKANI, *Une analyse des décisions des juridictions militaires congolaises en application du Statut de Rome, Open Society Initiative for SouthernAfrica, Dossier Kabala et consorts (affaire MUPOKE)*, 2016, pp. 155, consulté le 1 février 2024, en ligne : <http://www.africanminds.co.za/wp-content/uploads/2017/07/9781928331421OSISADRCtextfrench.pdf>

¹¹² International Center for Transitional Justice, *The Accountability Land scape in Eastern DRC*, 2015, pp.49-52, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Report-DRC-Accountability-Landscape-2015_0.pdf ; Jacques B MBOKANI, *Une analyse des décisions des juridictions militaires congolaises en application du Statut de Rome, Open Society Initiative for SouthernAfrica, Dossier Kyat Hend et consorts*, 2016, pp. 343, consulté le 1 février 2024, en ligne : <http://www.africanminds.co.za/wp-content/uploads/2017/07/9781928331421OSISADRCtextfrench.pdf>

85.	31 décembre 2010 au 1janvier 2011 Territoire de FIZI	Dossier « KIBIBI ». Dans la nuit du 31 décembre 2010 au 1janvier 2011, une simple bagarre entre deux hommes à Fizi a dégénéré lorsqu'un groupe de soldats de l'armée congolaise a lancé une offensive contre la population civile. Il y a eu viol de 63 femmes par des éléments des FARDC sous commandement du Colonel KIBIBI. Les actes de torture et pillages des biens avaient été dénoncés.94 victimes se sont portées parties civiles dans le procès tenu sur ces crimes ¹¹³ .	8 éléments des FARDC sous commandement du Colonel KIBIBI.	1 ^e instance : CM Bukavu, 2011, RMP 1337/MTL/2011, 9 condamnations pour CCH <u>Appel</u> : HCM de Kinshasa, 2020, RPA 047/2011, 9 condamnations pour CCH.
86.	2010 MWENGA Centre, chefferie de BASILE	Tuerie de 5 personnes et destruction du HGR de MWENGA et CA sainte JEMA et 2 écoles primaires ¹¹⁴ .	Soldat FARDC de l'ex-Major Honoré AMULI CHIVIRI.	Information non disponible.
87.	2010-2020 Territoire de KALEHE	Les officiers et éléments du groupe armé NYATURA avaient assujéti les hauts plateaux de KALEHE ils y avaient commis des attaques généralisées et systématiques contre la population civile. Ils ont commis des viols, meurtres, incendies des maisons, pillages et arrestations arbitraires ¹¹⁵ .	Les officiers et éléments du groupe armé NYATURA bien listés.	Les enquêtes avaient été effectuées, il reste l'interpellation des présumés auteurs et l'organisation de la chambre foraine à KALEHE.
2011				
88.	15 février 2011 Kaboke, Cibuye, Rubogo et Kashwago, Groupement de Bugorhe, chefferie de	Des éléments armés non autrement identifiés ont attaqué plusieurs villages du territoire de Kabare dans le groupement de Bugorhe au Nord, où plus de 45 familles ont été attaquées, et pillées dans les villages de Kaboke, Cibuye, Rubogo et Kashwago	Éléments armés non autrement identifiés.	Information non disponible.

¹¹³ International Center for Transitional Justice, *The AccountabilityLandscape in Eastern DRC*, 2015, pp.45-47, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Report-DRC-Accountability-Landscape-2015_0.pdf ; Jacques B MBOKANI, *Une analyse des décisions des juridictions militaires congolaises en application du Statut de Rome*, Open Society Initiative for SouthernAfrica, *Dossier KIBIBI*, 2016, pp. 72, consulté le 1 février 2024, en ligne : <http://www.africanminds.co.za/wp-content/uploads/2017/07/9781928331421OSISADRCtextfrench.pdf>

¹¹⁴ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023

¹¹⁵ CEDH, *Rapport CEDH, Point focalKalehe*, 2010 ; ACPD, *Tableau des faits documentés à référencer, février 2024*.

	Kabare ; territoire de KABARE	en date du 15 février 2011 vers 22h00. 13 personnes ont été emportées dans la forêt pour le transport du butin ¹¹⁶ .		
89.	25 février 2011 Kahungu, Mabingu et Kabushwa, groupement d'Irhambi-Katana, chefferie de kabare, Territoire de KABARE	Dans le groupement d'Irhambi-Katana, en date du 25 février 2011, 8 femmes, habitant dans les localités de Kahungu, Mabingu et Kabushwa, ont été violées par des hommes armés et en uniforme militaire ¹¹⁷ .	Des hommes armés et en uniforme militaire	Information non disponible.
90.	Février 2011 Bunyakiri, Maibano, Erunga, Territoire de KALEHE	Dans le poste d'encadrement administratif de Bunyakiri en territoire de Kalehe, les incursions des FDLR se sont soldées par le cas d'une personne blessée et le pillage de plusieurs biens et ont causé le déplacement massif de la population vers Bulambika sur la route principale : - Dans la nuit du 8 au 9/2/2011, incursion des FDLR à Maibano-centre dans la chefferie de Buloho, territoire de Kalehe; - Dans la nuit du 11 au 12/2/2011 vers 1h00 du matin, attaques sur la localité d'Erunga en chefferie de Buloho où ils ont pris des biens de grande valeur et ont torturé et emporté 6 personnes pour le transport de leurs butins ¹¹⁸ .	FDLR	Information non disponible.
91.	26 mars 2011 Kikozi, Groupement de Kalungwe, chefferie de	Dans la nuit du 26 mars 2011, des soldats des FARDC d'un bataillon composé d'anciens membres des Forces républicaines nouvellement	Major Rupongo, Rogatien John et Major Shaka Nyamusaraba.	Un mandat d'arrêt a été lancé à l'encontre des auteurs présumés.

¹¹⁶ Radio Okapi, *Les FDLR pillent 40 maisons à Kamakombe*, en ligne : <https://www.radiookapi.net/en-bref/2011/02/16/sud-kivu-les-fdlr-pillent-40-maisons-a-kamakombe>; Radio Okapi, *Sud-Kivu : « les attaques armées de Kabare sont l'œuvre des déserteurs des FARDC » selon le chef de la collectivité*, en ligne : <https://www.radiookapi.net/actualite/2011/08/15/sud-kivu-%25c2%25ab-les-attaques-armees-de-kabare-sont-%25e2%2580%2599oeuvre-des-deserteurs-des-fardc-%25c2%25bb-selon-le-chef-de-la-collectivite>

¹¹⁷ GTJT/S-K, Sud-Kivu : Dix-sept personnes disparues après les attaques des FDLR, voir sur <https://www.radiookapi.net/regions/sud-kivu/2011/02/25/sud-kivu-dix-sept-personnes-portees-disparues-apres-1%25e2%2580%2599attaque-de-fdlr>, article consulté février 2024

¹¹⁸ CEDH, *Rapport de dénonciation du poste d'encadrement administratif de Bunyakiri*, 2011

	Bavira territoire d'UVIRA	intégrées fédéralistes (FRF), a lancé une attaque à Kikozi, dans le Groupement de Kalungwe. Neuf femmes ont été violées, 16 civils ont été soumis à la torture et à des traitements cruels et dégradants, et plusieurs maisons et un centre de santé ont été pillés ¹¹⁹ .		Une enquête est en cours.
92.	13 mars 2011 Mukenye, dans le territoire de MWENGA	Le 13 mars 2011, au niveau de Mukenye à Mwenga-centre, les éléments de FDLR ont pillé la population qui se rendait vers Ngando ¹²⁰ .	FDLR.	Information non disponible.
93.	14 mars 2011, dans la Chefferie de Basile Territoire de MWENGA	Le 14 mars 2011 vers 23h00, les éléments de FDLR ont pillé un camion de marque Fuso ainsi que trois habitations de civils à Mwenga-centre. Tous les biens ont été emportés dans la forêt ¹²¹ .	FDLR	Information non disponible.
94.	15 au 16 avril 2011 Miowe, groupement de Kalima, Chefferie de Buhavu territoire de KALEHE	Dans la nuit du 15 au 16 avril 2011 vers 00h00, 8 éléments de FDLR ont investi le village Miowe, localité de Bikenge dans le groupement de Kalima en territoire de Kalehe. Ils ont tué deux militaires de FARDC et un civil par balles et plusieurs biens de valeur ont été emportés par eux ¹²² .	FDLR	Information non disponible.
95.	18 avril 2011 PNKB, territoire de KALEHE	Le 18 avril 2011 vers 9h00, au niveau du Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB), dans l'embuscade tendue par les éléments de FDLR aux deux mini-bus, deux personnes ont été tuées et beaucoup de biens pillés et même deux motos en partance vers Bunyakiri ont aussi été pillées ¹²³ .	FDLR	Information non disponible.

¹¹⁹ International Center for Transitional Justice, *The Accountability Land scape in Eastern DRC*, 2015, p. 47, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Report-DRC-Accountability-Landscape-2015_0.pdf ; LADHO, *Répertoire des crimes du passé en justice militaire en rapport avec la justice transitionnelle (2009-2022)*, avril 2024.

¹²⁰ Héritiers de la Justice, *Des crimes graves des FDLR-Interahamwe au Sud Kivu : Vue synoptique de 2002 à 2012*, Rapport 2014

¹²¹ Héritiers de la Justice, *Des crimes graves des FDLR-Interahamwe au Sud Kivu : Vue synoptique de 2002 à 2012*, Rapport 2014

¹²² Héritiers de la Justice, *Des crimes graves des FDLR-Interahamwe au Sud Kivu : Vue synoptique de 2002 à 2012*, Rapport 2014

¹²³ CEDH, *Rapport de dénonciation du poste d'encadrement administratif, et de la société civile de Bunyakiri*, 2011

96.	8 au 12 mai 2011, groupement d'Irhambi-Katana, chefferie de Kabare, Territoire de KABARE	En dates du 8 au 12 mai 2011, les FDLR ont saboté le groupement d'Irhambi-Katana en territoire de Kabare en pillant et emportant la population dans la brousse. Au cours de ces attaques, 9 femmes et filles et 5 hommes ont été victimes de violations des droits humains ¹²⁴ .	FDLR	Information disponible.	non
97.	15 mai 2011 Iganda, groupement de Bamulinda, chefferie de Wamuzimu, territoire de MWENGA	Le 15 mai 2011 vers 23h00, les FDLR ont attaqué le village de Iganda à environ 5 km de Sungwe en territoire de Mwenga où ils ont emporté des chèvres, des cochons et autres biens de valeur. Pas des pertes en vies humaines signalées ¹²⁵ .	FDLR	Information disponible.	non
98.	19 mai 2011, Territoire de MWENGA	Le 19/05/2011, les FDLR ont emporté trois personnes et plusieurs biens de valeur dans la forêt après avoir pillé systématiquement 3 bus de transport en commun en provenance de Bukavu vers Kamituga en territoire de Mwenga ¹²⁶ .	FDLR	Information disponible.	non
99.	20 mai 2011 Nyantesa, Cifunzi, groupement de Kalonge, chefferie de Buhavu, territoire de KALEHE	Le 20/05/2011, à Nyantesa/ Cifunzi en groupement de Kalonge dans le territoire de Kalehe, les FDLR ont pillé les biens (habits, bétails, ...) de la population. Ils ont emporté l'évangéliste Faustin Rudenya et Mastaki Kashalalo dans la forêt. Ils ont pillé les médicaments du poste de santé de Nyantesa et ont violé 7 personnes (3 hommes, 3 femmes et 1 fille) et ont incendié des maisons où un enfant d'une année et demie et la femme appelée M'Narwita ont été brûlées dans sa parcelle et dont les	FDLR.	Information disponible.	non

¹²⁴ GTJT/S-K, Sud-Kivu : nouvelle attaque des FDLR à Kabare, deux morts et plusieurs maisons pillées, voir sur <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/sud-kivu-nouvelle-attaque-des-fdlr-%C3%A0-kabare-deux-morts-et-plusieurs>, consulté en février 2024

¹²⁵Héritiers de la Justice, *Des crimes graves des FDLR-Interahamwe au Sud Kivu : Vue synoptique de 2002 à 2012*, Rapport 2014

¹²⁶Héritiers de la Justice, *Des crimes graves des FDLR-Interahamwe au Sud Kivu : Vue synoptique de 2002 à 2012*, Rapport 2014

		dernières victimes suivaient des soins à l'hôpital de Cifunzi, toujours à Kalonge ¹²⁷ .		
100.	9 au 12 juin 2011 Nakiele, dans le secteur Mutambala, territoire de FIZI	Du 9 au 12 juin 2011, les soldats des FARDC sous le commandement du lieutenant- Kifaru Niragire Karibushi, ont commis une attaque dans le village de Nakiele (140 kilomètres au nord du centre de Fizi), et deux villages voisins. Parmi les allégations, on peut citer le viol d'au moins 250 femmes. Kifaru est un ancien membre de la Pareco et a été intégré dans les FARDC et placé en charge du 43e secteur, mais déserté d'un camp d'entraînement militaire à Kananda le 9 juin 2011. Il s'est, par la suite, rendu à l'autorité le 7 juillet 2011, ainsi que 191 soldats ¹²⁸ .	Les soldats des FARDC sous le commandement du lieutenant Kifaru Niragire Karibushi.	Enquête ouverte RMP 1358/MTL/11.
101.	6 août 2011, Territoire de FIZI	Dix femmes auraient été violées par des soldats des FARDC du 431e bataillon, sous le commandement du colonel Sebimana. Il s'agirait de représailles pour le meurtre de deux soldats par un voleur présumé. Le rapport de la mission conjointe indique que les femmes victimes ont refusé de porter plainte par crainte de représailles ¹²⁹ .	Les soldats des FARDC du 431e bataillon, sous le commandement du colonel Sebimana.	Les faits ont été rapportés par des ONG, mais aucune enquête n'a été ouverte Cette attaque a été menée en tant que commandant, le colonel Sebimana Mwendangabo Samuel, était protégé par le CNDP. En 2012, Sebimana a été poursuivi et jugé pour insurrection, extorsion et

¹²⁷ Héritiers de la Justice, *Des crimes graves des FDLR-Interahamwe au Sud Kivu : Vue synoptique de 2002 à 2012*, Rapport 2014

¹²⁸ International Center for Transitional Justice, *The AccountabilityLandscape in Eastern DRC*, 2015, p. 47, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Report-DRC-Accountability-Landscape-2015_0.pdf

¹²⁹ International Center for Transitional Justice, *The AccountabilityLandscape in Eastern DRC*, 2015, p. 48, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Report-DRC-Accountability-Landscape-2015_0.pdf

				d'autres actes criminels dans un autre cas (RP1421).
102.	4 octobre 2011, Kalonge, groupement de Batombwe, secteur de Mutambala, territoire de FIZI	Le 4 octobre 2011, des auteurs non identifiés ont lancé une attaque contre des civils à Kalonge en raison de leur origine banyamulenge. Quatorze membres de l'ONG Eben-Ezer, en mission à Itombwe et Minembwe, ont été attaqués à Kalonge. Dix d'entre eux étaient d'origine banyamulenge et quatre d'autres origines. Sept d'entre eux ont été tués à coups de fusil, de machette ou brûlés vifs ; deux d'entre eux ont été grièvement blessés ; l'un d'eux s'est échappé. Les quatre non-Banyamulenge n'ont pas été attaqués ¹³⁰ .	Auteurs non identifiés.	AMG Bukavu: RMP 1673/KMC/10 D'après les décisions de renvoi du 15 décembre 2007 et 8 mai 2008, le les accusés étaient Jean Bosco Maniraguha alias Kazungu, Sibomana Kabanda Tuzaruana, Rasta, Freddy, Vatican, Gitamisi, MONUC et Njegitera.
103.	Décembre 2011- janvier 2012 Plusieurs villages du territoire de SHABUNDA	Dossier « Nzovu ». Entre décembre 2011 et janvier 2012, au cours d'une attaque contre plusieurs villages dans le territoire de Shabunda, des combattants des FLDR auraient attaqué plusieurs villages au cours desquelles ils auraient tué et blessé des civils ainsi que pillé et brûlé plusieurs maisons. 153 victimes se sont portées parties civiles dans le procès tenu sur ces crimes ¹³¹ .	FDLR.	1 ^{er} instance : TMG Uvira, 2018, RP 465/2015, condamnation de 2 personnes pour crimes de guerre <u>Appel</u> : CM de Bukavu, 2021, acquittement des 2 personnes.
104.	14 Mai 2012 Kamananga, Lumenje et Nyamunene, Groupement de Kalima,	Massacre de 48 personnes à coups de machettes dont les femmes et les enfants dans les affrontements entre les groupes armés Raiya Mutomboki, les FDLR et leurs dépendants, les	Groupes armés Raiya Mutomboki, les FDLR	Information non disponible.

¹³⁰ International Center for Transitional Justice, *The Accountability Landscape in Eastern DRC*, 2015, p.52, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Report-DRC-Accountability-Landscape-2015_0.pdf

¹³¹ TRIAL International, *Procès Nzovu : le FDLR devant la justice*, 2 mars 2017, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://trialinternational.org/fr/latest-post/proces-nzovu-le-fdlr-face-a-la-justice/>

	Chefferie de Buhavu, territoire de KALEHE	faits se sont déroulés à Kamananga, Lumenje et Nyamunene dans le groupement de Kalima ¹³² .		
105.	2011 Kamananga, Lumanja et Nyamunene, territoire de KALEHE	En vengeance contre le massacre commis à Kamananga, Lumanja et Nyamunene par les FDLR, Il y avait massacre de plusieurs personnes par fusillades et coups de machettes dont les FDLR et leurs dépendants à Shariyo ¹³³ .	FDLR et groupe armé local Nyatura.	Information non disponible.
106.	2011 Groupement de Kalima Kamananga, Lumenje, Nyamunene, chefferie de Buhavu, territoire de KALEHE	Dans le groupement de Kalima (Kamananga, Lumenje, Nyamunene), le groupe armé étranger FDLR et le groupe armé local Nyatura avaient violé, tué et torturé la population. Les victimes étaient constituées des hommes, des femmes et des enfants ¹³⁴ .	FDLR et groupe armé local Nyatura.	Information non disponible.
2012				
107.	4 et 5 mai 2012 13 et 14 mai 2012 Kamananga, territoire de KALEHE	Dossier « Kamananga ». Dans les nuits du 4 au 5 mai 2012 à Lumenja et du 13 au 14 mai 2012 à Kamananga, des éléments FDLR auraient commis des violations graves des droits de l'homme contre les populations civiles, notamment des meurtres, des blessures, des pillages et des incendies. 100 victimes se sont portées parties civiles dans le procès tenu sur ces crimes ¹³⁵ .	FDLR	<u>1^e instance</u> : TMG Bukavu, 2019, RP 1215/2017, 2 condamnés pour CCH.
108.	21 juillet 2012 Mushashirwa, territoire de KALEHE	Dossier « Lwizi » (Kateatea ¹³⁶). Au cours d'une opération militaire contre les FDLR, des soldats du 102e Bataillon des FARDC	Soldats du 102e Bataillon des FARDC sous le commandement du	<u>1^e instance</u> : CM Bukavu, 2019, RP 126, 127,

¹³²CEDH, *Rapport de dénonciation du poste d'encadrement administratif de Bunyakiri*, 2011 ; Ouvriers du Monde, *Rapports sur la situation des droits Humains*, LDGL RDC (sans précision de date)

¹³³CEDH, *Rapport de dénonciation du poste d'encadrement administratif de Bunyakiri*, 2011

¹³⁴CEDH, *Rapport de dénonciation du poste d'encadrement administratif, et de la société civile de Bunyakiri*, 2011

¹³⁵ TRIAL International, *Ouverture d'un procès pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre dans le Sud Kivu*, 23 août 2018, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://trialinternational.org/fr/latest-post/ouverture-dun-proces-pour-crimes-contre-lhumanite-et-crimes-de-guerre-dans-le-sud-kivu/>

¹³⁶ Il peut exister plusieurs orthographes pour le groupe armé : par exemple Kateyateya ou encore Kateatea.

		sous le commandement du Lieutenant-Colonel KateyaTeya Amos auraient attaqué en guise de représailles les villages de Karimba et de Bushinzi en commettant des pillages et des exactions contre les populations civiles et en incendiant les maisons. 61 personnes ont été attaquées, dont 13 cas de violences sexuelles. 123 victimes se sont portées parties civiles dans le procès tenu sur ces crimes ¹³⁷ .	Lieutenant-Colonel KateyaTeya Amos.	130/2019, 1 condamné pour CCH <u>Appel</u> : HCM Kinshasa, 1 condamné pour CCH.
109.	20 au 30 novembre 2012 Minova, Groupement de Buzi, Chefferie de Buhavu, territoire de KALEHE	Dossier « Minova ». Le territoire de Kalehe a été l'un de bastion des groupes rebelles et des éléments de FARDC. En effet, en date du 20 au 30 novembre 2012 à Minova, cité située à près de 165 Kilomètres de la ville de Bukavu et sur le bord du Lac Kivu. Des soldats de l'armée congolaise y ont battu en retraite face à l'avancée du groupe rebelle du M23 qui avait pris la ville stratégique de Goma. C'est alors que, ces derniers vont se lancer dans une folie destructrice et de violations flagrantes de droits de l'homme durant 10 jours, pillant les maisons, détruisant les commerces et les abris dans des camps de personnes déplacées, et violant au moins 76 femmes et filles ¹³⁸ .	Soldats FARDC + PNC.	<u>1^e instance</u> : Cour militaire opérationnelle du Nord-Kivu. Peu de condamnations au final, et de nombreuses victimes déboutées, parmi les 200 constituées. <u>Appel</u> : pas possible après jugement devant la Cour militaire opérationnelle.
110.	1 décembre 2012 Birungurungu,	Le 1er décembre 2012, le lieutenant-colonel Jean-Jacques Ilunga et les FARDC auraient commis	Le lieutenant-colonel Jean-Jacques Ilunga et les FARDC.	Au stade des enquêtes.

¹³⁷ International Center for Transitional Justice, *The Accountability Landscape in Eastern DRC*, 2015, p. 47, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Report-DRC-Accountability-Landscape-2015_0.pdf ; TRIAL International, *RDC : 7 ans après les crimes, le lieutenant-colonel Safari Kateatea Amos rattrapé par la justice*, 9 décembre 2019, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://trialinternational.org/fr/latest-post/rdc-sept-ans-apres-les-crimes-le-lieutenant-colonel-safari-kateatea-amos-rattrape-par-la-justice/>

¹³⁸ CENADEP, *Rapports de documentation des graves crimes au travers des Comités Locaux de Paix et de Médiation*, Haut plateau Numbi et Ziralo, 2013 ; TRIAL International, *Minova*, 03/06/2016, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://trialinternational.org/fr/latest-post/minova/>

	Lulimba, secteur de Nganja, territoire de FIZI	des viols et des actes de torture sur la communauté Bembe de villages Birungurungu et Lulimba ¹³⁹ . Selon l'ONG ACPD, les crimes s'étalent sur une période plus large de 2014 à 2022.		
111.	28 janvier 2012, Groupement de Kalima, chefferie de Buhavu, Territoire de KALEHE	Le 28 janvier 2012. Massacre de Mumbiri à Chadunda, groupement de Kalima, 63 morts, 309 maisons incendiées et 38 blessées par les FDLR ¹⁴⁰ .	FDLR	Information non disponible.
112.	2012, MWENGA Centre, dans la chefferie de Basile, , Territoire de MWENGA	Viol et destruction d'une école, un centre de santé, tuerie de 8 personnes et 16 hommes gravement blessés ¹⁴¹ .	Les FARDC sous le commandement du Colonel Eric.	Dénonciation et assistance des victimes par le CICR.
113.	2012 Isopo et Ngando, Chefferie de Basile, territoire de MWENGA	C'est à Ngando vers Luntukulu qu'est signalé des actes de viols et tortures de 22 femmes, parmi elles, les femmes enceintes et des jeunes filles, suivi du pillage au centre de santé et la destruction de deux écoles. Un médecin y avait été enlevé et les rebelles ont exigé une rançon de 400 dollars américains. Cette attaque s'est poursuivie par des affrontements armés dans les villages voisins ¹⁴² .	FDLR	Dénonciation.
114.	2012-2022 Territoires de WALUNGU, KABARE, MWENGA et SHABUNDA	Le Général autoproclamé KAFUMA et ses éléments armés avaient commis des attaques généralisées et systématiques contre les exploitants miniers et la population dans les carrés miniers et Villages des Territoires de WALUNGU, KABARE, MWENGA et de SHABUNDA, et ont commis des meurtres, pillages, viols, tortures et	Le Général autoproclamé de RM KAFUMA et ses éléments armés.	Les enquêtes judiciaires sont déjà menées, il est en liberté.

¹³⁹ International Center for Transitional Justice, *The Accountability Landscape in Eastern DRC*, 2015, pp. 48-49, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Report-DRC-Accountability-Landscape-2015_0.pdf

¹⁴⁰ CENADEP, *Rapports de documentation des graves crimes au travers des Comités Locaux de Paix et de Médiation*, Haut plateau Numbi et Ziralo, 2013

¹⁴¹ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023

¹⁴² ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

		autres actes inhumains contre la population civile ¹⁴³ .		
2013				
115.	7-9 Juin 2013 Mirenzo, Chirimiro, Groupement de Mubugu, territoire de KALEHE	Dossier « Mirenzo » (Mabiala). Du 7 au 9 juin 2013, des soldats d'une compagnie des FARDC de la 10ème région militaire sous le commandement du Major Mabiala ont attaqué les villages de Mirenzo et Chirimiro au cours d'une opération contre les Mayi Mayi Raia Mutomboki. Pendant l'attaque les soldats auraient commis des crimes de guerre par meurtre, viol, pillage et destruction des biens de nature civile. 146 victimes se sont portées parties civiles dans le procès tenu sur ces crimes ¹⁴⁴ .	FARDC de la 10ème région militaire sous le commandement du Major Mabiala décédé, après jugement au 2 nd degré.	1 ^{er} instance : CM BUKAVU, 2018, RP 101/017, 1 condamné pour CCH. Gouvernement congolais condamné civilement responsable. <u>Appel</u> : HCM Kinshasa 2019, confirmation 1 condamnation pour CCH. Confirmation de la condamnation du gouvernement congolais civilement responsable. Mabiala est décédé après son procès.
116.	2013-2016 Kavumu, territoire de KABARE	Dossier « Kavumu » (Batumike). Entre 2013 et 2016, une milice formée par un député provincial a conduit une série d'attaques contre la population civile du village de Kavumu, notamment des dizaines de viols contre des mineurs et des meurtres.	Milice formée par un député provincial.	1 ^{er} instance : CM Bukavu, 2017, RP 0105/2017, 13 condamnés, 6 acquittés pour CCH <u>Appel</u> : HCM Kinshasa, 2018, RPA 139/2018, 12

¹⁴³ Pierre Kahambwa, *Sud-Kivu : des affrontements entre Raïa-mutomboki et Fardc à Kakuru*, Hapamedia, 29 novembre 2023, en ligne : <https://www.hapamedia.net/blog/2023/11/29/sud-kivu-des-affrontements-entre-raia-mutomboki-et-fardc-a-kakuru/>

¹⁴⁴ International Center for Transitional Justice, *The Accountability Landscape in Eastern DRC*, 2015, p. 48, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Report-DRC-Accountability-Landscape-2015_0.pdf ; TRIAL International, *Un major FARDC condamné pour les crimes de Mirenzo*, 22 novembre 2018, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://trialinternational.org/fr/latest-post/mirenzo-theatre-daffrontements-entre-miliciens-et-armee-congolaise/> ; LADHO, *Répertoire des crimes du passé en justice militaire en rapport avec la justice transitionnelle (2009-2022)*, avril 2024.

		42 victimes se sont portées parties civiles dans le procès tenu sur ces crimes ¹⁴⁵ .		condamnés. 7 acquittés pour CCH.
117.	2013-2022 Villages et carrés miniers des territoires de WALUNGU, KABARE, MWENGA et de SHABUNDA	Le général autoproclamé LUKOBA et ses éléments armés avaient commis des attaques généralisées et systématiques contre les exploitants miniers et la population dans les carrés miniers et Villages des Territoires de WALUNGU, KABARE, MWENGA et de SHABUNDA, et ont commis des meurtres, pillages, viols, tortures et autres actes inhumains contre la population civile ¹⁴⁶ .	Le général autoproclamé LUKOBA de RM et ses éléments armés.	Saisine des juridictions judiciaires.
2014				
118.	6 juin 2014 Mutarule, territoire d'UVIRA	Dossier « Mutarule II » (Kayumba et consorts). Le 6 juin 2014, en représailles à des exactions qu'auraient commis la milice Fulero sous le commandement de Bede et Karakara, des jeunes Barundi auraient attaqué le village de Mutarule au cours de laquelle des exactions auraient été commises contre la population civile. A donné lieu à l'affaire Mutarule II (Kayumba et consorts). 93 victimes se sont portées parties civiles dans le procès tenu sur ces crimes ¹⁴⁷ .	Milice Fulero sous le commandement de Bede et Karakara. Jeunes Barundi armés Commandant FARDC de l'époque	<u>1^{ère} instance</u> : CM Bukavu, 2016, RP 087/15, 2 condamnations, 1 acquittement pour crimes de droit commun. <u>Appel</u> : HCM de Kinshasa, 2018, 2 acquittements pour crimes de droit commun.

¹⁴⁵ TRIAL International, *Affaire Kavumu : la Haute Cour militaire confirme les 11 condamnations*, 26 juillet 2018, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://trialinternational.org/fr/latest-post/affaire-kavumu-la-haute-cour-militaire-confirme-les-11-condamnations/>; Physicians for Human Rights, *Justice for the children of Kavumu*, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://phr.org/impact/a-victory-for-justice-in-the-congo/>

¹⁴⁶ ACPD Sud Kivu, *Rapport sur la résurgence de l'insécurité en territoire de Mwenga*, 2020

¹⁴⁷ International Center for Transitional Justice, *The Accountability Landscape in Eastern DRC*, 2015, p. 52, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Report-DRC-Accountability-Landscape-2015_0.pdf; Human Rights Watch, *RD Congo : Pas de justice pour le massacre de Mutarule en 2014. L'attaque contre des civils appartenant à l'ethnie bafuliro a fait au moins 30 morts*, 6 juin 2019, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.hrw.org/fr/news/2019/06/06/rd-congo-pas-de-justice-pour-le-massacre-de-mutarule-en-2014>

119.	2014-2022, Birungurungu, Groupement de Babungwe, secteur de Ngandja, , territoire de FIZI	Pendant que les FARDC étaient en train de faire la perquisition des armes détenues par les habitants de Birungurungu dans le territoire de FIZI, ils se sont mis à commettre des viols, tortures et pillages ¹⁴⁸ .	Colonel Jean-Jacques ILUNGA des FARDC.	Attente de l'organisation de mission des enquêtes judiciaires.
2015				
120.	22 avril 2015 Kishembe, groupement de Mulamba, chefferie de Ngweshe, territoire de WALUNGU	Le 22 avril 2015, vers 5h00 du matin, 10 personnes ont été enlevées dans le carré minier du village Kishembe, groupement Mulamba dans le territoire de Walungu. Ces crimes sont l'œuvre des hommes armés non autrement identifiés ¹⁴⁹ .	Hommes armés non autrement identifiés.	Information non disponible.
121.	22 avril 2015 Kiliba, cité de Kagando, territoire d'UVIRA	Le 22 avril 2015, deux personnes ont été enlevées par des Maï-maï du groupe de Rusagara à Kiliba en cité de Kagando. Une rançon de 500 \$US a été exigée par personne en vue de la relaxation des otages ¹⁵⁰ .	Maï-maï du groupe de Rusagara.	Information non disponible.
122.	3 au 5 mai 2015 Isezya, Groupement de Bamuguba sud, chefferie de Bakisi, territoire de SHABUNDA	Entre le 03 et le 05 mai 2015, 127 femmes ont été violentées et 5 autres enlevée dans le groupement de Bamuguba Sud à Isezya dans le territoire de Shabunda par des éléments de Raïa Mutomboki armés ¹⁵¹ .	Les éléments de Raïa Mutomboki.	Information non disponible.
123.	17 au 18 mai 2015, Kayirenge, Groupement Mbinga Sud, chefferie de	Dans la nuit du 17 au 18 mai 2015, vers 2h00 du matin, deux personnes dont un militaire du grade de major et une femme ont été tuées, 16 autres dont 3 militaires ont été enlevées dans la localité de Kayirenge, à 20 km de Kalehe-centre dans le	FDLR.	Information non disponible.

¹⁴⁸ ACPD, *Tableau des faits documentés à référencer, février 2024.*

¹⁴⁹ CEDH, *Rapport de dénonciation des violations des droits de l'Homme et éléments des crimes de masse, point focal Walungu 2015*

¹⁵⁰ CEDH, *Rapport de dénonciation des violations des droits de l'Homme et éléments des crimes de masse, point focal Uvira, 2015*

¹⁵¹ CEDH, *Rapport de dénonciation des violations des droits de l'Homme et éléments des crimes de masse, point focal Shabunda 2015*

	Buhavu, territoire de KALEHE	territoire de Kalehe par des présumés éléments des FDLR. Les otages ont été relâchés un jour après ¹⁵² .		
124.	26 mai 2015, groupement de Bamuguba-Nord, Chefferie de Bakisi Territoire de SHABUNDA	Le 26 mai 2015, 3 femmes qui se rendaient aux champs ont été enlevées à Bamuguba-Nord en territoire de Shabunda par les éléments de Raïa Mutomboki et emmenées dans la forêt ¹⁵³ .	Les éléments de Raïa Mutomboki.	Information non disponible.
125.	1 juin 2015 Tchonka, groupement de Bamuguba-Nord Chefferie de Bakisi, territoire de SHABUNDA	Le 1 ^{er} juin 2015, deux filles dont l'une est âgée de 14 ans et 2 hommes, qui se rendaient aux champs, ont été enlevés par de Raïa Mutomboki de la branche de Kabazimya à Tchonka dans le groupement de Bamuguba-Nord en territoire de Shabunda à 8 km de Lulingu. Ils ont été emmenés dans la forêt ¹⁵⁴ .	Raïa Mutomboki de la branche de Kabazimya.	Information non disponible.
126.	18 juin 2015 Bunyakiri, territoire de KALEHE	Le 18 juin 2015, dans les affrontements qui ont opposé les FARDC aux éléments Raïa Mutomboki à Bunyakiri dans le territoire de Kalehe, 3 personnes ont trouvé la mort et 3 femmes non autrement identifiées ont été violées ¹⁵⁵ .	FARDC et Raïa Mutomboki.	Information non disponible.
127.	21 au 22 septembre 2015 Musenyi, territoire de KALEHE	Affaire « Musenyi ». Dans la nuit du 21 au 22 septembre 2015, une unité des FARDC sous le commandement du Colonel Jules Dhenyo Becker aurait attaqué le village de Musenyi, au cours de laquelle des viols,	Une unité des FARDC sous le commandement du Colonel Jules Dhenyo Becker.	1 ^e instance : RP 093/016, crimes de guerre, condamnation de 1 personne militaire

¹⁵² CEDH, *Rapport de dénonciation du poste d'encadrement administratif, et de la société civile de Bunyakiri, 2011*

¹⁵³ CEDH, *Rapport de dénonciation des violations des droits de l'Homme et éléments des crimes de masse, point focal Shabunda 2015*

¹⁵⁴ CEDH, *Rapport de dénonciation des violations des droits de l'Homme et éléments des crimes de masse, point focal Shabunda 2015*

¹⁵⁵ Radio Okapi, *Sud-Kivu: 5 morts dans un accrochage entre Raïa Mutomboki et FARDC à Bunyakiri*, en ligne : <https://www.radiookapi.net/actualite/2015/06/19/sud-kivu-5-morts-dans-accrochage-entre-raia-mutomboki-fardc-bunyakiri> ; Relief Web, *Sud-Kivu : 3 miliciens Raïa Mutomboki tués lors des combats contre les FARDC à Shabunda*, en ligne : <https://www.radiookapi.net/actualite/2015/06/19/sud-kivu-5-morts-dans-accrochage-entre-raia-mutomboki-fardc-bunyakiri>

		des actes de torture, des arrestations arbitraires et des pillages auraient été commis. 103 victimes se sont portées parties civiles dans le procès tenu sur ces crimes. ¹⁵⁶		<u>Appel</u> : RPA 140/2018, requalification CCH, condamnation de 1 personne militaire FARDC en 1 et 2 ^e instance.
128.	17 novembre 2015 Musenge, Groupement de Kalima, chefferie de Buhavu, territoire de KALEHE	En date du 17 novembre 2015, 11 femmes ont été violées dans le sous-village de Musenge, groupement de Kalima, Poste d'encadrement administratif de Bunyakiri, en territoire de Kalehe, par les éléments de Raïa Mutomboki ¹⁵⁷ .	Éléments de Raïa Mutomboki.	Information non disponible.
129.	8 décembre 2015 Kisuku, Groupement de Bamuguba Sud, Chefferie de Bakisi, territoire de SHABUNDA	Le mardi 8 décembre 2015, des éléments FARDC ont attaqué les combattants Raïa Mutomboki dans la forêt de Kisuku, territoire de Shabunda. Le bilan fait état de 25 personnes tuées, y compris des civils ¹⁵⁸ .	Affrontements entre éléments FARDC et combattants Raïa Mutomboki.	Information non disponible.
130.	22 décembre 2015, Groupement de Mbinga nord, chefferie de Buhavu, Territoire de KALEHE	Le 22 décembre 2015, 3 bandits ont violé deux filles à Luhoko dans le territoire de Kalehe. Les victimes ont été admises à l'hôpital pour des soins et l'un des auteurs présumés de ce viol a été arrêté à Nyabibwe par la PNC ¹⁵⁹ .	3 bandits non autrement identifiés.	Information non disponible.
131.	2015-2017 Kalehe dans le territoire de Kalehe et Katana dans le territoire de Kabare	Dossier « Bukanga » (Serge Bangi). Entre 2015 et 2017, le groupe RM Majinga sous le commandement de Serge Bangi Kabamba auraient attaqué les localités de Kalehe et Katana et auraient commis de graves violations des droits de l'homme dont des meurtres, tortures, violences	RM Majinga sous le commandement de Serge Bangi Kabamba.	<u>1^e instance</u> : TMG Bukavu, 2020, RP 1634/2020, 3 condamnés pour CCH <u>Appel</u> : CM Bukavu 2022, RPA 529/2020, 3

¹⁵⁶ TRIAL International, *RDC : la justice a parlé pour les 150 victimes de Musenyi*, 2 août 2017, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://trialinternational.org/fr/latest-post/rdc-la-justice-a-parle-pour-les-150-victimes-de-musenyi/> ; LADHO, *Répertoire des crimes du passé en justice militaire en rapport avec la justice transitionnelle (2009-2022)*, avril 2024.

¹⁵⁷ ICJP, *Monitoring des cas des violations des droits de l'Homme au Sud Kivu*, chambre de regard ICJP, Kalehe, 2015

¹⁵⁸ CEDH, *Rapport de dénonciation des violations des droits de l'Homme et éléments des crimes de masse, point focal Shabunda 2015*

¹⁵⁹ CEDH, *Rapport de dénonciation des violations des droits de l'Homme et éléments des crimes de masse, point focal Uvira 2015*

		sexuelles, pillage notamment. La décision de première instance du TMG Bukavu est intervenue en 2020, la décision de la CM de Bukavu, quant à elle est datée de mai 2022. La cour a prononcé la condamnation des trois accusés pour crimes de droits communs. 22 victimes se sont portées parties civiles dans le procès tenu sur ces crimes ¹⁶⁰ .		condamnations et qualification de crimes de droit commun.
132.	2015-2022 Plusieurs villages des territoires de WALUNGU, KABARE et SHABUNDA	Le général autoproclamé KAFANYA MBIO BLAISE et ses éléments armés avaient commis des attaques généralisées et systématiques contre les exploitants miniers et la population dans les carrés miniers et Villages des Territoires de WALUNGU, KABARE et de SHABUNDA. Et ont commis des meurtres, pillages, viols, tortures et autres actes inhumains contre la population civile ¹⁶¹ .	Le général autoproclamé de RM KAFANYA MBIO BLAISE et ses éléments.	Attente de la mission des enquêtes judiciaires.
133.	2015 Powe, Wimbi, Groupement de Bawanda, chefferie de Basile, territoire de MWENGA	3 femmes ont été violées dans les affrontements entre les éléments Raïa Mutomboki et les FARDC dans les villages de Powe et Wimbi en groupement de Bawanda, chefferie de Basile dans le territoire de Mwenga ¹⁶² .	Les éléments Raïa Mutomboki et les FARDC.	Information non disponible.
2016				
134.	2016, groupement de Kalonge, chefferie de Buhavu, Territoire de KALEHE	Dans le groupement de Kalonge en territoire de Kalehe, il y a eu viol et violences sexuelles à l'endroit des femmes et des filles, des tortures	Le groupe armé étranger Hutu Interahamwe.	Information non disponible.

¹⁶⁰ CM de Bukavu, *Décision d'appel, Dossier Bukanga (Serge Bangi)*, RPA 529/2020

¹⁶¹ CEDH, *Rapport de dénonciation des violations des droits de l'Homme et éléments des crimes de masse, point focal Walungu*

¹⁶² ICJP, *cartographie des crimes de masse dans le territoire de Mwenga*, 2022

		physiques et morales par le groupe armé étranger Hutu Interahamwe ¹⁶³ .		
135.	Juillet 2016, Lungomangoma, Groupement de Mulonge, chefferie de Buloho, territoire de KALEHE	Shabani a créé son propre groupe armé nommé <i>Mouvement Patriotique pour le Changement et la Défense du Congo</i> (MPCDC) et a commis plusieurs attaques de villages. En 2017, sa première opération sera dans la chefferie de Buloho, sous le faux-motif d'aller attaquer les FDLR qui creusaient de l'or dans le parc de Kahuzi-Biega. S'installant dans le sous village de LUNGOMANGOMA, il a commencé à attaquer la population civile de ce village et celle de Mulonge pour imposer son autorité. Deux semaines plus tard, il a changé sa résidence, pour installer dans son État-Major à BUKANGA, avec plusieurs positions de sécurité à CHISHI en groupement de Munyanjira, chefferie de Buloho, Territoire de Kalehe. Shabani et ses éléments terrorisaient la population en se livrant aux viols, pillages, tortures. Il est à noter que plusieurs autres actes criminels ont été commis par SHABANI entre 2017-2020, dans le Groupement de MUBUKU, et dans son maquis à EKINGI, MANGA, BIRAME, MUTOROTORO ¹⁶⁴ .	Capitaine FARDC SHABANI MIRASANO Willy (surnommé Ouragan) et ses éléments.	Dossier en Cour d'Instruction à l'Auditorat Militaire de Garnison de Bukavu (RMP n° 10234/IGL/21).
136.	2016 à 2017 Bungumbu / Migamba; chefferie de Wamuzimu, territoire de MWENGA	Viol de masse plus de 30 femmes ¹⁶⁵ .	Maï Maï Charlequin	Poursuite judiciaire de co-auteur Takungomo MUKAMBILWA, alias « Le pouce ».

¹⁶³ CEDH, *Rapport de dénonciation des violations des droits de l'Homme et éléments des crimes de masse, point focal Walungu, 2016*

¹⁶⁴ LADHO, *Répertoire des crimes du passé en justice militaire en rapport avec la justice transitionnelle (2009-2022)*, avril 2024.

¹⁶⁵ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga, 2023*.

137.	2016 à 2017 Mikunguwe, secteur d'Itombwe, territoire de MWENGA	Assassinat du chef du village, incendie des écoles et centre de santé ¹⁶⁶ .	GUMINO.	Dénonciation.
138.	2016, 2017 -2018 Territoires de SHABUNDA, KABARE et WALUNGU	Les généraux autoproclamés OMELA, SONGA et JEAN MARIE de RAIA MUTOMBOKI et leurs éléments armés avaient commis des attaques contre la population des Territoires de SHABUNDA, KABARE et WALUNGU, où ils avaient commis des viols, pillages, meurtres et tortures ¹⁶⁷ .	Les généraux autoproclamés OMELA, SONGA et JEAN MARIE de RAIA MUTOMBOKI et leurs éléments armés.	Attente de la mission de documentation pour les enquêtes judiciaires.
139.	2016 à 2020 Territoires de SHABUNDA et WALUNGU	Dossier « Ndarumanga ». Entre les territoires de WALUNGU et SHABUNDA, dans les villages Busolo, Nyombe, Kabogoza, Bwagama, Lukigi, Jerusalem, dans la forêt Ikeke, Nyabalume, Lukigi, dans les sites miniers de Nambilumbilu et Koze, Kuemba, Imbanga, Nyalube, le groupe armé Raia Mutomboki, de la faction Ndarumanga a commis de nombreux crimes de diverses natures, constatées par le jugement de première instance du 15 mai 2023, à l'issu du procès tenu devant le TMG Uvira, à savoir : CCH de viol, autres actes inhumains causant de grandes souffrances ou atteintes graves à l'intégrité physique ou mentale, esclavage sexuel, meurtre, torture.	Le chef des Raia Mutomboki Munyololo Mbawo NDARUMANGA et ses hommes.	<u>1^e instance</u> : TMG Bukavu, 2023, RP 1687/2022, 1 condamnation pour CCH <u>Appel</u> : à venir.

¹⁶⁶ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

¹⁶⁷ CEDH, *Rapport de dénonciation des violations des droits de l'Homme et éléments des crimes de masse, point focal*, 2018

		122 victimes se sont portées parties civiles dans le procès tenu sur ces crimes ¹⁶⁸ .		
2017				
140.	2017 – 2019 Hauts Plateaux de Minembwe dans le territoire de FIZI, et Bijombo dans le territoire d’Uvira,	Plusieurs attaques ont été lancées par le groupe Mai-Mai YAKUTUMBA entre 2017 et 2019 contre les habitants de MINEMBWE, BIJOMBO, avec de nombreuses allégations de viols, de meurtres, de pillages, traitements inhumains contre les civils Banyamulenge ¹⁶⁹ .	General autoproclamé YAKUTUMBA.	RMP 3272/MUS/19 ouverte contre le General autoproclamé YAKUTUMBA pour crime de Guerre par l’AMG/Uvira.
141.	2017-2018 Bitale dans la Chefferie de Buloho et Kambali, Manga dans la Chefferie de Buhavu, territoire de KALEHE	Dossier « Hamakombo ». Entre 2017 et 2018, le groupe armé RM Hamakombo aurait attaqué à plusieurs reprises les villages de Bitale, Kambali, Manga (région de Kamananga en groupement de Mubugu en territoire de Kalehe), sous le commandement d’Isaac Bulyikumbari. Les populations civiles auraient été victimes de meurtres, tortures, violences sexuelles, pillage et de destruction de propriété. 42 victimes sont portées parties civiles dans le procès tenu sur ces crimes ¹⁷⁰ .	Groupe armé Raia Mutomboki de Bwaale Hamakombo.	<u>1^{er} instance</u> : TMG Bukavu, 2020, RP 1635/20,2 condamnations pour CCH <u>Appel</u> : CM Bukavu, 2022, RPA 0536/21,2 condamnations confirmées pour CCH.
142.	2017-2019, chefferie de Nindja, Territoire de KABARE	Dossier « Bralima ». À la suite de la mort du Mwami Nanindja Alexandre, Chef de la Chefferie de Nindja, une rivalité s’est déclarée entre plusieurs successeurs,	Trois miliciens du groupe armé Raia Mutomboki Bralima.	<u>1^{er} instance</u> : TMG Uvira, 2023, RP 1913/2022,3 condamnations pour CCH.

¹⁶⁸ TMG Uvira, *Jugement de première instance*, 15 mai 2023. Documentation réalisée par ACPD, avec le soutien technique de TRIAL International ; TRIAL International, *RDC : condamnation pour grossesse forcée et d’autres crimes contre l’humanité pour le chef de guerre Ndarumanga*, 17 mai 2023, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://trialinternational.org/fr/latest-post/rdc-condamnation-pour-grossesse-forcee-et-dautres-crimes-contre-lhumanite-pour-le-chef-de-guerre-ndarumanga/>

¹⁶⁹ LADHO, *Les Crimes Internationaux répertoriés dans les Moyens et Hauts plateaux d’Uvira, Fizi et Mwenga /Sud Kivu en RDC, nécessitant l’appui des partenaires « TRIAL INTERNATIONAL, BCNUDH, etc... » pour des documentations et enquêtes judiciaires, en faveur des victimes*, 2023

¹⁷⁰ TRIAL International, *20 ans de prison et 42 victimes reconnues dans l’affaire Hamakombo (RDC)*, 22/09/2020, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://trialinternational.org/fr/latest-post/rdc-laffaire-hamakombo-bientot-devant-les-juges/> ; Radio Okapi, *Sud -Kivu : 2 chefs de guerre condamnés à 20 ans de servitude pénale à Kalehe*, 7/10/2020, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.radiookapi.net/2020/10/07/actualite/justice/sud-kivu-2-chefs-de-guerre-condamnes-20-ans-de-servitude-penale-kalehe>

		qui ont créé des milices armées qui ont commis plusieurs attaques contre la population civile perçue comme rivale. 19 victimes se sont portées parties civiles dans le procès tenu sur ces crimes ¹⁷¹ .		
143.	2017-2021 Territoires de WALUNGU, KABARE, MWENGA et SHABUNDA	Le général autoproclamé MAHESHE et ses éléments armés avaient commis des attaques généralisées et systématiques contre les exploitants miniers et la population dans les carrés miniers et Villages des Territoires de WALUNGU, KABARE, MWENGA et de SHABUNDA. Et ont commis des meurtres, pillages, viols, esclavage sexuels tortures et autres actes inhumains contre la population civile ¹⁷² .	Le général autoproclamé MAHESHE de RM et ses éléments armés.	Décision au premier degré condamnant certains de ses éléments, lui est encore en liberté.
2018				
144.	Janvier 2018 à novembre 2021 Territoires de SHABUNDA et KALEHE	Entre le mois de janvier 2018 jusqu'au mois de novembre 2021, plusieurs localités des groupements BAMUGUBA Nord et Sud, dans le territoire de Shabunda et autres localités dans le territoire de Kalehe en groupement de Kalonge, en chefferie de Buhavu, ont été les cibles d'attaques par le groupe armé Raia Mutomboki KENGWA OMARI alias Donat, de manière systématique et généralisée. Les villages étaient pillés, les femmes violées, les civils emportés dans la forêt et soumis à des traitements cruels et inhumains de tout genre ¹⁷³ .	Les éléments du groupe armé Raia Mutomboki KENGWA OMARI alias DONAT.	Un dossier judiciaire a été ouvert et des enquêtes sont en cours, en vue de l'ouverture d'un procès.

¹⁷¹ TRIAL International, *Procès « Bralima » en RDC : trois miliciens condamnés pour crimes contre l'humanité*, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://trialinternational.org/fr/latest-post/proces-bralima-en-republique-democratique-du-congo-trois-miliciens-condamnes-pour-crimes-contre-lhumanite/>

¹⁷² CEDH, *Rapport de dénonciation des violations des droits de l'Homme et éléments des crimes de masse, point focal*

¹⁷³ LADHO, *Rapport de documentation, dossier DONAT*, décembre 2023.

145.	Juin 2018 à juillet 2020, Bijombo, Kiringi, Itombwe, Kirambi, Kanyinyura, Kikozi dans les territoires d'Uvira, Fizi et Mwenga.	Le commandant Rutebuka Bonfils, acheteur d'armes et munitions pour le compte du groupe armé Makanika, a été arrêté par les Forces Armées de la République Démocratique du Congo à Minembwe en territoire de Fizi au Sud-Kivu, samedi 12 juin 2021. Le commandant RUTEBUKA et son chef Colonel MAKANIKA RUKUNDA (tous militaires dissidents FARDC) sont allés renforcer la rébellion du Major SHAKA NAMUSALABA dans les hauts plateaux d'Uvira-Fizi-Mwenga, et seraient tous trois des auteurs, co-auteurs, ou complices, selon leurs modes d'opération criminelle, de plusieurs actes de violations graves des droits de l'homme (viols, meurtres, tortures, pillages, incendies des maisons etc.) perpétrés pendant leurs attaques lancées contre la population civile dans de nombreux villages (BIJOMBO, KIRINGI, ITOMBWE, KIRAMBI, KANYINYURA, KIKOZI, et autres) ¹⁷⁴ .	Commandant Rutebuka Bonfils et son chef Colonel MAKANIKA RUKUNDA.	Dossier en cours d'instruction.
146.	2018 Plusieurs villages du territoire de SHABUNDA	Dossier « Kokodikoko » (Masudi Alimasi Frederic). Des membres du groupe armés Raiya Mutomboki sous le commandement de Masudi Alimasi Frederic alias Koko Di Koko, auraient attaqué plusieurs villages du territoire de Shabunda. Au cours de ces attaques, des viols, des pillages, des enlèvements et des détentions arbitraires auraient	Membres du groupe armés Raiya Mutomboki sous le commandement de Masudi Alimasi Frederic alias Koko Di Koko.	1 ^e instance : TMG BUKAVU, RP 1448/2019, 3 condamnations pour CCH, 2 acquittements.

¹⁷⁴ LADHO, *Répertoire des crimes du passé en justice militaire en rapport avec la justice transitionnelle (2009-2022)*, avril 2024 ; 7sur7.cd, *Sud-Kivu: Un chef rebelle acheteur d'armes et munitions pour le groupe armé Makanika, arrêté par les FARDC à Minembwe*, consulté le 25 avril 2024, en ligne : <https://7sur7.cd/2021/06/13/sud-kivu-un-chef-rebelle-acheteur-darmes-et-munitions-pour-le-groupe-arme-makanika>

		été commises. 307 victimes se sont portées parties civiles dans le procès tenu sur ces crimes ¹⁷⁵ .		
2019				
147.	Avril 2019 Plusieurs villages des moyens plateaux du territoire de FIZI	Meurtre des civiles, pendant les attaques lancées contre la population civile dans plusieurs villages des moyens plateaux de Fizi par le Commandant SEMAHUNGURE ¹⁷⁶ .	Commandant SEMAHUNGURE.	Ouverture numéro RMP 3626/NBG/19.
148.	7 au 9 septembre 2019 Tulambo, Linjanja, Kuwimbogo, Kivogera, Kigazura, Katenga, Kivogegwa et Marunde, Groupement de Basimukindji, secteur d'Itombwe, territoire de MWENGA	Du 07 au 09 septembre, des affrontements de grande ampleur ont été signalés dans les Moyens et Hauts Plateaux de Fizi entre les milices Maï Maï d'obédience ethnique Fuliru-Nyindu-Bembe, en coalition et les milices Gumino-Twigwaneho, se soldant par la mort du seigneur de guerre de la milice Gumino Mr Semahungure. Ces accrochages se sont passés dans les localités de Tulambo, Linjanja, Kuwimbogo, Kivogera, Kigazura, Katenga, Kivogegwa et Marunde en groupement de Basimukindji, secteur d'Itombwe, territoire de Mwenga à la limite avec les Hauts Plateaux de Fizi. Par conséquent, des déplacements de la population civile ont été observés vers la commune de Minembwe-centre et les autres vers Mikenge-Mukera-Fizi centre selon les affinités ethniques, ainsi que des incendies de maisons dans les villages enregistrés (54 cas) et des attaques ciblées contre des civils et autorités civiles/Chefs de village ¹⁷⁷ .	Milices Maï Maï d'obédience ethnique Fuliru-Nyindu-Bembe, en coalition et les milices Gumino-Twigwaneho.	Information non disponible.

¹⁷⁵ TRIAL International, *Verdict éclatant dans l'affaire Kokodikoko (RDC)*, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://trialinternational.org/fr/latest-post/verdict-eclatant-kokodikoko/>

¹⁷⁶ LADHO, *Les Crimes Internationaux répertoriés dans les Moyens et Hauts plateaux d'Uvira, Fizi et Mwenga /Sud Kivu en RDC, nécessitant l'appui des partenaires « TRIAL INTERNATIONAL, BCNUDH, etc... » pour des documentations et enquêtes judiciaires, en faveur des victimes*, 2023

¹⁷⁷ Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés & INTERSOS, *Rapport mensuel de monitoring de Protection, Sud Kivu & Maniema (Kabambare), septembre 2019*, p. 4, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/rapport-mensuel-de-monitoring-de-protection-sud-kivu-septembre-2019> ; ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

149.	09 septembre 2019 et la seconde en date du 10 octobre 2019, 17 janvier 2020 Plusieurs villages du territoire de MWENGA	Les éléments des FARDC et de la PNC, basés à LUGUSHWA et à KAKEMENGE dans le Territoire de MWENGA avaient attaqué plusieurs villages et y ont commis des meurtres, pillages, viols ¹⁷⁸ . Après les opérations militaires contre le Mai-mai au village ISEKE en secteur de NGANDJA, territoire de FIZI, les militaires FARDC sous le commandement du colonel NISAMA MISANA Gilbert, se sont rendu coupable des actes de viols et ont tué deux civils (hommes) ¹⁷⁹ .	Les éléments des FARDC et de PNC, notamment sous le commandement du colonel NISAMA MISANA Gilbert.	Attente de l'organisation de mission des enquêtes judiciaires.
150.	16 septembre 2019 Sous-village de Rugabano, dans la commune rurale de Minembwe, dans le Haut plateaux deu territoire de Fizi	Lors des affrontements entre le Groupe Mai-Mai contre les banyamulenge, le chef de village RUGABANO a été tué (il avait 60 ans), des pillages et incendies ont été commis ¹⁸⁰ .	Combattants Mai-Mai EBUELA KIBUKILA.	Aucune enquête judiciaire.
151.	28 octobre 2019 Kivumu, à 12km de Minembwe, secteur de Lulenge, territoire de FIZI	Les milices sous le commandement du Colonel MAKANIKA du groupe NGUMINO ont attaqué un convoi de 16 commerçants civils en cours de route. Bilan : Trois hommes tués respectivement de 25 ans, 30 ans et 35 ans ; 6 autres hommes emportés en brousse jusqu'à présent porté disparus ; pillages ¹⁸¹ .	Groupe armé NGUMINO sous le commandement de MAKANIKA.	Aucune enquête judiciaire. La société civile locale a fait un rapport à la MONUSCO / Uvira et aux autorités locales mais cela est resté sans suite.

¹⁷⁸ ACPD Sud Kivu, *Rapport sur la résurgence de l'insécurité en territoire de Mwenga*, 2020

¹⁷⁹ LADHO, *Les Crimes Internationaux répertoriés dans les Moyens et Hauts plateaux d'Uvira, Fizi et Mwenga /Sud Kivu en RDC, nécessitant l'appui des partenaires* « TRIAL INTERNATIONAL, BCNUDH, etc... » pour des documentations et enquêtes judiciaires, en faveur des victimes, 2023 ; ACPD, *Tableau des faits documentés à référencer*, février 2024.

¹⁸⁰ LADHO, *Les Crimes Internationaux répertoriés dans les Moyens et Hauts plateaux d'Uvira, Fizi et Mwenga /Sud Kivu en RDC, nécessitant l'appui des partenaires* « TRIAL INTERNATIONAL, BCNUDH, etc... » pour des documentations et enquêtes judiciaires, en faveur des victimes, 2023

¹⁸¹ LADHO, *Les Crimes Internationaux répertoriés dans les Moyens et Hauts plateaux d'Uvira, Fizi et Mwenga /Sud Kivu en RDC, nécessitant l'appui des partenaires* « TRIAL INTERNATIONAL, BCNUDH, etc... » pour des documentations et enquêtes judiciaires, en faveur des victimes, 2023

152.	Entre 2019 et 2020 PNKB, territoire de KABARE	Dossier « Chance ». Entre 2019 et 2020, Chance Muhonya s'est absenté de son unité FARDC, il était dans les villages de BATANGA, NKENDJE, CHIBATI et CHATONDO dans le Parc National de Kahuzi Biega (PNKB) où il a formé un groupe armé sous prétexte de protéger la population Bambuti et a conduit de nombreuses attaques contre la population civile de la zone. 88 victimes se sont portées parties civiles dans le procès tenu sur ces crimes ¹⁸² .	Groupe armé dirigé par Chance Muhonya.	1 ^{er} instance : CM Bukavu, 2021, RP 0138/20, 1 condamné, 1 acquitté pour CCH et crimes de guerre <u>Appel</u> : HCM Kinshasa, 2022, 1 condamné et 1 acquitté pour CCH et crimes de guerre.
153.	2019 – 2020 Itombwe, Kipupu, Mikenge, Tulombo, Kalingi, territoire de MWENGA	Massacre (plus de 200 personnes), incendies des villages (incluant centres de santé, bureaux de secteur et 2 écoles primaires), pillages (notamment de bétails), destruction méchante des infrastructures ¹⁸³ .	GUMINO, MAYI-MAYI et Twigwaneho par MAKANIKA.	Quelques cas ont été dénoncés.
154.	2019-2021 PNKB, territoire de KALEHE	Des violations des droits humains hautement organisées, et généralisées, perpétrées conjointement par des gardes du parc (de l'ICCN) et des soldats de l'armée congolaise (FARDC) contre les Batwa entre 2019 et 2021 ont ciblé au moins sept villages très peuplés habités par des Batwa à l'intérieur du parc. Parmi les exactions, on compte des expulsions et des actes de répression à plus petite échelle. Des dizaines de Batwa ont été tués, blessés, détenus arbitrairement ou soumis à de violents collectifs, dans le cadre d'une	Les gardes de l'ICCN et les FARDC.	Un dossier judiciaire est ouvert, des enquêtes sont en cours en vue de l'ouverture d'un procès.

¹⁸² TRIAL International RDC : *L'ex-milicien Chance condamné à perpétuité au Sud Kivu*, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://trialinternational.org/fr/latest-post/des-crimes-environnementaux-devant-la-justice-du-sud-kivu-rdc/>

¹⁸³ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

		campagne de violence systématique visant à terroriser les Batwa et à les chasser du parc ¹⁸⁴ .		
2020				
155.	22 janvier 2020 Sous-village de Regeja, groupement de Bijombo, chefferie de Bavira, territoire d'UVIRA	Lors d'attaques contre la population civile dans le sous-village de REGEJA, trois civiles dont deux hommes et une femme (30, 35 et 32 ans) ont été tuées, plusieurs pillages et viols ¹⁸⁵ .	Le Groupe NGUMINO en coalition avec des hommes de MAKANIKA.	Aucune enquête judiciaire.
156.	4 mars 2020 Bahinga, Groupement Bahinga secteur Nganja, territoire de FIZI	Les milices du groupe BILONZE BISHAMBUKE (mai-Mai) conduit par MALAIKA ont attaqué la population civile banyamulenge. Cinq femmes violées, et pillages des biens et vaches ¹⁸⁶ .	Groupe Mai-Mai BILONZE BISHAMBUKE sous le commandement de MALAIKA.	Aucune enquête judiciaire.
157.	15 mars 2020 Kafulo, groupement de Bashimukuma Sud, secteur Mutambala territoire de FIZI	Lors des affrontements entre deux groupes armés communautaires (Ngumino et Mai-Mai) les civils ont été la cible de pillages, tortures et prises en otage. Une femme de 40 ans tuée suite aux coups et blessures et viols ¹⁸⁷ .	Mai-Mai sous le commandement de KIBUKILA.	Aucune enquête judiciaire.
158.	2 au 7 avril 2020 Katanda, Mundambo, Mitamba et Kajembwe, Groupement de Bijomb,	Lors des affrontements qui ont duré plus de 5 jours, entre les Groupes armés, on a enregistré	Mai-Mai BYAMUNGU MANDEVU et MALISAWA.	Aucune enquête judiciaire

¹⁸⁴ Robert Flummerfelt, *To Purge the Forest by Force: Organized violence against Batwa in Kahuzi-Biega National Park*, Minority Rights Group International, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://minorityrights.org/resources/to-purge-the-forest-by-force-organized-violence-against-batwa-in-kahuzi-biega-national-park/> ; CEDH, *Rapport de mission de documentation*, dossier PNKB, octobre 2023.

¹⁸⁵ LADHO, *Les Crimes Internationaux répertoriés dans les Moyens et Hauts plateaux d'Uvira, Fizi et Mwenga /Sud Kivu en RDC, nécessitant l'appui des partenaires* « TRIAL INTERNATIONAL, BCNUDH, etc... » pour des documentations et enquêtes judiciaires, en faveur des victimes, 2023

¹⁸⁶ LADHO, *Les Crimes Internationaux répertoriés dans les Moyens et Hauts plateaux d'Uvira, Fizi et Mwenga /Sud Kivu en RDC, nécessitant l'appui des partenaires* « TRIAL INTERNATIONAL, BCNUDH, etc... » pour des documentations et enquêtes judiciaires, en faveur des victimes, 2023

¹⁸⁷ LADHO, *Les Crimes Internationaux répertoriés dans les Moyens et Hauts plateaux d'Uvira, Fizi et Mwenga /Sud Kivu en RDC, nécessitant l'appui des partenaires* « TRIAL INTERNATIONAL, BCNUDH, etc... » pour des documentations et enquêtes judiciaires, en faveur des victimes, 2023

	chefferie de Bavira, territoire d'UVIRA	des pillages, incendies et meurtres des civils. Trois hommes tués ¹⁸⁸ .		
159.	2 et 13 juillet 2020 Nyabalema et Mutarule, Groupement de Kigoma, Chefferie de Bafuliru, territoire d'UVIRA	Deux incursions ont été enregistrées, les 02 et 13 juillet 2020 à Nyabalema/Mutarule au cours desquelles le bétail a été emporté par les miliciens. C'est ainsi que les FARDC ont mené depuis le 24 juillet 2020, des opérations de traque des Mai Mai Kidjangala et des Ex FNL dans la localité de Kanga en groupement de Kigoma et dans les Moyens Plateaux du groupement de Lemera. Les FARDC auraient réussi à détruire leur base en brûlant leurs casernes et en récupérant les effets de guerre. Les miliciens se seraient ainsi retranchés à Muhawa dans la localité de Rutanga ¹⁸⁹ .	Mai Mai Kidjangala et Ex FNL.	Information non disponible.
160.	6 juillet 2020, Groupement de Kalonge, chefferie de Buhavu Territoire de KALEHE	Dans le groupement de Kalonge, il est rapporté une certaine complicité entre quelques leaders locaux et les groupes armés du fait du caractère non persuasif des interventions des FARDC. Pour bien sécuriser leurs affaires (commerce), certains hommes d'affaires coopèrent avec certains leaders des groupes armés. D'où l'émergence des cas de pillage à l'image de celui du 06 juillet 2020, consécutif à l'incursion des Raiya Mutomboki du groupe Lance à Cazi dans le groupement de Kalonge mais aussi celui de Mugangane dans le même groupement par des hommes armés	Raiya Mutomboki du groupe Lance	Information non disponible.

¹⁸⁸ LADHO, *Les Crimes Internationaux répertoriés dans les Moyens et Hauts plateaux d'Uvira, Fizi et Mwenga /Sud Kivu en RDC, nécessitant l'appui des partenaires* « TRIAL INTERNATIONAL, BCNUDH, etc... » pour des documentations et enquêtes judiciaires, en faveur des victimes, 2023

¹⁸⁹ Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés & INTERSOS, *Rapport mensuel de monitoring de Protection, Sud Kivu & Maniema (Kabambare), juillet 2020*, p. 5 consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/rapport-mensuel-de-monitoring-de-protection-sud-kivu-maniema>

		provenant de la chefferie de Nindja en Territoire de Kabare ¹⁹⁰ .		
161.	7 juillet 2020 Nyandelama , Groupement de kanola, chefferie Ngweshe, territoire de WALUNGU	Accrochage signalé entre FARDC et les Raiya Mutomboki Lukoba dans le village Nyandelama en date du 07 juillet 2020, après que ces derniers aient réussi à piller divers biens des civils à Nyombe dans le Territoire de Shabunda. Il s'en est suivi le déplacement d'environ 45 ménages vers Kibandamangobo, Kamalebo et Lubimbe ¹⁹¹ .	Raiya Mutomboki Lukoba	Saisine de la juridiction.
162.	9, 10, 17, 26 juillet 2020, Musonga, Kalongo et Kalabula, territoire de SHABUNDA	Les 9, 10, 17 et 26 juillet à Musonga, Kalongo et Kalabula dans le groupement de Batali où 31 femmes ont été abusées sexuellement par les miliciens de la coalition Mai Mai Malaika et Raiya Mutomboki Jean Musumbu et 35 autres civils emmenés dans la brousse. Outre les cas de viol et d'enlèvements, il a été enregistré également le déplacement de 2000 ménages vers Kalole et les autres villages environnants selon le comité local des déplacés de Kalole. L'axe Maimingi-Nyalubemba en groupement de Bamuguba Sud dans la chefferie de Bakisi a également subi les conséquences des activités des Raiya Mutomboki factions confondues qui se sont illustrés par des incursions aussi bien le long de la route Nzibira-Kigulube que dans les entités un peu lointaines de Maimingi et Nyalubemba ¹⁹² .	Coalition Mai Mai Malaika et Raiya Mutomboki Jean Musumbu.	Information non disponible.

¹⁹⁰ Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés & INTERSOS, *Rapport mensuel de monitoring de Protection, Sud Kivu & Maniema (Kabambare), juillet 2020*, p. 6 consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/rapport-mensuel-de-monitoring-de-protection-sud-kivu-maniema>

¹⁹¹ Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés & INTERSOS, *Rapport mensuel de monitoring de Protection, Sud Kivu & Maniema (Kabambare), juillet 2020*, p. 6 consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/rapport-mensuel-de-monitoring-de-protection-sud-kivu-maniema>

¹⁹² Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés & INTERSOS, *Rapport mensuel de monitoring de Protection, Sud Kivu & Maniema (Kabambare), juillet 2020*, pp. 4-5 consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/rapport-mensuel-de-monitoring-de-protection-sud-kivu-maniema>

163.	16 au 17 juillet 2020 Kipupu, territoire de MWENGA	En date du 16 au 17 juillet 2020 à Kipupu, secteur Itombwe, plus de 222 personnes ont été massacrées par la coalition Ngumino et Twigwaneho et Red Tabara identifiées à des communautés du Haut plateau de Fizi mai mai, notamment les communautés Bembe-Fuliro-Nyindu. Il y avait été signalé la disparition de 205 personnes et des blessées. Les actes des viols et pillages des bétails avaient été dénoncés par la population, ainsi que des incendies de maisons ¹⁹³ .	Coalition Ngumino et Twigwaneho et Red Tabara.	Plusieurs missions de documentation ont été effectués par la MONUSCO Bureau d'Uvira, les Députés provinciaux, le Gouvernement provincial du Sud-Kivu, mais sans l'ouverture des enquêtes judiciaires.
164.	17 au 20 juillet 2020 Kako-Lubondja, groupement de Babungwe Sud, secteur de Ngandja, territoire de FIZI	Prise d'assaut des localités de Kako-Lubondja et dans le pâturage de Muchibwe par les Mai Mai YAKUTUMBA et KIBUKILA, le 17 et 20 juillet 2020, 04 éleveurs et un militaire FARDC ont été tués, 04 autres éleveurs ont été enlevés et un important nombre de bétails emportés par les assaillants ¹⁹⁴ .	Mai Mai YAKUTUMBA et KIBUKILA	Information non disponible
165.	24 juillet 2020 Mukolosangwa, Groupement de Basimimbi, secteur, de Lulenge, territoire de FIZI	Le 24 juillet 2020, quatre civils du village de Kolosangwa, localité Basikaunga en train d'exécuter des travaux champêtres, non loin de la rivière Lwama ont été enlevés et conduits en brousse par les éléments Maï-Maï de la communauté Buyu dirigé par le nommé Kawaya. Le conflit foncier et celui lié aux redevances coutumières seraient à la base de cette discorde	Les éléments Maï-Maï de la communauté Buyu dirigé par le nommé Kawaya	Information non disponible

¹⁹³ ICJP-CCJT, *Déclarations sur les incidents de sécurité dans le Haut plateaux d'Itombwe et Fizi, Rapports de violations des droits Humains* ; Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés & INTERSOS, *Rapport mensuel de monitoring de Protection, Sud Kivu & Maniema (Kabambare), juillet 2020*, pp.1, 4 en ligne <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/rapport-mensuel-de-monitoring-de-protection-sud-kivu-maniema> ; LADHO, *Les Crimes Internationaux répertoriés dans les Moyens et Hauts plateaux d'Uvira, Fizi et Mwenga /Sud Kivu en RDC, nécessitant l'appui des partenaires « TRIAL INTERNATIONAL, BCNUDH, etc... » pour des documentations et enquêtes judiciaires, en faveur des victimes*, 2023

¹⁹⁴ Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés & INTERSOS, *Rapport mensuel de monitoring de Protection, Sud Kivu & Maniema (Kabambare), juillet 2020*, p. 4 consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/rapport-mensuel-de-monitoring-de-protection-sud-kivu-maniema> ;

		entre ces deux communautés. Pour rappel, un cas similaire d'enlèvement de 2 civils de la communauté Bembe avait eu lieu à Sanga en avril 2020 ¹⁹⁵ .		
166.	4 novembre 2020 Kisanya, groupement de Basimunyaka Sud, secteur de Lulenge, territoire de FIZI	Une attaque sous forme de représailles a été lancée par le groupe armé NGUMINO contre la population civile Bembe, Fuliro et Nyindu au village KISANYA en secteur de LULENGE, sous le commandement du colonel MAKANIKA et consort. 6 civils tués, incendies des maisons, pillages et plusieurs portés disparus ¹⁹⁶ .	Groupe armé NGUMINO sous le commandement du colonel MAKANIKA, et SHAKA	Aucune enquête judiciaire ouverte
2021				
167.	9 mars 2021 Lusenda, Groupement Balala-nord, secteur de Tanganika, territoire de FIZI	Le 9 mars 2021, deux morts et 1 blessé par balles dans la fusillade orchestrée par deux militaires FARDC ivres au centre de Lusenda dans le territoire de Fizi. Parmi les 4 personnes qui revenaient du marché vers les hauts plateaux précisément à Mukono et à Nakisozi . Un blessé a été dépêché à l'hôpital de Nundu. Ces militaires ont été mis aux arrêts le 10 mars 2021 à Lusenda ¹⁹⁷ .	Deux militaires FARDC.	Information non disponible.
168.	25 au 30 juin 2021 Minembwe, territoire de FIZI	A Minembwe, fusillade sur la population civile en date du 30 juin 2020 par les FARDC. Le bilan direct a fait état de 6 personnes tuées, des blessés graves et des disparitions. Parmi les victimes, 5 Banyamulenge et un Mushi dont l'identité	FARDC.	Information non disponible.

¹⁹⁵ Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés & INTERSOS, *Rapport mensuel de monitoring de Protection, Sud Kivu & Maniema (Kabambare), juillet 2020*, p. 4 en ligne <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/rapport-mensuel-de-monitoring-de-protection-sud-kivu-maniema>

¹⁹⁶ LADHO, *Les Crimes Internationaux répertoriés dans les Moyens et Hauts plateaux d'Uvira, Fizi et Mwenga /Sud Kivu en RDC, nécessitant l'appui des partenaires* « TRIAL INTERNATIONAL, BCNUDH, etc... » pour des documentations et enquêtes judiciaires, en faveur des victimes, 2023

¹⁹⁷ ICJP, *Rapport de monitoring de violations des droits de l'Homme*, point focal Fizi, 2021

		<p>complète n'est pas connue, 3 vieilles femmes et une femme enceinte presque à terme. Parmi les victimes mortes identifiées, il y a Nagabiro Royi 72 ans, Nyamuhoza Bibiyana 62 ans, Nagaju Véronique 75 ans, Nyantonesha Nantabara 38 ans, Bitwenge Fashibangabo et Nzabinesha Bisenti.</p> <p>Pour motif certaines femmes ont tenu un sit-in à la 12^{ème} Brigade des FARDC pour dénoncer l'injustice, le plan de déracinement, les persécutions et l'épuration ethnique¹⁹⁸.</p>		
169.	<p>10 et 13 août 2021 Kakoma, Izirangambo, Groupement de Burhale, chefferie de Ngweshe, territoire de WALUNGU</p>	<p>Les centres de santé de Kakoma et d'Izirangambo dans le groupement de Burhale ont été attaqués le 10 et 13 août. La situation de Kakoma est attribuée aux présumés éléments de la Police Nationale Congolaise (PNC) tandis que celle de d'Izirangambo est attribuée aux hommes armés non autrement identifiés. Un civil était blessé par balle, les médicaments et des autres biens de valeur des deux structures sanitaires ont été pillés, une infirmière et un malade blessés à coups de machette et deux femmes personnels soignant amenées vers une destination inconnue. Elles ont été relâchées deux heures après avoir été agressées sexuellement. Notons que ces actes ont été dénoncés auprès responsables FARDC ainsi qu'aux autorités locales administratives de Walungu centre et de Burhale. Cependant, les enquêtes n'ont jusque-là pas abouti¹⁹⁹.</p>	Police Nationale Congolaise.	Dénonciation.

¹⁹⁸ GTJT/S-K, *Rapport sur les violations des droits de l'Homme*, crise de sécurité à Minembwe, Fizi

¹⁹⁹ Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés & INTERSOS, *Rapport mensuel de monitoring de Protection, Sud Kivu & Maniema (Kabambare), août 2021*, pp. 4-5 en ligne <https://data.unhcr.org/fr/documents/details/89906>

170.	12 août 2021 Lubichako 2, Tulonge, groupement Babungwe Sud, secteur Ngandja, territoire de FIZI	Le 12 août 2021, un groupe armé a traversé la rivière Kimbi pour se positionner entre les localités de Lubichako 2 et Tulonge dans le Sud-Kivu. Ils ont dépouillé vingt-deux civils de leurs biens de valeur après les avoir flagellés ²⁰⁰ .	Groupe armé non autrement identifié	Information non disponible.
171.	22 août 2021 Buzumbula, territoire de SHABUNDA	Le 22 août 2021, quelques 187 ménages ont été contraints de se déplacer du carré minier de Buzumbula en destination de la campagne après une incursion d'un groupe armé. D'autres se seraient dirigés à Kitindi ²⁰¹ .	Groupe armé non autrement identifié	Information non disponible.
172.	28 août 2021 Mugono, groupement de Kigoma, chefferie de Bifuliru territoire d'UVIRA	Le 28 août 2021 à Mugono, proche de Kahololo, un éleveur de la communauté Banyamulenge a été tué et une cinquantaine des vaches emportés lors des affrontements entre les Maï Maï et Twigwaneho ²⁰² .	Maï Maï et Twigwaneho.	Information non disponible.
173.	9 septembre 2021 Rukobero, Rwarama, Groupement de Kigoma, Chefferie de Bifuliru, territoire d'UVIRA	Un affrontement a opposé les FARDC à la coalition Maï Maï et une milice burundaise dans les collines Rukobero, en date du 9 septembre 2021. Cette situation a conduit au déplacement d'environ 182 ménages, quittant Rukobero et le village voisin de Rwarama en destination de Sange ²⁰³ .	FARDC vs maï maï et milice burundaise.	Information non disponible.
174.	13 septembre 2021	Trois commerçants ont été braqués, le 13 septembre 2021, par des présumés Maï Maï sur le	Groupes armés maï maï non autrement identifié	Information non disponible.

²⁰⁰ Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés & INTERSOS, *Rapport mensuel de monitoring de Protection, Sud Kivu & Maniema (Kabambare), août 2021*, p. 5 en ligne <https://data.unhcr.org/fr/documents/details/89906>

²⁰¹ Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés & INTERSOS, *Rapport mensuel de monitoring de Protection, Sud Kivu & Maniema (Kabambare), août 2021*, p. 5 en ligne <https://data.unhcr.org/fr/documents/details/89906>

²⁰² Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés & INTERSOS, *Rapport mensuel de monitoring de Protection, Sud Kivu & Maniema (Kabambare), août 2021*, p. 4 en ligne <https://data.unhcr.org/fr/documents/details/89906>

²⁰³ Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés & INTERSOS, *Rapport mensuel de monitoring de Protection, Sud Kivu & Maniema (Kabambare), septembre 2021*, p. 5 en ligne <https://data.unhcr.org/fr/documents/details/89906>

	Plusieurs localités du groupement de Buzi, chefferie de Buhavu, territoire de KALEHE	tronçon routier Kalungu-Numbi, à l'endroit communément appelé Terre Rouge en groupement de Buzi. Les victimes ont été conduites vers une destination inconnue. Il en est aussi de l'embuscade tendue à d'autres commerçants au niveau de la localité de Kakenge dans le même groupement par des inconnus armés à la même date. Divers biens et des sommes d'argent ont été ravies aux victimes. En représailles, les FARDC alertées, les ont poursuivis et un échange des tirs s'en est suivi, causant du côté des assaillants, la mort de deux ravisseurs et la capture de l'un, et trois armes ravies aux miliciens et du côté de la population, un civil blessé ²⁰⁴ .		
175.	13 septembre 2021 Nkuba, Groupement de Batali chefferie de Wakabango 1 ^{er} , territoire de SHABUNDA	Dans le groupement de Batali et Baliga dans la chefferie de Wakabango Ier, l'on rapporte des incursions répétitives et la poursuite de conflit de leadership. On note le cas de l'incursion des miliciens Mai Mai signalée le 13 septembre 2021 au carré minier de Nkuba en groupement de Batali, abritant quelques partisans d'un groupe Mai mai oppose. On y a note des pillages et un déplacement forcé d'environ 69 ménages en destination de Mulongo, Kabulongo et Musulumbila ²⁰⁵ .	Miliciens Mai Mai.	Information non disponible.
176.	15 septembre 2021	Incursion du groupe Mai Mai Kabala au carré minier de Kanyama, en groupement de Nkulu	Groupe Mai Mai Kabala.	Information non disponible.

²⁰⁴ Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés & INTERSOS, *Rapport mensuel de monitoring de Protection, Sud Kivu & Maniema (Kabambare), septembre 2021*, p. 5 en ligne <https://data.unhcr.org/fr/documents/details/89906>

²⁰⁵ Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés & INTERSOS, *Rapport mensuel de monitoring de Protection, Sud Kivu & Maniema (Kabambare), septembre 2021*, p. 5 en ligne <https://data.unhcr.org/fr/documents/details/89906>

	Kanyama, Groupement de Nkulu, Chefferie de Wakabango 1 ^{er} , territoire de SHABUNDA	dans la chefferie de Wakabango Ier le 15 septembre 2021. Il y a été rapporté en plus des cas de pillage, l'enlèvement d'un civil et le déplacement d'environ 163 ménages en destination de Tchankombe et Lusenge dans le même groupement ²⁰⁶ .		
177.	26 et 27 septembre 2021 Bijojo, groupement de lemera, chefferie Bifuliru, territoire d'UVIRA	Un affrontement a pris place entre deux groupes Mai Mai, à Bijojo le 26 et 27 septembre 2021. Il en a résulté le cas de blessure par balle de deux civils dont un mineur évacué par le CICR en destination de l'hôpital de Kamanyola ²⁰⁷ .	2 groupes armés mai mai non identifiés.	Information non disponible.
178.	28 septembre 2021 Mupoke, groupement Bamuguba Sud, chefferie de Bakisi, territoire de SHABUNDA	Affrontement le 28 septembre 2021 à Mupoke, entre deux factions Raiya Mutomboki. Cette situation a provoqué le déplacement d'environ 97 ménages en destination des villages Maimingi I, II, Nyombe, Nyalubemba et Kimbili. Deux éléments d'un groupe armé ont été tués et plusieurs autres blessés ²⁰⁸ .	2 factions Raiya Mutomboki.	Information non disponible.
179.	2021 Kalonge, chefferie de Buhavu, territoire de KALEHE	Tuerie par les éléments de Raiya Mutomboki de 55 personnes accusées de sorcellerie à Kalonge après des révélations des chambres des prières ²⁰⁹ .	Éléments de Raiya Mutomboki	Information non disponible.
180.	2021 Katasomwa, Mushunguti, Chirimiro et Murangu,	Du 1 ^e au 17 avril 2021, il y a eu meurtre de 27 personnes dans les affrontements entre les Raiya Mutomboki, les CNRD et les Nyatura. C'est au sujet de dispute de contrôle de carrés miniers dans	Les Raiya Mutomboki, les CNRD et les Nyatura.	Information non disponible.

²⁰⁶ Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés & INTERSOS, *Rapport mensuel de monitoring de Protection, Sud Kivu & Maniema (Kabambare), septembre 2021*, p. 5 en ligne <https://data.unhcr.org/fr/documents/details/89906>

²⁰⁷ Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés & INTERSOS, *Rapport mensuel de monitoring de Protection, Sud Kivu & Maniema (Kabambare), septembre 2021*, p. 5 en ligne <https://data.unhcr.org/fr/documents/details/89906>

²⁰⁸ Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés & INTERSOS, *Rapport mensuel de monitoring de Protection, Sud Kivu & Maniema (Kabambare), septembre 2021*, p. 5 en ligne <https://data.unhcr.org/fr/documents/details/89906>

²⁰⁹ ICJP, *Cartographie des sites de massacres et autres crimes dans le territoire de Kalehe, province du Sud Kivu*, consulté 2023, p.4

	groupement de Mubuku, chefferie de Buhavu, Territoire de KALEHE	le Parc National de Kahuzi-Biega entre creuseurs clandestins des minerais de Katasomwa, Mushunguti, Chirimirot et Murangu à Mubuku ²¹⁰ .		
181.	2021 Minova, groupement de Buzi, chefferie de Buhavu, territoire de KALEHE	A Minova en territoire de Kalehe, plusieurs femmes et filles auraient été violées et torturées physiquement et moralement par le groupe armé étranger et le groupe armé local Nyatura. C'est le cas de Mme Esther LUHOLO victime de viol et de Mr LUHOLO son époux, victime de torture devant sa femme ²¹¹ .	Groupe armé étranger et le groupe armé local Nyatura.	Information non disponible.
182.	2021, BilaloMbili dans le secteur d'Itombwe, territoire de MWENGA	Massacres et incendie des maisons ²¹² .	NGUMINO	Information non disponible.
183.	2021 Lubumba, territoire de MWENGA	Tueries de 9 personnes ²¹³ .	FNL et RED TABALA	Information non disponible.
184.	2021 à 2022 Muhuzi, Kalungu, Kasozu, Groupement Kigogo, chefferie Lwindi territoire de MWENGA	Tueries, pillages des bétails, déplacements forcés ²¹⁴ .	NGUMINO, MAYI-MAYI	Information non disponible.
2022				
185.	14-19 janvier 2022 Kitoga, Rubuga et Mashuba, Groupement	De violents combats opposent les rebelles burundais de RED Tabara et les miliciens burundais Imbonerakure dans plusieurs villages	Groupes armés IMBONERAKURE proche des Forces de défense du Burundi +	Information non disponible.

²¹⁰ ICJP, *Cartographie des sites de massacres et autres crimes dans le territoire de Kalehe, province du Sud Kivu*, consulté 2023

²¹¹ ICJP, *Cartographie des sites de massacres et autres crimes dans le territoire de Kalehe, province du Sud Kivu*, article consulté 2023, p.4

²¹² ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

²¹³ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

²¹⁴ ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga*, 2023.

	de Kigoma, chefferie de Bafuliru, territoire d'UVIRA	du groupement de Kigoma dans les hauts plateaux de la chefferie de Bafuliiru, dans le territoire d'Uvira au Sud-Kivu. La population civile victime de ces affrontements a choisi de faire mouvement vers Itombwe, dans le territoire de Mwenga plus proche, selon le président de la société civile de Lemera, Innocent Ndaheba. D'autres sources locales affirment que ces affrontements entre les rebelles burundais de RED Tabara et les miliciens Imbonerakure, proches du pouvoir au Burundi, ont occasionné mort d'hommes et des villages incendiés, notamment à Kitoga, Rubuga et Mashuba, dans la chefferie de Bafuliiru ²¹⁵ .	RED TABARA d'origine burundaise.	
186.	28 avril 2022, 23 mai 2022 et 15 mai 2022, Nguliro groupement de Kalonge, chefferie de Buhavu, territoire de KALEHE	Viols et violences sexuelles sur 18 femmes. Prise en charge médicale des femmes ²¹⁶ .	Éléments Raia Mutomboki LANCE et KACHAMBA.	Information non disponible.
2023				
187.	Depuis juillet 2023, Bwegera, Groupement Kakamba, Chefferie plaine de la Ruzizi, territoire d'UVIRA	Depuis le 20 décembre 2023, des tensions communautaires ont entraîné des déplacements de population vers les villages environnants dans la localité de Bwegera, à la suite de l'assassinat, le 19 décembre, d'un civil par des individus armés. La grande majorité s'est déplacée vers Kamanyola et Nyangezi, dans le territoire de Walungu, tandis qu'une autre partie a trouvé	Information non disponible.	Information non disponible.

²¹⁵ ONG ICJP & Radio Okapi, Sud-Kivu : les rebelles burundais de RED Tabara et Imbonerakure s'affrontent à Uvira, 17 janvier 2022, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.radiookapi.net/2022/01/17/actualite/securite/sud-kivu-les-rebelles-burundais-de-red-tabara-et-imbonerakure>

²¹⁶ ICJP, Cartographie des crimes de masse dans le territoire de Kalehe, consulté en mai 2024.

		refuge à Luberizi et Luvungi, dans le territoire d'Uvira. Depuis juillet 2023, des conflits coutumiers ont surgi dans cette localité. De nombreux meurtres et enlèvements de civils liés à ces tensions communautaires y ont été signalés ²¹⁷ .		
188.	8 octobre 2023, Territoire de SHABUNDA	Le 8 octobre 2023, des hommes armés ont arrêté et torturé 28 femmes et trois filles mineures, au motif que ces dernières étaient responsables de la mort d'un des leurs le 5 octobre 2023. Les victimes auraient été libérées après avoir payé chacune une rançon en quantité d'or à ces assaillants ²¹⁸ .	Inconnu	Information non disponible.
189.	25, 26 et 28 décembre 2023, Bulambika, groupement de Kalima, chefferie de Buhavu, Territoire de KALEHE	En date du 25 décembre 2023, plusieurs personnes ont été victimes de tortures, de traitements inhumains et dégradants et de meurtre à Bulambika et Kachiri. En effet, 6 personnes dont une femme enceinte, un élève de l'école primaire et 4 jeunes hommes auraient été tués par des balles tirées des éléments des groupes armés HAMAKOMBO, BUTACHIBERA et un commandant du sous commissariat PNC KACHIRI. Plusieurs autres personnes auraient été blessés et d'autres tabassés à coups des fouets, colosses des armes, arrêtés arbitrairement et soumis au paiement des amendes ²¹⁹ . Selon les autorités locales et la société civile, au moins cinq	Les éléments des groupes armés HAMAKOMBO, BUTACHIBERA et un commandant du sous commandant PNC KACHIRI.	Information non disponible.

²¹⁷ Organisation des Nations-Unies, *RD Congo : Situation humanitaire dans la province du Sud-Kivu. Rapport de situation. 18 janvier 2024*, Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA), consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.unocha.org/publications/report/democratic-republic-congo/rd-congo-situation-humanitaire-dans-la-province-du-sud-kivu-18-janvier-2024>

²¹⁸ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, RD Congo : Intensification de la réponse humanitaire dans la province du Sud-Kivu. Rapport de situation, 17 novembre 2023, p. 2, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.unocha.org/publications/report/democratic-republic-congo/rd-congo-intensification-de-la-reponse-humanitaire-dans-la-province-du-sud-kivu-rapport-de-situation-17-novembre-2023>

²¹⁹ CEDH, *rapport de documentation des violations des DH par le Wazalendo, Bunyakiri 2023*

		civils ont été tués et huit autres blessés le 26 décembre 2023 lors d'actes de représailles perpétrés par un groupe armé par suite du lynchage d'un de leurs membres accusés du meurtre d'un habitant du village de Bulambika. Les victimes blessées sont actuellement prises en charge dans une structure médicale de la zone ²²⁰ .		
2024				
190.	11 et le 12 janvier 2024, Nganjo, Rutare, Kiduvere, Gashiye, Kitazungulwa, Karambi, Busasamaza et Chambombo, groupement Ziralo, chefferie de Buhavu, territoire de KALEHE	Entre les 11 et le 12 janvier 2024, des affrontements ont éclaté entre deux factions d'un groupe armé dans plusieurs localités situées au nord du village de Katasomwa, dans les Hauts Plateaux de Kalehe. Ces affrontements ont contraint des centaines de ménages à fuir vers des villages avoisinants. Les villages les plus touchés par les hostilités sont Nganjo, Rutare, Kiduvere, Gashiye, Kitazungulwa, Karambi, Busasamaza et Chambombo. Ces déplacements de population ont été accompagnés de violations des droits humains et de pillages de bétail. Depuis septembre 2023, des affrontements récurrents entre ces deux factions créent un contexte de conflit latent, entretenu par des contentieux fonciers récurrents entre les communautés locales ²²¹ .	Deux groupes armés non autrement identifiés	Information non disponible.
191.	Janvier 2024 Batanga, Bakubagana et Muyange, Groupement	Vendredi 5 janvier 2024, les éco-gardes de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) avec l'armée congolaise auraient	Gardes-Parc et les FARDC.	Information non disponible.

²²⁰ Organisation des Nations-Unies, « RD Congo : Situation humanitaire dans la province du Sud-Kivu. Rapport de situation. 18 janvier 2024 », Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA), consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.unocha.org/publications/report/democratic-republic-congo/rd-congo-situation-humanitaire-dans-la-province-du-sud-kivu-18-janvier-2024>

²²¹ Organisation des Nations-Unies, *RD Congo : Situation humanitaire dans la province du Sud-Kivu. Rapport de situation. 18 janvier 2024*, Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA), consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.unocha.org/publications/report/democratic-republic-congo/rd-congo-situation-humanitaire-dans-la-province-du-sud-kivu-18-janvier-2024>

	<p>Irhambi-Katana, chefferie de Kabare, territoire de KABARE</p>	<p>conjointement lancé des attaques dans les habitations des minorités autochtones y commettant des actes de violation des droits humains dans le PNKB. 3 personnes de la communauté Batwa ont été blessées à Batanga ; 36 maisons auraient été incendiées et détruites dans le village Batanga, Bakubagana et Muyange ; Des biens civils auraient été emportés et d'autres détruits ; 3 enfants auraient été forcés de se séparer de leurs familles en groupement d'Irambi Katana dans le territoire de Kabare²²².</p>		
--	--	--	--	--

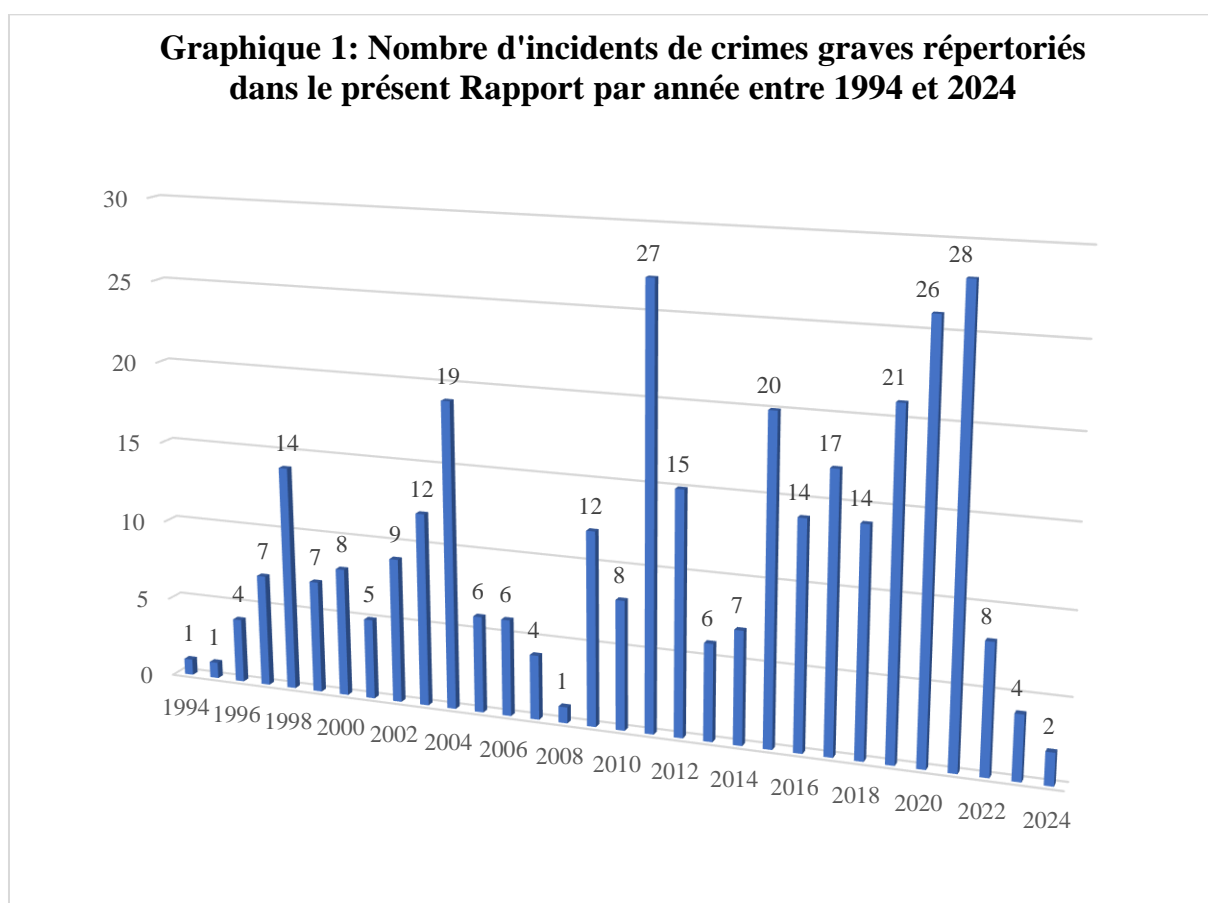
²²² CEDH, *Rapport de documentation des violations des droits des Batwa de Biega, 2024*

VI. CONCLUSION

La recherche documentaire entreprise pour le présent rapport vise à compléter la longue liste des crimes graves commis entre 1993 et 2003 déjà répertoriés par d'autres sources, et à dresser un inventaire des incidents de graves violations des droits de l'Homme commis dans la province du Sud-Kivu en République démocratique du Congo de 2004 à nos jours.

La présente section propose une brève analyse des chiffres et tendances générales qui se dégagent à partir des données enregistrées dans les pages précédentes²²³.

Le rapport a répertorié un total de 191 incidents de crimes graves commis contre la population civile du Sud-Kivu entre 1994 et 2024. Le graphique 1 illustre les incidents enregistrés par année sur cette période.



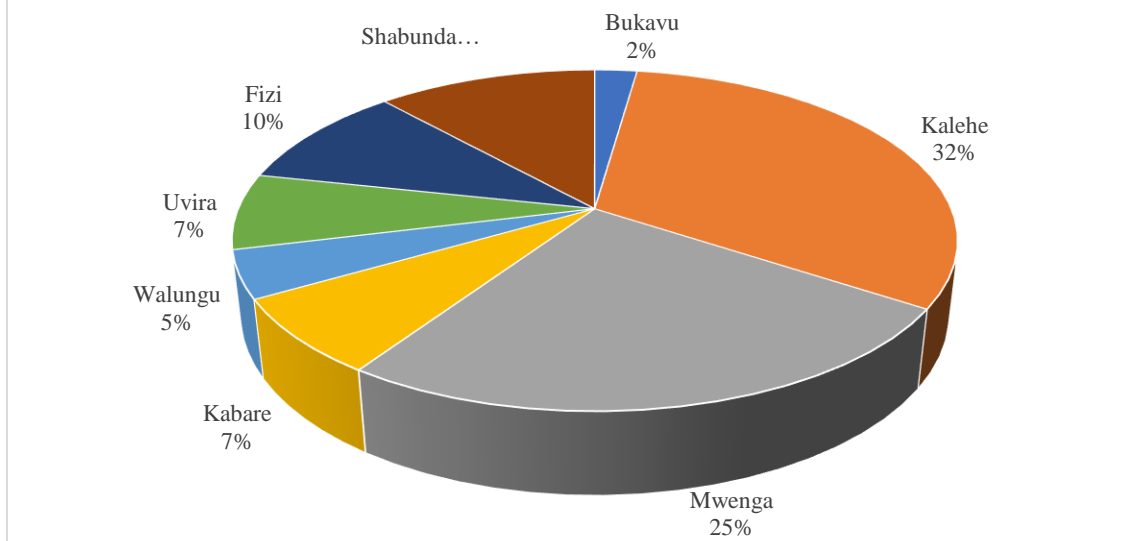
224

En termes géographiques, la majorité des crimes répertoriés ont été commis dans les deux territoires de Kalehe (32%) et de Mwenga (25%). Le graphique 2 montre le pourcentage d'incidents perpétrés par territoire de la province du Sud-Kivu sur la période entière du rapport.

²²³ Les chiffres présentés dans cette section découlent seulement des informations répertoriées par le GTJT/S-K dans le présent rapport. Il est probable que les données récoltées soient en deca de la réalité.

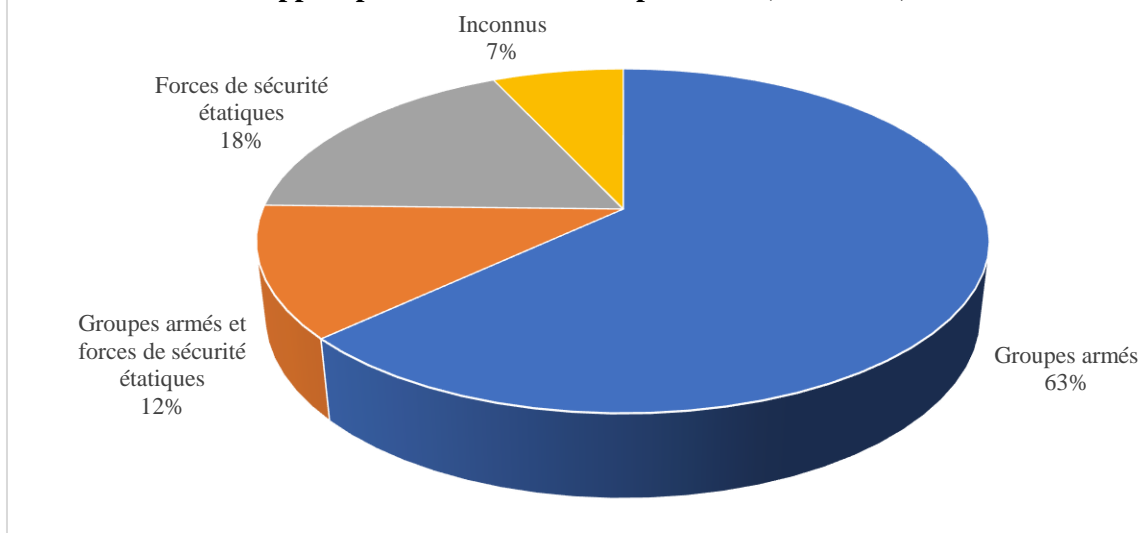
²²⁴ Le total des incidents présentés dans ce graphique est supérieur à 191 parce que certains incidents concernent des crimes commis sur plusieurs années, et donc ces incidents sont renseignés pour chaque année de commission pour le but du présent graphique.

Graphique 2. Incidents de crimes graves répertoriés dans le présent rapport par territoire de commission (1994-2024)

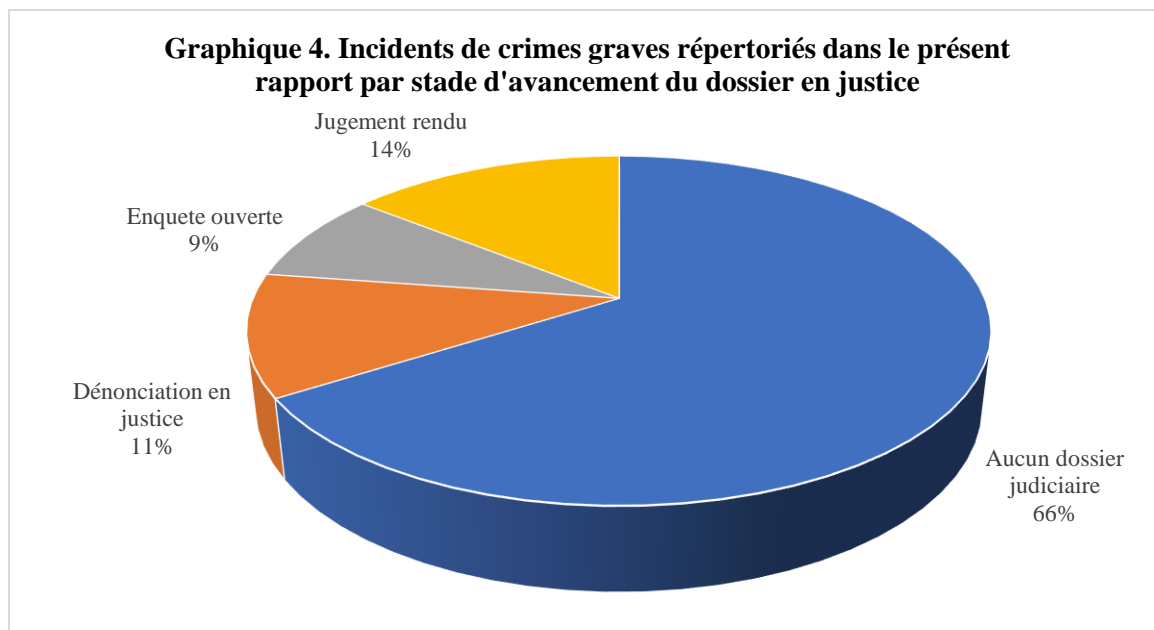


L'analyse des données permet de conclure qu'une large majorité des exactions seraient imputables aux groupes armés non étatiques (63%) alors que dans 18%, des incidents les présumés auteurs sont des représentants des forces de sécurité étatiques. Dans 12% de cas, les incidents répertoriés ont été commis à la fois par des groupes armés et par des forces de sécurité étatiques. Le graphique 3 illustre ces pourcentages.

Graphique 3. Incidents de crimes graves répertoriés dans le présent rapport par statut des auteurs présumés (1994-2024)



Enfin, une très large majorité des cas répertoriés n'ont pas encore connu d'issue judiciaire finale. Un nombre important d'incidents n'a pas été l'objet d'une dénonciation en justice. Dans un bon nombre de cas, des dénonciations en justice ont été soumises, mais aucune procédure judiciaire n'a été diligentée. Une enquête pénale a été ouverte par la justice congolaise dans environ 10% des cas listés dans le rapport, et 14% des dossiers (c'est-à-dire 29 incidents enregistrés) ont connu une décision judiciaire. Le graphique 4 montre la situation à ce sujet.



Les données présentées dans ce rapport apportent aux acteurs de la justice congolaise et internationale ainsi qu'aux organisations ayant pour mission de lutte contre l'impunité un soutien substantiel à l'exercice de leur action. Même s'ils ne sont pas exhaustifs, les résultats de cette recherche ont vocation à faciliter le déclenchement des processus judiciaires et non judiciaires et complètent les résultats du rapport Mapping des Nations unies sur les crimes en RDC.

Le présent rapport de recherche contribue au renforcement de la politique nationale sur les mécanismes de justice transitionnelle notamment par l'établissement d'une liste d'incidents de crimes graves, ce qui pourrait faciliter le déclenchement des enquêtes et poursuites des auteurs de crimes de masse et des mécanismes de recherche de la vérité, le renforcement des initiatives de réparations et de garanties de non-répétition des crimes commis.

Mettant en avant les informations relatives aux incidents de violation graves des droits humains, cette recherche relate les faits et aborde également la question de la mémoire (mémorialisation) en rapport avec le passé douloureux des conflits armés, particulièrement au Sud-Kivu.

Plusieurs recommandations peuvent être adressées à divers acteurs :

✓ **Au gouvernement congolais, il faudrait :**

- Initier des actions de promotion du *vetting*, d'assainissement dans l'espace de gouvernance et mettre en place les mécanismes de renforcement de garanties de non-répétitions des crimes commis ;
- Ouvrir des débats visant l'établissement de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) en lien avec d'autres mécanismes informels et le FONAREV au Sud-Kivu ;
- Mettre en place des initiatives de paix, de réconciliation et des politiques de non-agression à soumettre au Conseil de l'EAC, de la CEPGL, de la CIRGL, de la SADC et la CEEAC ;
- Vulgariser la politique de FONAREV, son fonctionnement, son plan d'action et son budget auprès des survivants et des organisations d'aide aux victimes ;

- Activer le PDDRC-S (Programme de désarmement, démobilisation, réinsertion communautaire et stabilisation) et en faire l'évaluation régulière au Sud-Kivu;
 - Renforcer la sécurité et la protection des victimes, des survivants, des témoins des crimes de masse ainsi que des acteurs locaux intervenant dans ce domaine.
- ✓ **Aux acteurs de la justice congolaise de :**
- S'approprier les résultats de ce rapport de recherche pour initier les enquêtes judiciaires et renforcer les actions de la justice en faveur des victimes et des témoins des crimes de masse dans la province du Sud-Kivu ;
 - Renforcer la collaboration entre la justice et les organisations d'accompagnement et d'aide aux victimes ;
 - Mettre un accent particulier sur des dossiers des crimes de masse par la poursuite et la condamnation des présumés conformément à la loi en vigueur.
- ✓ **Aux organisations membres de la société civile, il faudrait :**
- Approfondir la recherche sur l'identification des présumés auteurs des crimes graves des droits humains pouvant bénéficier des mesures d'amnistie et ceux qui seraient sujets des poursuites pénales ;
 - Plaider pour l'enterrement digne des victimes de crimes du passé, la reconnaissance et le respect des fosses communes au Sud-Kivu ;
 - Documenter des cas récents de graves violations des droits de l'homme ;
 - Actualiser régulièrement le nombre et le niveau d'actions des groupes armés dans la province du Sud-Kivu ;
 - Faire le plaidoyer pour la mise en œuvre effective de la politique nationale sur la justice transitionnelle au Sud-Kivu ;
 - Mettre un cadre de proximité et communicationnel avec les victimes pour l'application des mesures de réparations individuelles et collectives ou communautaires harmonisées ;
 - Vulgariser les notions sur la justice transitionnelle et la loi sur les réparations dans les écoles à tous les niveaux et en langue locale dans les communautés cibles ;
 - Concentrer des réflexions sur les mémoires et la commémoration notamment dans les territoires et villes du Sud-Kivu ;
 - Renforcer la structuration et l'organisation des victimes ;
 - Plaider contre l'exploitation illicite des ressources naturelles et la justice écologique au Sud-Kivu ;
 - Impliquer les acteurs étatiques dans le domaine de justice transitionnelle y compris les magistrats et les autres services de sécurité ;
 - Introduire les acteurs des partis politiques dans les processus de justice transitionnelle de sorte que cela entre dans leurs projets de société ;
 - Enrichir cette recherche par des descentes sur le terrain dans les différents territoires de la province du Sud-Kivu pour rencontrer les survivants, identifier leurs besoins en justice ;
- ✓ **A la communauté internationale**
- Au secrétariat général des Nations unies, de publier les annexes du rapport Mapping des Nations unies sur les incidents graves des droits de l'Homme en République

démocratique du Congo en vue de contribuer à la lutte contre l'impunité et favoriser le *vetting* (l'assainissement de l'espace politique congolais) ;

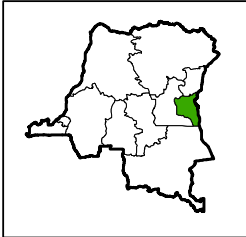
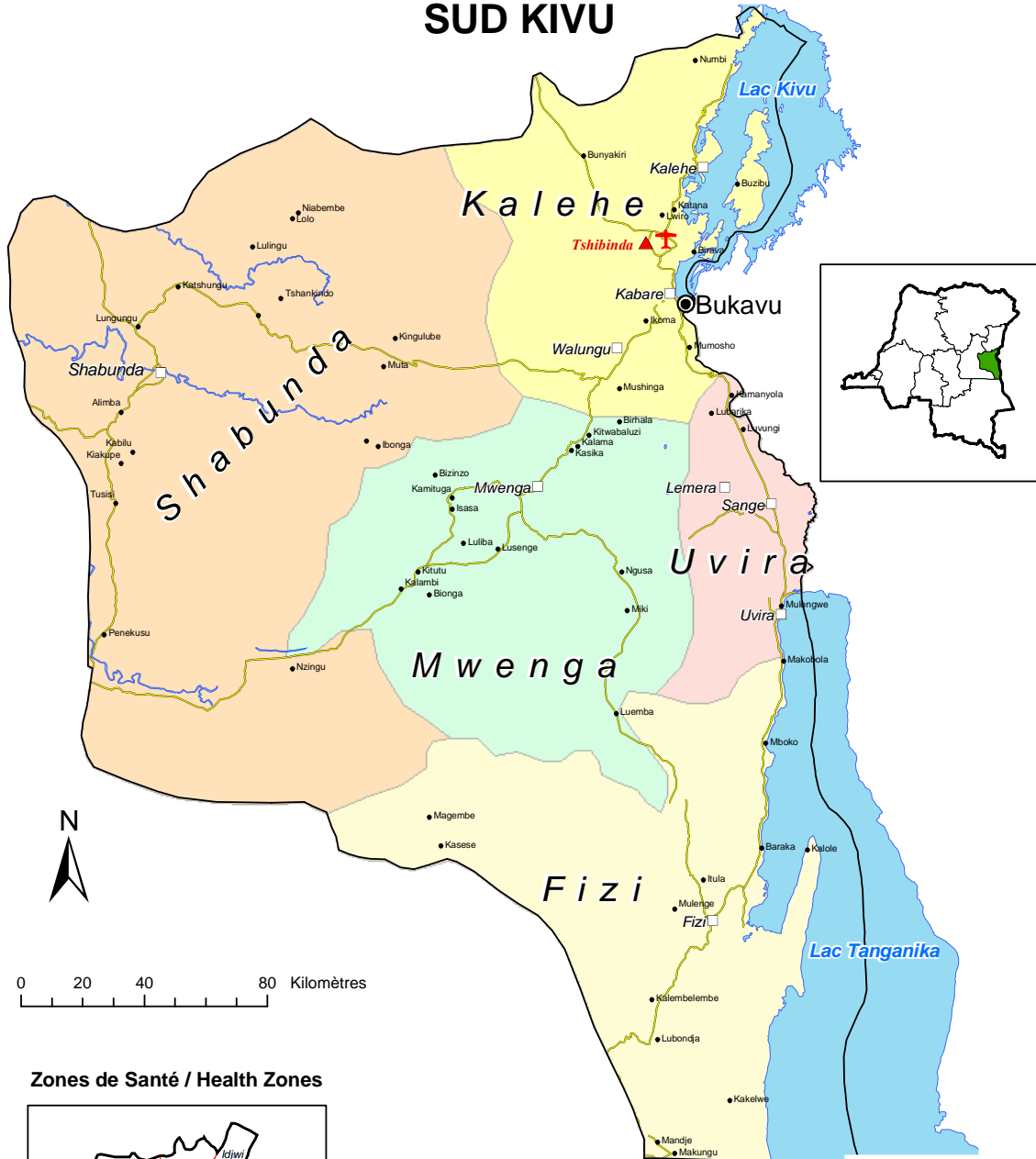
- Accompagner un programme régional de la société civile dans le cadre de la justice transitionnelle ;
- Accompagner le processus de justice transitionnelle dans la province du Sud-Kivu par le renforcement des capacités des organisations de la société civile concernant le pilier « justice et poursuites » des présumés auteurs ;
- Initier des programmes régionaux de justice transitionnelle impliquant les acteurs politiques et ou étatiques et des ONGDH de Pays des Grands Lacs Africains pour la définition des résolutions en faveur des survivants de crimes de masse.

ANNEXE 1 : LISTE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE MEMBRES DU GTJT/S-K

N°	SIGLES	DENOMINATION
1	AFEJUCO	Association des Femmes Juristes du Congo
2	APED	Action pour la Paix, l'Éducation et le Développement
3	ARAL	Arche d'Alliance
4	CDJP	Commission Diocésaine Justice et Paix
5	CEDH	Centre d'Espoir pour les Droits Humains
6	CENADEP	Centre Nationale d'Appui au Développement et à la Participation Populaire
7	CCJT	Coalition Congolaise pour la Justice Transitionnelle
8	CCJT-SH	Centre Congolais pour la Justice Transitionnelle/Sécurité Humaine
9	CPJT	Commission Provinciale Justice Transitionnelle
10	COJESKI-RDC	Collectif des Jeunes du Sud-Kivu/République démocratique du Congo
11	GJ	Groupe Jérémie
12	PF	PanziFoundation
13	GASAP	Groupe d'Action Socio-Agro Pastorale
14	HJ	Héritiers de la Justice
15	IA	Initiatives Alpha
16	ICJP	Initiative Congolaise pour la Justice et la Paix
17	LADHO	Ligue des Activistes des Droits de l'Homme
18	LDGL	Ligue des Droits de la personne dans la Région des Grands Lacs
19	AFEM	Association des Femmes des Médias
20	ODM	Ouvriers du Monde
21	PPI	Partenariat pour la Protection Intégrée
22	SARCAF	Service d'Accompagnement et de Renforcement des Capacités d'Auto-promotion de la Femme
23	SOS-JUSTICE	SOS-JUSTICE
24	SOS-IJM	SOS-Information Juridique Multisectorielle
25	RACOF	Réseau des Associations Congolaises des Jeunes
26	RIO	Réseau d'Innovation Organisationnelle
27	RJJT	Réseau des Journalistes sur la Justice Transitionnelle
28	RUDE	Réseau Universel des amis et Défenseur des Droits de l'Enfant
29	UAI	Uwezo Africa Initiative
30	VISO	Vision Sociale
31	ACPD	Centre Africain pour la Paix, la Démocratie et les Droits de l'Homme
32	OP	Observatoire de la Parité en RDC
33	ACADHOSHA	Action des Chrétiens Activistes des Droits de l'Homme à Shabunda
34	CADIM	Comité d'Actions pour le Développement Intégral de Mwenga
35	CAYP	Congolese Action Youth Platform

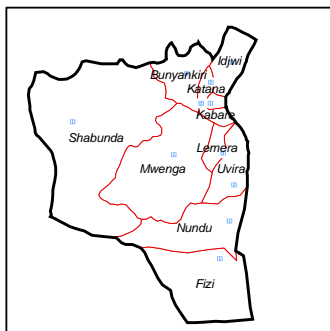
ANNEXE 2 : CARTES

Carte des Territoires du SUD KIVU



0 20 40 80 Kilomètres

Zones de Santé / Health Zones



Légende

●	Chef-lieu de la Province	✈	Aéroport
□	Cité	■	Lacs
•	Ville	—	Routes
▲	Volcan		

Sources: DCW, Mol, IGC, OMS, BCD

The boundaries and names displayed on this map do not imply official recognition by the United Nations

OCHA DRC Geographic (WGS84) April 2002

ANNEXE 3 : SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Sources juridiques nationales

Code judiciaire militaire

Code pénal ordinaire

Loi n° 023/2002 du 18 novembre 2002 portant Code judiciaire militaire

Loi n° 024/2002 du 18 novembre 2002 portant Code pénal militaire

La loi n° 15/022 du 31 décembre 2015 modifiant et complétant le Décret du 30 janvier 1940 portant Code pénal

La loi n° 15/024 du 31 décembre 2015 modifiant et complétant le Décret du 06 août 1959 portant Code de procédure pénale

Loi 22/065 du 26 décembre 2022 fixant les principes fondamentaux relatifs à la protection et à la réparation des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité, décembre 2022, en ligne : <http://www.leganet.cd/Legislation/Droit%20Public/DH/Loi.022.65.26.12.2022.html>

2. Sources juridiques internationales

Cour pénale internationale, *Statut de Rome de la Cour pénale internationale*, en ligne : <https://www.icc-cpi.int/sites/default/files/NR/rdonlyres/ADD16852-AEE9-4757-ABE7-9CDC7CF02886/283948/RomeStatuteFra1.pdf>

Cour pénale internationale, *Éléments des crimes*, en ligne : <https://www.icc-cpi.int/sites/default/files/ElementsOfCrimesFra.pdf>

3. Rapports onusiens

Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *RD Congo : Intensification de la réponse humanitaire dans la province du Sud-Kivu. Rapport de situation, 17 novembre 2023*, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.unocha.org/publications/report/democratic-republic-congo/rd-congo-intensification-de-la-reponse-humanitaire-dans-la-province-du-sud-kivu-rapport-de-situation-17-novembre-2023>

Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, *RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, 1993-2003. Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo*, Août 2010, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Countries/CD/DRC_MAPPING_REPO_RT_FINAL_FR.pdf

Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés & INTERSOS, *Rapport mensuel de monitoring de Protection, Sud-Kivu & Maniema (Kabambare), septembre 2019*, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/rapport-mensuel-de-monitoring-de-protection-sud-kivu-septembre-2019>

Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés & INTERSOS, *Rapport mensuel de monitoring de Protection, Sud-Kivu & Maniema (Kabambare), juillet 2020*, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/rapport-mensuel-de-monitoring-de-protection-sud-kivu-maniema>

Haut-Commissariat des Nations-unies aux droits de l'Homme, *Justice*, consulté le 1 février 2024, en ligne: <https://www.ohchr.org/fr/transitional-justice/justice>

Haut-Commissariat des Nations-unies aux droits de l'Homme, *Justice transitionnelle. Réparations*, consulté le 1 février 2024, en ligne: <https://www.ohchr.org/fr/transitional-justice/reparations>

Haut-Commissariat des Nations-unies aux droits de l'Homme, *Justice transitionnelle. Vérité*, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.ohchr.org/fr/transitional-justice/truth>

Haut-Commissariat des Nations-unies aux droits de l'Homme, *Justice transitionnelle. Garanties de non-répétition*, consulté le 1 février 2024, en ligne: <https://www.ohchr.org/fr/transitional-justice/guarantees-non-recurrence>

Organisation des Nations-unies, *RD Congo : Situation humanitaire dans la province du Sud-Kivu. Rapport de situation. 18 janvier 2024*, Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA), consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.unocha.org/publications/report/democratic-republic-congo/rd-congo-situation-humanitaire-dans-la-province-du-sud-kivu-18-janvier-2024>

4. Rapports d'ONG nationales

ACPD Sud-Kivu, *Rapport sur la résurgence de l'insécurité en territoire de Mwenga*, 2020

CCJT, *Déclaration relative au 22^{ème} anniversaire de massacre de Kasika*, 2020

CEDH, *Rapport de dénonciation des crimes, groupement de Mubuku*, 1994

CEDH, *Rapport de dénonciation des crimes, groupement de Mubuku*, 1995

CEDH, *Rapport de documentation et de la société civile de Nyabibwe*, 1996

CEDH, *Rapport de dénonciation, village LUCHUA et du groupement de Bitale*, 1998

CEDH, *Rapport de la société civile, et rapport du groupement Ziralo*, 1998

CEDH, *Rapport de documentation et rapport de dénonciation du Groupement de Mubuku*, 2010

CEDH, *Rapport de dénonciation du poste d'encadrement administratif de Bunyakiri*, 2011

CEDH, *Rapport de dénonciation du poste d'encadrement administratif, et de la société civile de Bunyakiri, 2011*

CEDH, *Rapport de mission de documentation, dossier PNKB, octobre 2023.*

CEDH, *Rapport de documentation des violations des DH par le Wazalendo, Bunyakiri 2023*

CEDH, *Rapport de documentation des violations des droits des Batwa de Biega, 2024*

CENADEP, *Cartographie des violences de 1994 à ce jour dans la province du Sud-Kivu*

CENADEP, *Rapports de documentation des graves crimes au travers des Comités Locaux de Paix et de Médiation, Haut plateau Numbi et Ziralo, 2013*

CENADEP, *Rapports de documentation des graves crimes au travers des Comités Locaux de Paix et de Médiation, CLPM, Haut plateau Numbi et Ziralo, 1996*

Héritiers de la Justice, *Situation des droits humains en République Démocratique du Congo, cas du Sud-Kivu : Congo terre d'impunité et d'arbitraire : Avancées et recules, Rapport annuel 2004*

Héritiers de la Justice, *Des crimes graves des FDLR-Interahamwe au Sud-Kivu : Vue synoptique de 2002 à 2012, Rapport 2014*

ICJP, *Monitoring des cas des violations des droits de l'Homme au Sud-Kivu, chambre de regard ICJP, Kalehe, 2015*

ICJP, *Rapport de monitoring de violations des droits de l'Homme, point focal Fizi, 2021*

ICJP, *Cartographie des crimes de masse dans le territoire de Mwenga, 2022*

ICJP, *Cartographie des crimes de masse dans le territoire de Kalehe, consulté en mai 2024*

ICJP, *Cartographie des crimes de Mwenga, 2023.*

ICJP, *Cartographie des sites de massacres et autres crimes dans le territoire de Kalehe, province du Sud-Kivu, consulté 2023*

LADHO, *Rapport de documentation, dossier DONAT, décembre 2023.*

LADHO, *Les Crimes Internationaux répertoriés dans les Moyens et Hauts plateaux d'Uvira, Fizi et Mwenga /Sud-Kivu en RDC, nécessitant l'appui des partenaires« TRIAL INTERNATIONAL, BCNUDH, etc... » pour des documentations et enquêtes judiciaires, en faveur des victimes, 2023*

LADHO, *Répertoire des crimes du passé en justice militaire en rapport avec la justice transitionnelle (2009-2022), avril 2024.*

Ouvriers du Monde, *Incidents graves de droits de l'Homme dans le Kivu, sans précision de date.*

Ouvriers du Monde, *Rapports sur la situation des droits Humains, LDGL RDC* (sans précision de date)

5. Rapports et articles d'ONG internationales

Amnesty International, *République démocratique du Congo. Les combattants de Bukavu doivent cesser leurs attaques contre les civils*, Bulletin d'information 141/2004, 3 juin 2004, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.amnesty.org/fr/wp-content/uploads/sites/8/2021/09/afr620132004fr.pdf>

Avocats Sans Frontières, *Étude de jurisprudence. L'application du statut de Rome de la cour pénale internationale par les juridictions de la République Démocratique du Congo*, 2009, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://asf.be/wp-content/uploads/2014/05/ASF_RDC_EtudeJurisprStatutRome_2009_FR.pdf

Avocats sans Frontières, *Recueil de jurisprudence congolaise en matière de crimes internationaux, édition critique*, décembre 2013, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.asf.be/wp-content/uploads/2013/12/ASF_RDC_JurisprudenceCrimesInternat_201312.pdf

Human Rights Watch, *RD Congo : Plus de cent civils massacrés par les rebelles rwandais*, 13/02/2009, en ligne : <https://www.hrw.org/fr/news/2009/02/13/rd-congo-plus-de-cent-civils-massacres-par-les-rebelles-rwandais>

Human Rights Watch, *RD Congo : Pas de justice pour le massacre de Mutarule en 2014. L'attaque contre des civils appartenant à l'ethnie bafuliro a fait au moins 30 morts*, 6 juin 2019, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.hrw.org/fr/news/2019/06/06/rd-congo-pas-de-justice-pour-le-massacre-de-mutarule-en-2014>

International Center for Transitional Justice, *Vérité et mémoire*, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.ictj.org/fr/truth-and-memory>

International Center for Transitional Justice, *The AccountabilityLandscape in Eastern DRC*, 2015, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Report-DRC-Accountability-Landscape-2015_0.pdf

Jacques B MBOKANI, *Une analyse des décisions des juridictions militaires congolaises en application du Statut de Rome*, Open Society Initiative for SouthernAfrica, 2016, consulté le 1 février 2024, en ligne : <http://www.africanminds.co.za/wp-content/uploads/2017/07/9781928331421OSISADRCtextfrench.pdf>

Physicians for Human Rights, *Justice for the children of Kavumu*, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://phr.org/impact/a-victory-for-justice-in-the-congo/>

Robert Flummerfelt, *To Purge the Forest by Force: Organized violence against Batwa in Kahuzi-Biega National Park*, Minority Rights Group International, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://minorityrights.org/resources/to-purge-the-forest-by-force-organized-violence-against-batwa-in-kahuzi-biega-national-park/> ;

TRIAL International, *Minova*, 03/06/2016, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://trialinternational.org/fr/latest-post/minova/>

TRIAL International, *Procès Nzovu : le FDLR devant la justice*, 2 mars 2017, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://trialinternational.org/fr/latest-post/proces-nzovu-le-fdlr-face-a-la-justice/>

TRIAL International, *RDC : la justice a parlé pour les 150 victimes de Musenyi*, 2 août 2017, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://trialinternational.org/fr/latest-post/rdc-la-justice-a-parle-pour-les-150-victimes-de-musenyi/>

TRIAL International, *Ntumwa « Marocain » Maro, un seigneur de guerre sur le banc des accusés*, 25 janvier 2018, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://trialinternational.org/fr/latest-post/ntumwa-marocain-marco-un-seigneur-de-guerre-sur-le-banc-des-accuses/>

TRIAL International, *Un major FARDC condamné pour les crimes de Mirenzo*, 22 novembre 2018, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://trialinternational.org/fr/latest-post/mirenzo-theatre-daffrontements-entre-miliciens-et-armee-congolaise/>

TRIAL International, *Affaire Kavumu : la Haute Cour militaire confirme les 11 condamnations*, 26 juillet 2018, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://trialinternational.org/fr/latest-post/affaire-kavumu-la-haute-cour-militaire-confirme-les-11-condamnations/>

TRIAL International, *Ouverture d'un procès pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre dans le Sud-Kivu*, 23 août 2018, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://trialinternational.org/fr/latest-post/ouverture-dun-proces-pour-crimes-contre-lhumanite-et-crimes-de-guerre-dans-le-sud-kivu/>

TRIAL International, *Verdict éclatant dans l'affaire Kokodikoko (RDC)*, 19/11/2019, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://trialinternational.org/fr/latest-post/verdict-eclatant-kokodikoko/>

TRIAL International, *RDC : 7 ans après les crimes, le lieutenant-colonel Safari Kateatea Amos rattrapé par la justice*, 9 décembre 2019, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://trialinternational.org/fr/latest-post/rdc-sept-ans-apres-les-crimes-le-lieutenant-colonel-safari-kateatea-amos-rattrape-par-la-justice/>

TRIAL International, *20 ans de prison et 42 victimes reconnues dans l'affaire Hamakombo (RDC)*, 22/09/2020, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://trialinternational.org/fr/latest-post/rdc-laffaire-hamakombo-bientot-devant-les-juges/>

TRIAL International, *Affaire Migamba (RDC) : quand l'exploitation minière conduit à des crimes de masse*, 04/01/2021, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://trialinternational.org/fr/latest-post/affaire-migamba-rdc-quand-lexploitation-miniere-conduit-a-des-crimes-de-masse/>

TRIAL International *RDC : l'ex-milicien Chance condamné à perpétuité au Sud-Kivu*, 14/09/2021, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://trialinternational.org/fr/latest-post/des-crimes-environnementaux-devant-la-justice-du-sud-kivu-rdc/>

TRIAL International, *Procès « Bralima » en RDC : trois miliciens condamnés pour crimes contre l'humanité*, 22/03/2023, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://trialinternational.org/fr/latest-post/proces-bralima-en-republique-democratique-du-congo-trois-miliciens-condamnes-pour-crimes-contre-lhumanite/>

TRIAL International, *RDC : condamnation pour grossesse forcée et d'autres crimes contre l'humanité pour le chef de guerre Ndarumanga*, 17 mai 2023, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://trialinternational.org/fr/latest-post/rdc-condamnation-pour-grossesse-forcee-et-dautres-crimes-contre-lhumanite-pour-le-chef-de-guerre-ndarumanga/>

6. Articles de presse

Le Monde Afrique, *RDC : Laurent NKUNDA arrêté au Rwanda*, 23 janvier 2009, consulté le 1 février 2024, en ligne : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2009/01/23/rdc-laurent-nkunda-arrete-au-rwanda_1145409_3212.html

Radio Okapi, *L'ancien rebelle congolais, Jules Mutebusi est décédé au Rwanda*, 11 mai 2014, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.radiookapi.net/actualite/2014/05/11/rdc-lancien-rebelle-congolais-jules-mutebusi-est-decede-au-rwanda>

Radio Okapi, *Kalehe : 40 tués à Ziralo, 3 otages à Kajeje, controverse autour de l'identité des assaillants*, 21/02/2009, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.radiookapi.net/sans-categorie/2009/02/21/kalehe-40-tues-a-ziralo-3-otages-a-kajeje-controverse-autour-de-lidentite-des-assaillants>

Radio Okapi, *Sud -Kivu : 2 chefs de guerre condamnés à 20 ans de servitude pénale à Kalehe*, 7/10/2020, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.radiookapi.net/2020/10/07/actualite/justice/sud-kivu-2-chefs-de-guerre-condamnes-20-ans-de-servitude-penale-kalehe>

Radio Okapi, *Sud-Kivu : les rebelles burundais de RED Tabara et Imbonerakure s'affrontent à Uvira*, 17 janvier 2022, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.radiookapi.net/2022/01/17/actualite/securite/sud-kivu-les-rebelles-burundais-de-red-tabara-et-imbonerakure>

Radio Okapi, *Sud-Kivu : un colonel FARDC et un ex-seigneur de guerre comparaissent à Mwenga*, 31/03/2023, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.radiookapi.net/2023/03/31/actualite/securite/sud-kivu-un-colonel-fardc-et-un-ex-seigneur-de-guerre-comparaissent>

Radio Okapi, *Sud-Kivu : la Cour militaire acquitte un officier des FARDC et un chef milicien accusés des crimes graves*, 11 avril 2023, consulté le 1 février 2024, en ligne : <https://www.radiookapi.net/2023/04/11/actualite/justice/sud-kivu-la-cour-militaire-acquitte-un-officier-des-fardc-et-un-chef>

7sur7.cd, *Sud-Kivu: Un chef rebelle acheteur d'armes et munitions pour le groupe armé Makanika, arrêté par les FARDC à Minembwe*, consulté le 25 avril 2024, en ligne : <https://7sur7.cd/2021/06/13/sud-kivu-un-chef-rebelle-acheteur-darmes-et-munitions-pour-le-groupe-arme-makanika>

